

**Université de Strasbourg
Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg**



**LA QUESTION DU PARTAGE DE
L'EDUCATION DES ENFANTS :
LES RELATIONS ENTRE FAMILLES
ET LES AUTRES ACTEURS DES
COLONIES DE VACANCES**

Etienne CHAUVEL

Mémoire de 5^e année

Master 2 « Sciences Sociales du Politique »

**Direction du mémoire :
Lorenzo BARRAULT-STELLA,
Chargé de recherche au CNRS**

Juin 2015

« L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune
approbation ou improbation aux opinions émises dans ce
mémoire.

Ces opinions doivent être considérées propres à leur auteur. »

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements les plus sincères à mon directeur de mémoire, M. Lorenzo BARRAULT-STELLA, pour ses précieux conseils et sa grande disponibilité malgré la distance tout au long de cette année.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance à mon directeur de master et membre du jury, le professeur Vincent DUBOIS ainsi qu'à M. Jay ROWELL, pour leurs paroles, conseils et critiques au cours de cette année de Master2.

Je remercie également l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de ce mémoire, sans qui sa réalisation n'aurait pas été possible, et tout spécialement à mon oncle Denis.

Un immense merci à mes parents, pour tout, depuis vingt-trois ans.

Je désire enfin exprimer mon amitié et ma gratitude à Alexandra, Gautier et Simon, pour leur soutien et leur aide durant cette recherche, et leur présence à mes côtés depuis quelques années maintenant, sans oublier Léonard, Titouan, Fred, Tom, Marine, Colin, Claire et les autres.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE MEMOIRE :	4
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : Intériorisation et partage de valeurs communes à tous les acteurs	32
CHAPITRE 2 : Une continuelle configuration à distance entre les différents acteurs	65
CHAPITRE 3 : Évaluation du séjour et rapports de force entre acteurs	106
CONCLUSION	141
ANNEXES	143
SOURCES	160
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	166
TABLES DES MATIERES	171

ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE MEMOIRE :

ACM : Accueil Collectif pour Mineurs

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CE : Comité d'Entreprise

JPA : Jeunesse au Plein Air

LDE : Ligue de l'Enseignement

OVLEJ : Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes

UFCV : Union Française de Centres de Vacances

UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme de plein air

VPT : Vacances Pour Tous

INTRODUCTION

Expérience partagée par des centaines de milliers d'enfants chaque été depuis la fin du XIX^e siècle, les séjours de vacances au sein d'un Accueil Collectif pour Mineurs Avec Hébergement, ou plus communément appelés « colonies de vacances », font partie des modalités de départ en vacances possibles pour les jeunes Français pendant les périodes de congés scolaires. Que ce soit dans la littérature enfantine¹, au cinéma², ou dans la chanson³, la forte présence des colonies de vacances dans le paysage culturel français confirme l'importance qu'occupent ces séjours pour enfants dans notre pays.

I) Présentation rapide des colonies de vacances en France

Afin de bien comprendre certains enjeux développés dans ce mémoire à propos des « colonies de vacances » - dénomination retenue dans ce document -, il est important de présenter en quelques mots l'histoire des colonies de vacances en France, et de faire un exposé de leur situation actuelle.

A- Retour historique sur les séjours de vacances en France

Comme le développe notamment l'historienne Laura Lee Downs dans son ouvrage sur l'histoire des colonies de vacances en France⁴, les premiers centres de vacances datent de la fin du XIX^e siècle et avaient pour objectif d'éloigner les enfants des conditions de vie difficiles qui existaient dans les villes à cette époque durant les deux mois d'été. Il s'agissait donc, selon les mots de Laura Lee Downs, de « vivifier le corps » de ces enfants, en leur permettant de profiter d'une « cure d'air » (page 30) durant l'été

¹ Entre autres, Jean-Jacques SEMPE et René GOSCINNY, *Les vacances du petit Nicolas*, Folio Junior, Paris, 1963, 155 p.

² Entre autres, Eric Toledano et Olivier Nakache, *Nos jours Heureux*, 2006.

³ Entre autres, Pierre PERRET, *Les jolies colonies de vacances*, 1966.

⁴ Laura Lee Downs, *Histoire des colonies de vacances*, Paris, Perrin, 2009, 433 p.

et ainsi d'échapper aux « fumées de la ville » qu'ils respiraient toute l'année, et qui les rendaient malades. Au cours du XXe siècle, ces séjours de vacances se sont multipliés avec des objectifs variés. Des séjours « catholiques » voient alors le jour afin de renforcer la morale catholique et contrer l'Ecole laïque de la République. D'autres séjours étaient organisés par certains syndicats pour renforcer les liens entre l'organisation et l'ouvrier. Cette époque est également marquée par le développement de la notion « d'éducation populaire ». Il s'agit d'une notion intrinsèquement politique, née au XVIIIe siècle avec la philosophie des Lumières, considérant que l'éducation est un outil fondamental d'éducation sociale et politique, que l'éducation doit être diffusée à toutes les catégories de la population, et à tous les instants de la vie, pas uniquement à travers la famille ou l'instruction familiale ; une définition plus précise de cette notion sera développée dans le premier chapitre de ce mémoire. A cette époque, bien que voulant étendre l'instruction et l'apprentissage de la citoyenneté à tous, l'éducation populaire n'est pas un modèle unifié, il existe de nombreuses oppositions entre ses partisans⁵ : une partie des partisans de l'éducation populaire est catholique et donc opposée au laïc ; d'autres sont laïcs et combattent l'influence de l'Eglise dans l'éducation. Aujourd'hui, ces clivages ont disparu, et de nombreuses associations continuent de se revendiquer de l'éducation populaire.

Les séjours de vacances collectives pour mineurs se sont fortement développés avec l'arrivée au pouvoir du Front Populaire, qui marque le commencement d'un double phénomène concernant les colonies, phénomènes qui se sont perpétués jusqu'à nos jours : la laïcité des séjours et le développement d'une pédagogie éducative au sein des séjours. On commence alors à considérer que les colonies de vacances sont des lieux où s'effectue également l'éducation de l'enfant. Les colonies de vacances sont alors encadrées par des instituteurs ; l'enfant est éduqué aux mêmes valeurs et de la même manière qu'il ne l'est à l'école⁶.

⁵ Geneviève Poujol, « Éducation populaire: une histoire française », *Hermès, La Revue*, 2005, n° 2, p. 126.

⁶ Vanessa Pinto, « Les étudiants animateurs : un petit boulot vocationnel », *Agora débats/jeunesses*, 2008, vol. 48, p. 20- 30.

Après la seconde guerre mondiale, l'influence laïque et républicaine augmente fortement, ainsi que les préoccupations pédagogiques : les colonies sont alors clairement le prolongement de l'école. Cette période peut être qualifiée « d'âge d'or des colonies de vacances », tout du moins en termes de fréquentation, avec 1,4 million d'enfants partant chaque année en colonies de vacances.

Au cours des années 1970 et 1980, et jusqu'à nos jours, les objectifs de découverte et de loisirs s'imposent petit à petit dans les séjours de vacances, venant parfois compléter et s'associer aux objectifs éducatifs et pédagogiques, parfois s'y substituer.

Les colonies de vacances ont donc connu de nombreux changements au cours de leur histoire, notamment en ce qui concerne leur contenu et leur fréquentation. Toutefois leur situation actuelle est inédite et mérite d'être décrite.

B- Etat actuel du secteur des colonies de vacances

Dans la période contemporaine, trois constats s'imposent à propos du secteur des colonies de vacances en France.

Le domaine des vacances collectives pour mineurs est un secteur toujours très actif et de plus en plus concurrentiel, en raison du nombre croissant de séjours proposés par des organisateurs de plus en plus nombreux. Il convient de préciser qu'une colonie de vacances, ou Accueil Collectif pour Mineurs avec Hébergement, n'est qu'une des modalités d'ACM définies à l'article R227-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles : les deux autres modalités définies à cet article, qui s'érigent en premiers concurrents des séjours de vacances, sont les accueils de scoutisme (par exemple, les Scouts de France revendiquent 35.000 enfants accueillis chaque année⁷), et les Accueils Collectifs pour Mineurs Sans Hébergements, c'est-à-dire les centres de loisirs ou encore

⁷ <http://www.eedf.fr/qui-sommes-nous/association-laique.html> (consulté le 05 mai 2015).

ENCADRE N°1

Article R227-1 du Code de l'action sociale et des familles

Les accueils mentionnés à l'article L. 227-4 sont ceux qui sont organisés par toute personne morale, tout groupement de fait ou par une personne physique si cette dernière perçoit une rétribution. Ils sont répartis dans les catégories ainsi définies :

I.- Les accueils avec hébergement comprenant :

1° Le séjour de vacances d'au moins sept mineurs, dès lors que la durée de leur hébergement est supérieure à trois nuits consécutives ;

2° Le séjour court d'au moins sept mineurs, en dehors d'une famille, pour une durée d'hébergement d'une à trois nuits ;

3° Le séjour spécifique avec hébergement d'au moins sept mineurs, âgés de six ans ou plus, dès lors qu'il est organisé par des personnes morales dont l'objet essentiel est le développement d'activités particulières. Un arrêté du ministre chargé de la jeunesse précise la liste de ces personnes morales et des activités concernées ;

4° Le séjour de vacances dans une famille de deux à six mineurs, pendant leurs vacances, se déroulant en France, dans une famille, dès lors que la durée de leur hébergement est au moins égale à quatre nuits consécutives. Lorsque ce type de séjour est organisé par une personne morale dans plusieurs familles, les conditions d'effectif minimal ne sont pas prises en compte ;

Les dispositions du présent I ne sont pas applicables aux séjours directement liés aux compétitions sportives organisées pour leurs licenciés mineurs par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs qui leur sont affiliés dans les conditions prévues par le code du sport.

II.- Les accueils sans hébergement comprenant :

1° L'accueil de loisirs de sept mineurs au moins, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées ; L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule les jours où il n'y a pas école. L'effectif maximum accueilli est de trois cents mineurs.

L'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les jours où il y a école. L'effectif maximum accueilli est celui de l'école à laquelle il s'adosse. Lorsque l'accueil se déroule sur plusieurs sites ou lorsqu'il regroupe des enfants de plusieurs écoles, l'effectif maximum accueilli est limité à trois cents.

2° L'accueil de jeunes de sept à quarante mineurs, âgés de quatorze ans ou plus, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année et répondant à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif mentionné à l'article R. 227-23 ;

L'hébergement d'une durée d'une à quatre nuits, organisé dans le cadre de l'un des accueils mentionnés aux 1° et 2° ci-dessous, constitue une activité de ces accueils dès lors qu'il concerne les mêmes mineurs dans le cadre du même projet éducatif.

III.- L'accueil de scoutisme d'au moins sept mineurs, avec et sans hébergement, organisé par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et bénéficiant d'un agrément national délivré par le ministre chargé de la jeunesse.

centres aérés (qui sont fréquentés chaque année par 2,6 millions d'enfants⁸). Ensuite, au sein même du secteur propre des séjours de vacances avec hébergement, on dénombre de nos jours environ 12.000 organisateurs de séjours de vacances pour mineurs : environ 8.300 sont des associations à but non lucratif (telles que l'Union Française de Centres de Vacances ou la Ligue de l'Enseignement qui sera au centre des recherches empiriques de ce mémoire), 3.500 collectivités territoriales (notamment les municipalités, par exemple historiquement la ville de Paris), 250 sociétés commerciales (telles que Telligo) et des comités d'entreprises (tels que Michelin, la SNCF, ou encore la EDF-GDF). Il sera précisé les différences qui peuvent exister entre ces différents acteurs dans le premier chapitre du mémoire. Toutefois, l'objet central du mémoire concerne uniquement les séjours de vacances avec hébergements : définis selon la loi à l'article R227-1 du Code l'action sociale et des familles, ce sont des séjours accueillant plus de sept mineurs pendant au moins trois nuits consécutives. A eux tous, ils organisent environ 68.000 séjours chaque année, très diversifiés tant dans les activités proposées, que dans les tranches d'âge des enfants accueillis ou que dans le lieu où se déroule le séjour. En 2011, 85% de ces séjours ont eu lieu en France ; 50% des séjours durent entre 5 à 7 jours ; 73% ont eu lieu pendant les vacances d'été ; la majorité des séjours sont multi activités⁹. La principale tranche d'âge d'enfants allant en colonies de vacances est celle des 12-16 ans.

La concurrence entre ces multiples acteurs est exacerbée par le second constat : la fréquentation des colonies de vacances est en baisse continuelle chaque année depuis deux décennies. A la fin des années 1980, selon un rapport de l'OVLEJ de 2011, près de 13% de la population 5 – 19 ans partaient chaque année en colonies de vacances ; aujourd'hui, ce chiffre en baisse constante depuis 1995, n'est plus que de 7,5%¹⁰. Les jeunes fréquentant les colonies de vacances ne représentent donc aujourd'hui plus qu'une minorité. Comme le souligne l'OVLEJ dans un rapport de 2005¹¹, plusieurs explications ont pu être mises en avant à la suite d'expertises commandées par l'UNAT et la JPA (prix

⁸ Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Les centres de loisirs, état des lieux de la fréquentation en 2011*, Paris, 2014.

⁹ Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Les colos aujourd'hui, un secteur en évolution : quels publics pour quels séjours ?*, Paris, 2011.

¹⁰ *Ibid.*, p. 5.

¹¹ Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Rétrospective de la fréquentation ses séjours collectifs*, Paris, 2005.

ENCADRE N°2:

L'observatoire des Vacances et de la Jeunesse des Enfants et des Jeunes

L'Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes est une structure créée en 1999 sous l'impulsion conjointe de la Jeunesse au Plein Air (JPA) et l'Union Nationale des Associations de Tourisme au plein air (UNAT), qui sont des confédérations d'organisations du secteur du tourisme social, des vacances des jeunes et de l'éducation populaire. Ces deux confédérations ont un double objectif : mettre en place des politiques éducatives et pédagogiques puis les diffuser à travers leurs produits ; un travail de lobbying auprès des autorités publiques en mettant en avant leurs valeurs éducatives afin, soit de participer à leur côté à la mise en place de politiques pour la jeunesse, soit d'obtenir un maximum de financement pour développer de leur côté ces idées.

Ces deux fédérations d'acteurs du secteur des vacances et des loisirs des jeunes ont décidé de créer l'OVLEJ en raison « du constat de l'insuffisance et de la dispersion des connaissances concernant les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes ». On peut donc dénombrer deux raisons principales à la création de cet observatoire par les principaux acteurs du domaine associatif des loisirs des jeunes : une information dispersée et insuffisante ; un besoin d'informations de plus en plus grand du fait des difficultés que connaît le secteur des vacances et loisirs des jeunes. L'espace spécifique dans lequel ces organisateurs ont souhaité inscrire l'OVLEJ à sa création en 1999, à savoir l'étude des vacances et des loisirs, était donc dépourvu de sources d'informations concentrées et abondantes. Encore aujourd'hui, l'OVLEJ évolue toujours dans cet espace absolument non-concurrentiel.

L'OVLEJ présente son travail autour de trois missions principales. La première consiste à réaliser une veille documentaire sur tout ce qui peut avoir attrait avec les loisirs et les vacances des jeunes. L'observatoire a pour vocation de centraliser toutes les informations et données spécifiques à ce secteur, mais également sur d'autres thèmes ayant un lien avec ce dernier (l'alcool et les jeunes, l'immigration, la famille ...). La seconde mission de l'OVLEJ est la conduite d'études quantitatives et qualitatives sur le secteur. L'OVLEJ a donc également l'objectif de produire de telles données. La troisième mission de cette structure est la mise à disposition des acteurs d'un regard d'expert dans l'analyse socio-politique à propos d'un certain nombre de thématiques pouvant intéresser les acteurs du secteur des loisirs et vacances des jeunes, telles que les impacts que peuvent avoir la mise en place de politiques publiques ou la lecture d'indicateurs statistiques.

Il est donc légitime de considérer l'OVLEJ comme étant un expert des vacances et des loisirs des jeunes. Ces publications sont donc à considérer comme des expertises rigoureuses du secteur, mais cependant pas comme des travaux de recherche universitaires.

trop élevé, inadéquation entre l'offre et la demande des parents et des jeunes, mauvaises images des centres de vacances ...), mais aucune d'elles n'est apparue comme pleinement satisfaisante selon l'OVLEJ.

Enfin, un troisième phénomène est aujourd'hui constaté à propos des séjours de vacances de mineurs : les départs en colonies de vacances sont sujets à de fortes inégalités sociales. Ainsi, 15% des enfants dont le revenu mensuel du foyer dépasse 4.000€ partent en colonies de vacances, contre moins de 8 % pour les enfants dont le revenu mensuel du foyer est inférieur à 1000€ ; les classes moyennes sont les plus touchées, seulement environ 5% des enfants dont le revenu mensuel du foyer est compris entre 2.000 et 3.000€ partent en colonies de vacances¹². Les séjours de vacances accueillent principalement aujourd'hui des enfants soit issus des classes les plus défavorisées car bénéficiant d'aides au départ grâce aux aides publiques, soit des classes favorisées ayant les moyens de payer intégralement le prix du séjour.

Par conséquent, si on devait résumer la situation actuelle du secteur des colonies de vacances, on pourrait le faire ainsi : il s'agit d'un secteur qui a marqué de son empreinte la jeunesse française depuis la fin du XIXe siècle, secteur qui aujourd'hui est toujours très actif mais qui connaît une période difficile, marquée par une concurrence importante entre organisateurs, une baisse très importante de leur fréquentation, et une segmentation sociale des séjours toujours plus forte.

II) Revue de littérature et question de départ

Dans l'objectif de réaliser un mémoire de master 2 sur les séjours de vacances pour mineurs, deux axes principaux de recherche sur les colonies de vacances se sont dessinés lors du travail de bibliographie.

¹² Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Les colos aujourd'hui, un secteur en évolution : quels publics pour quels séjours ?*, op. cit, p. 8.

Dans un premier temps, il aurait été possible d'étudier ce secteur à partir de point de vue des politiques publiques. En effet, les pouvoirs publics ont pris en considération les séjours de vacances dès leur création, que ce soit sous l'égide du Ministère de la Santé, puis de l'Education Nationale et enfin aujourd'hui de la Jeunesse et des Sports¹³. Ces séjours ont donc fait l'objet de différentes politiques publiques au fil des années, avec des objectifs différents comme peuvent le laisser supposer ces changements de ministères. De plus, les politiques publiques jouent un rôle important dans l'aide au départ des familles, notamment via les politiques familiales de la CAF¹⁴, dont les aides ont varié au fur et à mesure des années en faveur ou en défaveur de ces séjours. Enfin, les colonies de vacances sont revenues sur le devant de la scène politique ces dernières années, notamment par la publication d'un rapport parlementaire en 2013 par le député socialiste Michel Ménard intitulé « Rapport d'information sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisir »¹⁵, dans lequel le député, après de multiples consultations, présente un état des lieux du secteur, et met en avant vingt-et-une propositions pour améliorer le secteur, et notamment endiguer la baisse de fréquentation des séjours de vacances qu'il considère comme un véritable problème. A la suite de ce rapport, la ministre de la Jeunesse et des Sports de l'époque, Najat Vallaud-Belkacem, a assuré lors d'un discours au Sénat que des mesures seraient reprises par le gouvernement dans un projet de loi, qui n'a toujours pas vu le jour¹⁶. En 2015, une importante campagne gouvernementale en faveur des colonies de vacances, intitulée « #Instantcolo », est lancée¹⁷. Une recherche sur les colonies de vacances à partir des politiques publiques était donc envisageable.

Le second axe de recherche possible, et que j'ai finalement privilégié, était de se concentrer sur les acteurs de ces séjours de vacances. Un certain nombre de travaux universitaires ont déjà été réalisés en la matière.

¹³Jacques Chauvin, *Les colonies de vacances, domaine privilégié de l'éducation populaire*, Paris, L'Harmattan, 2008, page 19.

¹⁴Jérôme Minonzo et Laetitia Vipard, « Focus. L'intervention des CAF en faveur des vacances familiales, des enfants et des jeunes », *Informations sociales*, 2014, n° 181, p. 110- 113.

¹⁵ Michel Ménard, *Rapport d'information sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisir*, Paris, Assemblée Nationale, 2013.

¹⁶ Najat Vallaud-Belkacem, *Discours de la ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports au Sénat, lors du débat sur le thème « Quel avenir pour les colonies de vacances? »*, Paris, Sénat, 2014.

¹⁷ Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, *Dossier de presse « #Instantcolo »*, Paris, 2015.

La question des animateurs, que ce soit leur identité, leur formation, le contenu et le fonctionnement de leur travail, ou sa finalité, a été étudié par plusieurs chercheurs, notamment par Vanessa Pinto¹⁸ ou Francis Lebon¹⁹. Ces recherches démontrent qu'il existe trois types d'animateurs : les animateurs militants (tels que les instituteurs travaillant l'été en « colos »), les animateurs occasionnels (les étudiants faisant un job d'été) et les animateurs professionnels. L'animation est ainsi pour la plupart des animateurs la conséquence d'une vocation, qui se définit comme l'adéquation de dispositions personnelles avec les normes et valeurs de ce métier, comme le dynamisme et le désintéressement pour l'autorité. L'animation socioculturelle connaît par ailleurs une vague importante de professionnalisation. En effet, on dénombrait 25.000 animateurs professionnels en 1982, tandis qu'en 1997 parmi les deux millions de personnes exerçant dans l'année un poste d'animateur, 350.000 étaient professionnels²⁰. Cette professionnalisation, qui a continué à se développer dans les années 2000 s'accompagne d'une précarisation des conditions de travail et de vie pour les animateurs professionnels, étant donné que beaucoup d'entre eux travaillent à temps partiel et sont vacataires. La formation BAFA a fait l'objet de nombreuses recherches, dont celle de Baptiste Besse-Patin en 2012²¹ qui démontre que cette formation est un véritable processus d'enseignement au sein d'une transmission de savoirs par des expérimentés à des inexpérimentés. Centrée sur le jeu, elle est uniforme entre tous les organismes. Elisa Herman a effectué des recherches sur l'organisation du travail des animateurs, en démontrant notamment une répartition sexuée du travail entre animateurs et animatrices²².

Le contenu qualitatif des séjours a également été étudié, notamment par l'intermédiaire de Jean Houssaye²³ qui estime, et regrette que ces séjours soient « *prisonniers de la forme scolaire* ». Selon lui, les séjours qui naissent alors ne sont que

¹⁸ Vanessa Pinto, *A l'école du salariat, Les étudiants et leurs « petits boulots »*, Paris, PUF, 2014, 330 p.

¹⁹ Francis Lebon, « Division politique du travail dans l'animation », *Agora débats/jeunesses*, 2006, vol. 40, n° 1, p. 64- 75.

²⁰ Francis Lebon et Emmanuel De Lescure, *Les Animateurs socioculturels et de loisirs : morphologie d'un groupe professionnel (1982 - 2005)*, Paris, INJEP, 2007.

²¹ Baptiste Besse-Patin, « Le BAFA, une ingénierie de la conformation », Paris, 2012.

²² Elisa Herman, « La bonne distance, l'idéologie de la complémentarité légitimée en centres de loisirs », *Cahiers du Genre*, 2007, vol. 42, p. 121- 139.

²³ Jean Houssaye, « Le centre de vacances et de loisirs prisonnier de la forme scolaire », *Revue française de pédagogie*, 1998, vol. 125, p. 95- 107.

des « *gigantesques leçons* », où l'enfant est éduqué aux mêmes valeurs et de la même manière qu'il ne l'est à l'école ; par conséquent, si l'enfant est en vacances, l'école, elle ne l'est pas.

Enfin, les motivations des enfants, leurs attitudes et comportements au sein des colonies de vacances, ainsi que les éventuelles conséquences de ces séjours sur eux, ont également fait l'objet de recherches. Il est possible de citer par exemple Yaelle Amsellem-Mainguy et Aurélia Mardon, pour qui les séjours de vacances sont de véritables lieux de socialisation, où les jeunes partagent leurs premières émotions et expériences en dehors de la famille, qui leur sont très bénéfiques²⁴.

Cependant, il semble que cette littérature sur les séjours de vacances et sur leurs acteurs ait négligé une thématique : très peu d'études ont été menées sur les familles de ces jeunes.

A partir de ce constat, ma question de départ est la suivante : quel est le rôle joué par les familles à propos des séjours d'accueil collectifs pour mineurs ?

III) Construction de la problématique

Avant d'aller plus loin dans cette introduction, il est nécessaire de définir dès à présent ce qui sera entendu par « famille » ou « parents » dans ce mémoire, et d'étudier quelles recherches ont été menées à propos de leurs relations avec d'autres institutions sociales.

²⁴ Yaelle Amsellem-Mainguy et Aurélia Mardon, « Se rencontrer, être en groupe et avoir du temps pour soi : socialisations adolescentes en colonies de vacances », *Informations sociales*, 2014, n° 181, p. 34- 41.

A- Familles, Ecoles, Séjours de vacances et autres émetteurs pédagogiques au sens de Bourdieu & Passeron

Une famille peut se définir comme « un ensemble de personnes apparentées »²⁵, comme « un groupe de personnes rattachées à un milieu envisagé »²⁶. La famille peut être comprise au sens strict : toutes les personnes vivant sous le même toit. Elle peut être comprise dans un sens plus large et comprendre alors les liens de parentés plus éloignés (grands-parents, oncles et tantes ...). La famille a connu au cours des dernières décennies de multiples transformations : ainsi la famille traditionnelle (les parents mariés et les enfants) a vu se développer à côté d'elle d'autres familles (recomposées, monoparentales, homoparentales). La famille est le premier facteur d'appartenance pour le jeune, que peut la percevoir comme un élément rassurant et protecteur, mais également comme un réseau d'obligations et de contraintes²⁷.

Par conséquent, la famille est une notion sociologique complexe ; pour une plus grande clarté, ce mémoire ne s'intéressera qu'aux parents des jeunes fréquentant les colonies de vacances, parents au sens de personnes ayant des relations « personnelles » quotidiennes avec le jeune et exerçant un rôle éducatif sur le jeune avec une capacité d'action et de décision. Cela comprend les parents « naturels », séparés ou non, mais aussi les beaux-parents s'ils sont impliqués dans l'éducation de l'enfant, ainsi que les parents adoptifs. En revanche, toutes les personnes ayant un lien « professionnel » avec le jeune, comme les éducateurs spécialisés ou les responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance, sont exclues de ce mémoire. Les personnes ayant des liens de parentés autres (frères et sœurs, grands-parents, etc.) sont également exclues de cette recherche.

²⁵ Claude-Danièle Echaudemaison, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, 8e édition, Paris, Nathan, 2009, 575 p.

²⁶ Pierre Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, page 28.

²⁷ Daniel Gayet, *Les pratiques éducatives des familles*, Paris, PUF, 2004, page 12.

La famille est le lieu privilégié d'apprentissage pour le jeune²⁸ : sa principale fonction est la socialisation et l'éducation du jeune²⁹. Au sens de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans leur ouvrage *La Reproduction*³⁰, il s'agit donc d'un un « émetteur pédagogique », tentant de transmettre, voire d'imposer, aux enfants, « récepteurs pédagogiques » une série de valeurs qui semblent essentielles à ses yeux.

La famille a longtemps été considérée comme l'unique institution légitime pour exercer ce rôle auprès des enfants. Cependant, des intervenants extérieurs à celle-ci sont apparus à partir du XIXe siècle, et ont commencé à contester ce monopole, à considérer que la famille n'était plus légitime pour éduquer seule les enfants, que les valeurs familiales transmises étaient mauvaises. Ainsi, de nouveaux émetteurs pédagogiques sont nés, avec leurs propres valeurs à transmettre aux enfants, et n'ont cessé de se multiplier depuis³¹. Ces acteurs extrêmement divers peuvent avoir trois fonctions : compléter l'éducation des familles, aider les familles, ou bien les suppléer ; quoi qu'il en soit, ils pèsent considérablement sur les familles, au point d'en régir une partie de la vie quotidienne et de les obliger à adapter leur projet éducatif³². Parmi ces nouveaux émetteurs pédagogiques, certains appartiennent au domaine privé ou associatif : les animateurs sportifs et socioculturels, les assistantes maternelles, les professeurs particuliers... D'autres ont été mis en place par les pouvoirs publics : les éducateurs professionnels et évidemment le principal nouvel acteur chargé de la socialisation et de l'éducation des enfants, devenu obligatoire avec les lois Ferry de 1881 et 1882, l'École. Les séjours de vacances s'inscrivent totalement parmi ces nouveaux émetteurs pédagogiques, car comme nous l'avons vu ci-dessus, ils revendiquent l'aspect éducatif de leur contenu depuis les années 1930 et de manière renforcée depuis la fin de la seconde guerre mondiale ; nous étudierons plus précisément ces revendications éducatives dans le premier chapitre du mémoire. L'aspect éducatif des séjours de vacances est même reconnu par les pouvoirs publics : ainsi, il est clairement écrit dans le dossier de presse

²⁸ F. De Singly, *Sociologie de la famille contemporaine : domaines et approches*, 4e éd., Paris, Armand Colin (coll. « Collection universitaire de poche »), 2010, page 29.

²⁹ Jean-Hugues Déchaux, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2009, page 47.

³⁰ Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignements*, Paris, Les Editions de Minuit, 1970, 284 p.

³¹ P. Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, op. cit., page 59.

³² D. Gayet, *Les pratiques éducatives des familles*, op. cit., page 126.

du Ministère de la Jeunesse que les colonies de vacances « favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité, l'initiative, la créativité, la prise de responsabilités, le développement de l'autonomie et de l'esprit critique »³³.

Comme l'expliquent Bourdieu et Passeron à la page 33 de leur célèbre ouvrage, « dans une formation sociale déterminée, les instances qui prétendent à l'exercice légitime d'un pouvoir d'imposition symbolique [...] entrent nécessairement dans des relations de concurrence, de rapports de force » : ainsi, il apparaît que les relations entre familles et nouveaux émetteurs pédagogiques sont vouées à être conflictuelles. La forme de ces conflits peut varier en fonction de la nature du rapport de force en jeu. Pierre Bourdieu précise aussi que ces rapports de force sont inéluctables lorsque chaque émetteur pédagogique considère détenir la légitimité de l'action pédagogique à exercer sur un récepteur particulier. En revanche, lorsque l'une d'entre elles accepte de déléguer en partie son autorité pédagogique à un second émetteur, les conflits peuvent disparaître. Cette délégation sera d'autant plus facile à effectuer lorsque l'émetteur pédagogique recevant une délégation tend à transmettre les mêmes valeurs que le délégataire.

De nombreux sociologues, dont Pierre Bourdieu lui-même, ont étudié les relations entre les deux principaux émetteurs pédagogiques que sont l'Ecole et la Famille.

B- L'exemple des relations entre Ecole et Familles

A sa création et pendant longtemps, l'Ecole a été un lieu de surveillance et de censure par l'Etat de l'éducation des familles : l'objectif de l'Ecole républicaine et laïque était de susciter le respect de la République une et indivisible chez les jeunes, en s'opposant par exemple à l'éducation familiale religieuse ou à l'apprentissage d'autres langues que le français. Ce nouvel acteur de l'éducation de l'enfant s'est donc construit contre la famille. Aujourd'hui, l'Ecole de la République ne s'inscrit plus dans cette logique d'opposition aux familles. Au contraire, l'Ecole souhaite faire des familles des jeunes ses « partenaires privilégiés »³⁴. Ainsi, l'Etat ne cesse d'encourager les parents à

³³ Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, *Dossier de presse « #Instantcolo »*, op. cit, page 26.

³⁴ D. Gayet, *Les pratiques éducatives des familles*, op. cit., page 129..

s'investir dans la vie scolaire, notamment par l'obligation de la représentation des parents d'élèves au sein des organes scolaires (obligatoires dans les collèges et lycées en 1968, dans les écoles maternelles et primaires en 1977). En 1989³⁵, la loi Jospin sur l'Ecole fait des parents les partenaires permanents de l'école, et introduit pour la première fois le principe de « communauté éducative » pour l'ensemble des personnes intervenant dans l'éducation des enfants.

Les recherches menées sur ce sujet font apparaître que les relations avec l'Ecole sont très différenciées selon les familles en fonction des caractéristiques sociales de celles-ci. Dans son étude sur les familles populaires³⁶, Pierre Perier démontre que celles-ci sont très peu impliquées dans la vie de l'école de leur enfant (adhésion aux associations de parents d'élèves, présence aux rencontres avec les enseignants), mais que ce manque d'investissement n'est pas la conséquence d'une indifférence vis-à-vis de la scolarité de leur enfant. Il s'agit plutôt à la fois d'une expression silencieuse d'une confiance accordée à l'institution scolaire et aux enseignants pour éduquer leur enfant, d'une délimitation des sphères de compétence et d'une crainte de la puissance symbolique de l'institution scolaire, notamment si le parcours des parents y a été difficile. En retour, les familles populaires qui refusent de s'introduire dans l'Ecole, attendent une communication importante de la part de l'enseignant. En somme, ces dernières souhaitent une coopération à distance avec l'institution scolaire, relation dans laquelle les enfants jouent le rôle d'agents de liaison. Cette stratégie de retrait jouée par les familles défavorisées a également été mise en avant dans une étude d'Agnès van Zanten de 2001³⁷, tandis que les parents d'origine sociale moyenne ou aisée favorisent quant à elles une stratégie d'intervention interne à l'Ecole. En effet, à l'opposé des familles populaires, elles adoptent une attitude beaucoup plus participative à la vie scolaire de leur enfant. Cet investissement plus « actif » s'explique notamment par des souvenirs plus positifs de leur scolarité et par le fait que les parents se sentent capables et légitimes au regard de leurs études et capacités pédagogiques, parfois vues comme supérieures à celles des

³⁵ Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989, disponible sur http://dcalin.fr/textoff/loi_1989.html, (consulté le 02 février 2015)

³⁶ P. Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, op. cit.

³⁷ J.-H. Déchaux, *Sociologie de la famille*, op. cit, page 60.

enseignants³⁸. Toutefois, l'investissement au sein des associations de parents d'élèves reste l'affaire d'une minorité de parents, quelle que soit leur origine sociale. En effet, en étudiant les documents fournis par la présidente de la FCPE 67 sur les élections de parents d'élèves dans le Bas-Rhin, la participation à ces élections entre 2008 et 2012 oscille autour de 50% pour le niveau primaire et autour de 35% pour le secondaire, avec une tendance à la baisse³⁹.

La nature des relations entre les agents de l'institution scolaire a également été beaucoup étudiée. Le constat de toutes les recherches menées est que ces relations ne sont pas bonnes et se détériorent de plus en plus. Telle est la conclusion du rapport mené en 2013 par Georges Fotinos⁴⁰ auprès de près de 3.000 directeurs d'écoles. Selon ces agents de l'institution scolaire, qui considèrent que le partenariat parents-enseignants est un élément important de la réussite scolaire des enfants et donc absolument nécessaire, l'investissement des parents est cruellement déficitaire : 60% d'entre eux déplorent que tous les sièges de parents d'élèves ne soient pas pourvus dans leur école, ce qui a pour conséquence de laisser ces places à une minorité qui représente mal l'ensemble des parents. Les directeurs mettent en avant également l'augmentation du nombre de rapports de force avec les familles. Le principal thème de ces différends porte sur les sanctions et punitions adressées aux élèves, bien avant le contenu des enseignements (53% des différends contre 25%). Les directeurs sont dans l'ensemble très critiques du comportement des parents et ont une mauvaise image de l'éducation qu'ils peuvent donner à leurs enfants. Cette représentation négative des familles de la part des enseignants et le rejet de la faute des mauvaises relations sur les familles sont également constatés dans des travaux universitaires, qui mettent en avant à leur tour le soupçon d'erreurs éducatives commises par les parents⁴¹. Les familles aisées sont considérées comme inquisitrices dans le travail de l'enseignant et consommatrices d'école, tandis que les celles plus défavorisées, particulièrement stigmatisées, sont perçues comme défailtantes et à l'écart des valeurs républicaines⁴².

³⁸ P. Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, op. cit, page 110.

³⁹ FCPE, *Participation et résultats aux élections de parents d'élèves dans le Bas-Rhin*, 2014.

⁴⁰ Georges Fotinos, *L'Etat des relations Ecole - Parents. Entre méfiance, défiance et bienveillance*, Paris, Casden Banque Populaire, 2013.

⁴¹ D. Gayet, *Les pratiques éducatives des familles*, op. cit, page 134.

⁴² P. Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, op. cit, page 93.

C – Problématique du mémoire

Le séjour de vacances étant comme l'Ecole un émetteur pédagogique extérieur à la famille qui revendique son appartenance à la communauté éducative, il m'a semblé essentiel d'étudier la question des parents à propos des colonies de vacances, au même titre que ce qui a pu être fait pour l'institution scolaire. En appliquant simplement au premier abord un raisonnement similaire à celui tenu pour l'institution scolaire, on pourrait arriver à la conclusion suivante : les relations entre la Famille et le Séjour de Vacances sont identiquement conflictuelles, puisqu'il s'agit de la même manière de deux émetteurs pédagogiques en situation de concurrence ; de plus, il existerait des variations dans le comportement des familles en fonction de leur situation sociale.

Cependant, il existe une différence primordiale dans cette relation par rapport à celle Familles-Ecole : la participation à un séjour de vacances n'est pas obligatoire, il s'agit d'un choix délibéré des parents d'envoyer leur enfant en colonie de vacances ; en termes plus sociologiques, la délégation d'autorité pédagogique est volontaire entre ces deux émetteurs. De plus, tandis qu'avec l'Ecole les familles peuvent concurrencer chaque jour les valeurs transmises par celle-ci à l'enfant lorsque celui-ci rentre le soir à la maison, ceci n'est pas possible avec les séjours de vacances, l'enfant restant plusieurs jours consécutifs sans rentrer chez lui : la délégation d'autorité pédagogique est donc a priori aveugle, le résultat de celui-ci n'apparaît qu'aux termes de la délégation.

A partir des différences majeures citées ci-dessus entre l'Ecole et les séjours de vacances, il est clair qu'il est impossible de calquer de manière identique les résultats obtenus pour ces deux institutions.

Il convient alors de se demander sous quelles conditions s'organise puis se déroule cette délégation d'autorité pédagogique entre les Familles, les organisateurs des séjours de vacances, et les équipes d'animation.

Tout au long de ce mémoire, familles, organisateurs et équipes d'animation seront regroupés sous le terme « acteurs des séjours de vacances ». Il est important de préciser que les enfants participant à ces séjours ne sont jamais compris dans cette dénomination « acteurs ».

IV) Présentation du travail d'enquête empirique

Mon intérêt pour ce sujet est très lié à mes expériences personnelles. En effet, j'ai effectué lorsque j'étais plus jeune de nombreux séjours de vacances et j'ai vraiment apprécié ces expériences. De plus, je travaille depuis 2010 chaque été dans un centre de vacances : tout d'abord en tant qu'animateur jusqu'en 2012, puis en tant que directeur-adjoint de séjours. Je n'ai, à l'heure d'écrire ce mémoire, suivi aucune formation BAFA ou BAFD. Je trouve ce travail d'été très passionnant et j'ai par conséquent souhaité allier ceci à mes études. Cette démarche est extrêmement intéressante pour moi, car elle m'a permis d'avoir un regard de chercheur objectif sur ce secteur, et non plus mon simple regard subjectif d'acteur. Cependant, il m'a fallu pour réaliser ce mémoire, effectuer un effort important de détachement personnel vis-à-vis de cet objet que j'apprécie et que je connais bien, tout du moins à partir de mon point de vue d'acteur. Cela m'a donc demandé un réel travail sur moi-même pour que ma recherche ne souffre pas de l'imposition de certaines idées, valeurs et présupposés issus de mon expérience antérieure ; en d'autres mots, afin d'atteindre une réelle et nécessaire neutralité axiologique, au sens de Max Weber.

Cependant, je ne peux pas faire « comme si » je n'avais aucune expérience, ni aucune connaissance dans le domaine. Ainsi, j'ai notamment ostensiblement utilisé certaines entrées que je possédais grâce à mon expérience pour le travail de terrain.

Le premier choix que j'ai dû faire a été de circonscrire le domaine de l'enquête empirique. Comme je l'ai déjà explicité dans les lignes ci-dessus, je limite ce mémoire de recherche aux séjours de vacances, et non au scoutisme et aux centres de loisirs. De plus,

j'ai défini strictement la notion de famille et parents. Enfin, il m'a fallu également choisir une entrée particulière pour le terrain. En effet, pour un mémoire de Master 2 à réaliser en neuf mois, étudier l'ensemble du secteur des séjours de vacances aurait été impossible. J'ai donc décidé de choisir un exemple précis de séjour de vacances : ceux organisés par la Ligue de l'Enseignement, qui est une association d'éducation populaire (cette association sera présentée en détails dans le corps du mémoire, au premier chapitre). Le choix de cette association parmi tous les autres types d'organismes (CE, collectivités, sociétés commerciales) et parmi les autres associations d'éducation populaire, se justifie par le fait qu'il s'agit de l'organisme avec lequel je travaille depuis mes dix-huit ans, et donc par laquelle j'avais un certain nombre d'entrées sûres pour le travail empirique.

L'enquête de terrain que j'ai réalisée afin de répondre à la problématique se décompose en quatre volets : la réalisation d'entretiens semi-directifs qui ont lieu entre Décembre 2014 et Avril 2015, une observation participante dans un séjour de vacances d'une semaine durant les vacances de Février 2015, une analyse quantitative de quatre-vingt-dix-sept fiches de satisfactions retournées au Bureau Qualité de VPT à Paris, l'analyse de divers documents produits par la Ligue de l'Enseignement, par Vacances Pour Tous et par le centre de vacances où j'ai effectué mon observation participante.

A- Passation d'entretiens semi-directifs

J'ai réalisé en totalité vingt-quatre entretiens semi-directifs : neuf avec des familles, six avec des animateurs / directeurs de séjours de vacances, six avec des personnes travaillant pour VPT, trois avec des personnes un peu plus éloignées mais en lien avec les séjours de vacances. A l'exception d'un entretien, j'ai toujours souhaité les réaliser en face-en-face, n'étant personnellement peu convaincu de la qualité d'un entretien réalisé au téléphone ou par vidéoconférence. J'ai également refusé de transmettre mes questions par écrit, je ne souhaitais en effet pas recueillir des réponses réfléchies. Sont produits en Annexe 1 un tableau récapitulatif, les différentes grilles d'entretien, ainsi que les retranscriptions dans un cahier supplémentaire.

ENCADRE N° 3 :

Point méthodologique sur mes liens avec les personnes interrogées

Comme déjà explicité, le choix de la Ligue de l'Enseignement comme étude casuistique a été fait en raison d'un certain nombre d'entrées que je possédais dans cette association ; les deux principales vont être présentées ici.

La principale entrée s'est faite par l'intermédiaire de mon oncle, Denis CHAUVEL, délégué général de la Ligue de l'Enseignement en Côte d'Or. Notre lien familial a eu plusieurs conséquences sur mon enquête de terrain. Tout d'abord, nous entretenons d'excellentes relations, nous nous voyons donc régulièrement quand je suis sur Dijon. Très intéressé par mon sujet de mémoire et volontaire pour que mon travail se passe dans les meilleures conditions, Denis CHAUVEL m'a donc régulièrement demandé au cours de ces six mois de lui expliquer où j'en étais. A ces occasions, il me donnait son avis sur certains points, m'orientait vers certaines réflexions ou certains acteurs. Toutes ces discussions informelles ont été riches pour moi : tous ces conseils et remarques vont être analysés comme des discours informels d'un acteur exprimant son avis sur son secteur.

Ensuite, ma relation proche avec Denis CHAUVEL m'a également permis d'obtenir très facilement et très rapidement un certain nombre de documents produits par la Ligue de l'Enseignement, ainsi que des renseignements descriptifs sur le fonctionnement et l'organisation de l'association et du secteur des colonies de vacances.

Enfin, Denis CHAUVEL est relativement connu au sein de l'association, et auprès de certains animateurs ou directeurs bourguignons. Ainsi, si certaines personnes interrogées connaissaient notre lien familial, d'autres ont pu rapidement le deviner comme Anne Schaumberg ou Véronique Barth. Ce lien m'a été tantôt favorable pour obtenir des entretiens ou lancer la conversation, sans causer le moindre biais dans les discours récoltés (avec Jacques Chauvin, avec Nouria Abbou), tantôt défavorable car cela gênait les personnes interrogées de se confier à moi, sans doute par crainte que mon oncle soit au courant de leurs paroles. De mon côté, je n'ai jamais mis en avant mon lien avec Denis Chauvel pour obtenir un entretien, à une exception près, où cette utilisation m'a desservi (pour le Bureau Qualité, avec qui mon oncle n'a pas d'excellentes relations).

La seconde entrée est celle via mon propre travail estival : au cours de mon enquête de terrain, j'ai été amené à rencontrer de nombreuses personnes que je fréquente habituellement dans ce cadre, qu'elles soient des collègues, des supérieurs, des personnes que je dirige, de simples connaissances ou des membres de ma famille. Ceci a pu également avoir un certain nombre de conséquences pour ma recherche.

Cela m'a dans un premier temps facilité énormément l'accès à certaines personnes (les familles interrogées, certaines personnes de VPT, certains animateurs) grâce à des numéros de téléphone ou des adresses mails que j'avais dans mes contacts. Pour ces personnes, lorsqu'elles ont accepté de me rencontrer, la discussion était à chaque fois très chaleureuse, les personnes ravies de pouvoir m'aider. Cela a pu également me servir dans un cadre totalement différent : en effet, du fait de ma proximité (amicale ou familiale) avec des personnes travaillant dans ce domaine des colonies de vacances, j'ai pu recueillir des avis, des réactions, des sentiments de personnes non interrogées et non listées dans les sources, au cours de conversations totalement informelles, que ce soit lors de mon observation participante, ou lors de conversation de la vie quotidienne.

Cependant, ce lien personnel a pu également me desservir. Ainsi, certaines personnes contactées ont refusé, explicitement ou implicitement, de réaliser un entretien en raison de mes liens personnels avec eux. Pour les familles, ces refus seront analysés dans le corps du mémoire. Pour les autres personnes (uniquement des animateurs ou directeurs), il est probable que ces refus soient liés à un certain mal-être de s'exprimer et donner leur avis à leur (ancien) supérieur ou à leur employé, ne parvenant pas à faire le travail de neutralité que j'ai dû moi-même effectuer pour réaliser ce type d'entretiens.

En ce qui concerne les familles, j'ai tenté d'obtenir les entretiens par plusieurs voies. Tout d'abord en me servant d'adresses mails personnelles et de numéro de téléphone de parents que j'avais dans mes contacts suite aux séjours que je dirige. Je suis également passé par l'intermédiaire de certains enfants avec qui j'étais encore en contact par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Enfin, j'ai tenté d'entrer en contact avec des familles que je ne connaissais absolument pas grâce à deux types d'intermédiaires : par des familles que j'avais déjà interrogées et par des personnes travaillant pour Vacances Pour Tous, qui m'ont proposé de transférer un mail dans lequel j'expliquais ma démarche à leurs clients. En fin de compte, les entretiens que j'ai pu réaliser se sont uniquement déroulés soit lorsque j'avais encore des contacts avec les enfants (cet aspect sera analysé en chapitre 3 du mémoire), soit lorsque les familles ont été contactées par d'autres déjà interrogées. Les autres voies se sont avérées infructueuses, aboutissant majoritairement à des non-réponses, soit à des refus (ce constat sera analysé dans le deuxième chapitre du mémoire). Tous les entretiens avec des familles se sont déroulés dans une atmosphère très chaleureuse, celles-ci étaient ravies de pouvoir m'aider à réaliser ce travail et, pour la plupart d'entre elles, de me rencontrer pour la première fois, leurs enfants ayant parlé de moi à l'issue de leur séjour. La plupart d'entre elles m'ont remercié du travail effectué lors des étés. Tous les entretiens sauf un se sont déroulés au domicile familial, les enfants étaient présents lors de six des neuf entretiens. En somme, ces entretiens prenaient la forme d'une discussion très informelle, les discours n'étaient pas du tout contrôlés par les personnes interrogées.

Pour les membres d'équipes d'animation, je suis entré en contact avec les personnes interrogées par trois voies : mes connaissances personnelles, le réseau VPT et les réseaux sociaux (afin d'obtenir des entretiens avec quelques animateurs extérieurs à mon réseau). Les personnes contactées ont en grande majorité répondu positivement à mes demandes d'entretien. Je peux néanmoins décompter deux refus explicites, et ce en raison de mes liens professionnels avec ces personnes, qui ont refusé de s'exprimer devant moi. Je peux également citer un refus par un directeur d'un autre séjour présent au sein du centre Grandeur Nature lors de mon observation participante. Face à ma demande d'entretien, le directeur de ce séjour avait alors préféré demander l'autorisation à son organisme (un comité d'entreprise d'une très grande entreprise française), qui s'y est

opposé fermement, malgré l'attestation de recherche que j'avais pu fournir. Cependant, parmi toutes les réponses positives qui m'ont été données, toutes n'ont pas été suivies d'une rencontre et de la passation d'un entretien. Pour certains d'entre eux, la difficulté a été de trouver des créneaux disponibles pour les rencontrer en face-à-face en raison des disponibilités de chacun et également de la situation géographique. Pour deux autres animateurs et directeurs, uniquement parmi ceux que je connais personnellement, certains entretiens ont été annulés ou reportés sine die pour des raisons qui m'ont laissé percevoir que les personnes ne souhaitaient pas réaliser l'entretien, sans oser me le dire explicitement.

J'ai également interrogé des personnes travaillant pour VPT. La prise de contacts s'est faite soit par des adresses mail ou des numéros de téléphone que je possédais grâce à mon travail l'été, soit par l'intermédiaire de membres de ma famille. Je n'ai pas rencontré la moindre difficulté pour ces entretiens, toutes les personnes ont accepté immédiatement, avec les possibles biais présentés dans l'encadré. La seule exception concerne le Bureau Qualité de VPT. Cet entretien a été difficile à obtenir : je n'ai dans un premier temps pas obtenu de réponse à plusieurs mails ; il a fallu l'intervention de Jacques CHAUVIN pour que je puisse rencontrer une personne travaillant pour ce service. Lors de l'entretien, cette absence de réponse m'a été expliquée par le fait que le service est en pleine restructuration et que la personne y travaillant est pour le moment seule. Cependant, il est de mon point de vue également envisageable que ce service n'ait tout simplement pas souhaité ouvrir ses portes à une personne effectuant de la recherche, pour des raisons de méfiance et de confidentialité par rapport à ce service clé de l'association, comme nous le verrons lors du troisième chapitre de ce mémoire. Comme expliqué ci-dessus, ces raisons m'avaient en revanche été explicitement fournies par un autre organisme lors de mon observation participante. Il semblerait donc que les organismes ne soient pas rassurés à l'idée qu'un travail de recherche soit effectué sur leur séjour. Il semblerait par conséquent que mes entrées personnelles au sein de la Ligue de l'Enseignement m'aient facilité l'obtention de ces rencontres.

Enfin, pour les trois derniers entretiens, j'ai souhaité aborder avec ces différentes personnes non-acteurs des colonies de vacances, mais dont la profession est en lien direct avec ces séjours, leur vision des relations et interactions entre les familles et les animateurs / organisateurs. Ces entretiens avaient un objectif plus informatif.

B- Observation participante dans un séjour de vacances d'une semaine

J'ai participé directement à un séjour de vacances d'hiver, d'une durée de sept jours (du 21 au 28 Février 2015), au sein du centre Grandeur Nature.

Ce centre de vacances est celui où je travaille depuis l'été 2011 et où j'occupe les fonctions de directeur-adjoint durant les deux mois d'été depuis 2013 : ainsi, je connais quasiment toutes les personnes permanentes du centre, pour avoir travaillé avec elles durant ces cinq dernières années. Par conséquent, lorsque j'ai demandé à y faire mon observation, une réponse positive m'a été immédiatement donnée. Le centre de vacances est situé dans le département du Doubs (25), dans le village de Chaux-Neuve. Il appartient à une association, du même nom, créée en décembre 1997 : il s'agit d'une organisation familiale puisque de nombreuses personnes de ma famille travaillent ou sont bénévoles pour cette association, dont le président qui est mon oncle ou encore le directeur un cousin éloigné. L'association Grandeur Nature est indépendante de la Ligue de l'Enseignement, mais y est affiliée : ce n'est donc pas une composante de VPT, mais cet organisme est le principal client de l'association en ce qui concerne les séjours de vacances, et tous les principes directeurs de VPT sont appliqués dans le projet pédagogique du centre.

Seize enfants, âgés de six à douze ans, participaient au séjour que j'ai pu observer. Tous étaient issus de deux municipalités de banlieue parisienne (Asnières sur Seine, au nord de Paris, et Boulogne-Billancourt, au sud-ouest) ; aucun enfant ne s'était inscrit individuellement. Il s'agissait d'un séjour « neige », du 21 au 28 février 2015 : les activités auxquelles participaient les enfants étaient du ski de piste, du ski de fond, des jeux dans la neige, du chien de traîneaux, de la luge gonflable et du ski-jooring (du ski tiré par un cheval).

Pour cette observation, j'ai occupé véritablement les fonctions d'animateur à plein temps, en complément de l'équipe d'animation permanente du centre. J'ai effectué le convoi « aller » depuis Asnières-sur-Seine où j'ai pu rencontrer les familles des enfants issus de cette commune ; j'ai effectué le convoi « retour » jusqu'à Boulogne-Billancourt où j'ai pu rencontrer les familles des autres enfants. J'ai participé à certaines activités avec les enfants lorsque ma présence était nécessaire par rapport au taux d'encadrement ; cependant, je me suis surtout concentré à être présent avec les enfants sur les moments de vie quotidienne (le lever, les repas, le temps libre de fin d'après-midi, les veillées, le coucher), moments où par expérience on discute le plus avec eux et où on en apprend le plus sur eux. J'ai particulièrement veillé à observer les contacts entre les familles et les enfants ou l'équipe d'animation (appels téléphoniques reçus ou émis par les enfants et par l'équipe d'animation, cartes postales reçues ou envoyées, messages vocaux laissés sur un serveur, etc.), aux instants où les parents apparaissent pendant le séjour dans le travail de l'équipe d'animation, ainsi évidemment qu'aux échanges lors du départ et de l'arrivée.

Parallèlement à cette colonie, le centre de vacances accueillait deux autres séjours : l'un organisé comme déjà expliqué par un CE d'une grande entreprise française avec des adolescents, l'autre organisé par le service périscolaire d'une commune jurassienne, avec des enfants âgés de six à onze ans. J'ai également prêté attention au fonctionnement de ce séjour, voir s'il existait des différences avec le séjour dans lequel j'étais animateur dans les attitudes adoptées par rapport aux familles.

C- Analyse quantitative de fiches de satisfactions des parents

Le troisième volet de mon étude empirique a été de réaliser une analyse quantitative de fiches de satisfactions retournées au Bureau Qualité de VPT suite aux séjours qui se sont déroulés pendant les vacances d'hiver en 2015. A l'issue de l'entretien avec Christelle Lima, j'ai demandé si je pouvais regarder ces fiches dont nous avons discuté ; cela ne semblait pas la gêner personnellement, mais elle a préféré demander

l'autorisation à un supérieur, qui m'a laissé faire sans problème à la condition de ne pas citer les noms des familles ainsi que les noms des centres de vacances dans lesquels ces séjours se sont déroulés. J'ai donc consulté ces fiches dans le bureau de Mme LIMA.

J'ai ainsi pu consulter une centaine de fiches de satisfaction, issues de neuf séjours différents, et organisés par quatre fédérations départementales de la Ligue de l'Enseignement différentes, prises au hasard.

Trois points sont importants à souligner par rapport à l'analyse de ces fiches. Tout d'abord j'ignore si ces fiches ont été préalablement classées, si un tri en fonction de leur contenu avait été fait. Cependant, je n'ai pas eu du tout l'impression que Mme Lima a cherché à me cacher les fiches les moins bonnes pour l'association ; néanmoins il faut garder en tête que, bien que j'ai pu choisir les dossiers que je voulais, Mme Lima m'a tout de même désigné clairement une armoire précise et non une autre, dont j'ignore le contenu. Le second point important est le fait que je ne connais pas le taux de retour que représentent ces fiches par rapport au nombre d'enfants inscrits dans ces neuf séjours. Enfin, je n'ai sélectionné que des fiches retournées par des familles, inscrites individuellement ou via un C.E. ; j'ai écarté celles renvoyées par des foyers ou des éducateurs, ceux-ci ne rentrant pas dans mon mémoire comme expliqué ci-dessus.

Après ce tri, j'ai donc pu établir une base de données sur Excel avec quatre-vingt-dix-sept fiches de satisfaction. J'ai construit cette base en relevant absolument toutes les informations contenues dans ces fiches de satisfaction : ma base de données comportent ainsi vingt-quatre colonnes (âge ; modalités d'inscriptions – CE ou individuel – ; sexe ; première inscriptions avec VPT ; huit pour chaque critère de choix du séjour – oui ou non – ; bilan exprimé ; le fait d'envisager oui ou non de repartir avec VPT ; cinq pour les critères de notations – notées de 1 à 5 – ; observations écrites – oui ou non – ; observations positives – oui ou non – et contenu ; observations négatives – oui ou non – et contenu). A partir de cette base, j'ai dans un premier temps fait des tableaux pour décrire ma population, puis de nombreux tableaux croisés dynamiques, à partir desquels j'ai pu dégager certaines tendances. Cependant, l'analyse que je pourrai en faire ne sera que descriptive.

ENCADRE N° 4 :
Présentation des fiches de satisfaction VPT

Les fiches de satisfactions sont envoyées aux familles à l'issue de l'inscription et avant le départ, avec d'autres documents (fiche technique du séjour, carnet de voyage, convocation ...), qui seront présentés dans le second chapitre du mémoire.

Elles sont élaborées par le « Groupe Junior », qui est un des sept groupes de travail et de réflexion mis en place par la Ligue de l'Enseignement (Groupe BAFA, Groupe Adultes ...).

Le Groupe Junior a pour mission de gérer toutes les questions des séjours de vacances. Il est composé exclusivement de personnes travaillant pour la Ligue de l'Enseignement, qu'ils soient employés par la Centrale nationale ou par des fédérations départementales, ou employés permanents sur des centres de vacances, en qualité de directeur ou d'animateur.

Elles se présentent sous la forme d'une feuille A4, pliée en deux pour devenir un cahier de quatre pages.

Sur la page 1 sont demandés des renseignements quant au séjour en question, à l'identité de l'enfant, et par quelle voie il s'est inscrit (par une collectivité ou individuellement). Aucun renseignement n'est demandé, ni ne m'a été donné, quant à la catégorie socio-professionnelle des parents, ainsi qu'au montant payé par les familles.

Sur la deuxième page, il est demandé si l'enfant était déjà parti avec VPT et si l'enfant avait déjà fréquenté ce séjour. Les répondants doivent ensuite indiquer un ordre d'importance parmi huit critères explicatifs quant au choix du séjour (situation géographique, fréquentation antérieure, entourage, proposition d'une collectivité, apprentissage de la vie en collectivité, pour l'activité dominante, pour les activités en général ou car rien d'autres n'a été trouvé) ; on peut noter que le prix n'est pas un critère proposé, les dates du séjour non plus, ce qui sera fait par certaines familles.

En page 3, il est demandé aux familles d'évaluer de 1 (Mauvais) à 5 (Très Bien) la qualité des transports, des activités, de l'équipe d'animation, de l'hébergement, de la nourriture ; on peut remarquer que la question de la communication entre le centre et les parents n'est pas abordée, ce qui sera fait par certaines familles. Sont ensuite posées la question du niveau de satisfaction apporté par le séjour (Très satisfaisant, Satisfaisant, Moyennement Satisfaisant, Peu satisfaisant), et celle d'une possible réinscription avec VPT (Oui, éventuellement, non).

Enfin, en page 4, une question ouverte est posée sur d'éventuelles observations ou remarques quant au séjour.

D- Analyse d'archives

Enfin, le dernier volet de mon enquête empirique repose sur l'analyse de nombreux documents que j'ai pu recueillir au cours de mes divers déplacements. La plupart de ces documents sont des documents publics, à destination des familles principalement, à des équipes d'animation dans une moindre mesure ; ils sont transmis directement aux familles ou au moins leurs sont facilement accessibles. Parmi les documents que j'ai analysés, certains sont produits par la Ligue de l'Enseignement (projet éducatif de l'association, descriptif officiel de l'association, etc.), par Vacances Pour Tous (carnet de voyage, fiches techniques de séjour, etc.), et enfin d'autres par le centre Grandeur Nature (projet pédagogique). J'ai également pu recueillir des documents internes, non transmis aux familles, mais dont le contenu les concerne directement.

L'étude du contenu de ces documents est essentielle, car comme il sera expliqué dans le corps de ce mémoire, une grande partie des interactions entre acteurs des séjours de vacances se fait par leur intermédiaire : il était donc nécessaire de les prendre en compte dans ma recherche. Cela m'a permis également de confronter leur contenu et les discours exprimés par les différents acteurs lors des entretiens.

Ainsi, à partir de la revue de littérature et de l'analyse de ces données empiriques, trois constats principaux me sont apparus clairement dans le fonctionnement et l'organisation de la relation entre les différents acteurs d'un séjour de vacances. Chacun de ces résultats fera l'objet d'un des chapitres de ce mémoire.

Tout d'abord, il m'est apparu clairement que les séjours de vacances sont porteurs et émetteurs de valeurs fortes, propres et particulières : les colonies sont donc de véritables institutions sociales. Ces valeurs ont été intériorisées et sont partagées par l'ensemble des acteurs adultes de ces séjours, qui souhaitent désormais les transmettre aux enfants participant à ces séjours en s'y engageant librement et volontairement (Chapitre 1).

L'institution « séjours de vacances » présente une caractéristique très particulière, qui lui accorde une place tout à fait singulière parmi les autres institutions sociales. En effet, bien que la participation de l'ensemble de ces acteurs soient basées sur le volontariat, ces derniers constamment isolés les uns des autres, que ce soit avant, pendant ou après le séjour. Cette configuration à distance a des conséquences importantes sur l'organisation et le fonctionnement de leurs relations (Chapitre 2).

Enfin, comme c'est le cas pour toute institution sociale, des rapports de force peuvent apparaître entre les acteurs par diverses sources, et ce malgré l'ensemble des valeurs qu'ils partagent. La volonté de régler le conflit dans les meilleures conditions apparaît alors clairement chez les acteurs (Chapitre 3).

CHAPITRE 1 : Intériorisation et partage de valeurs communes à tous les acteurs

Contrairement à d'autres situations de transfert d'autorité pédagogique, la participation des acteurs des séjours de vacances étudiés dans ce mémoire est totalement volontaire : nul ne contraint par la loi ou par la force les familles, les animateurs et les organisateurs à y participer. Ce chapitre a pour objectif de démontrer que ces acteurs partagent un certain nombre de valeurs, indépendamment de toute caractéristique sociale ou économique. Cet ensemble de valeurs communes s'articulent évidemment autour les colonies de vacances, et sont alors regroupées sous le terme « esprit colos » ; cependant, elles s'étendent au-delà de ces séjours et concernent également d'autres pans de la vie sociale des acteurs (I). Intériorisées par ces derniers, ils considèrent alors qu'elles font nécessairement partie du contenu à transmettre aux enfants au cours de leur éducation, ce qui explique leur participation aux séjours de vacances (II).

I) Un ensemble de valeurs communes nommé « esprit colos » comme fondation de l'institution

Notion développée par Pierre Bourdieu, un habitus est un « système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structure structurante »⁴³. Ainsi, un ensemble de personnes ayant un habitus en commun partagent donc des valeurs permanentes acquises par le passé, qui vont conditionner leur comportement et un certain nombre de visions dans le présent. Il ressort de l'enquête empirique que tous les acteurs des séjours de vacances présentent des dispositions structurées tout à fait favorables à la vie en collectivité (A), nécessaires à l'adhésion au concept des séjours de vacances avec hébergement (B), qui vont agir sur eux de manière structurante au point de leur faire partager une même vision du contenu pédagogique qui doit y être transmis aux enfants (C).

⁴³ Antoine Beitone et al., *Lexique de sociologie*, 3e édition., Paris, Dalloz, 2010, 425 p.

A- Des dispositions permanentes favorables aux vacances collectives pour mineurs

Les acteurs des colonies de vacances interrogés pour ce mémoire présentent deux dispositions majeures tout à fait structurantes pour la participation à des vacances collectives pour mineurs : ils sont engagés dans une vie associative et / ou militante (1), et sont en adéquation avec l'idée d'une éducation partagée des enfants (2).

1) L'engagement associatif ou militant au cœur de la vie des acteurs

Il ressort de manière très saillante des entretiens réalisés que l'engagement associatif est au cœur de la vie sociale de l'ensemble des personnes interrogées. En effet, une très large majorité d'entre elles m'ont signalé être membre bénévole d'une association, que celle-ci sportive, culturelle, ou encore humanitaire. De plus, non seulement adhérentes de ces groupements, elles occupent pour un nombre important d'entre elles des fonctions de direction. Tel est ainsi le cas par exemple pour M. PANNE, président d'un club de football, Nouria ABBOU, présidente du Foyer Socio-Éducatif du collège au sein duquel elle travaille, ou encore d'Isabelle TRABAND, présidente d'un club de kayak. L'engagement militant politique est également une caractéristique pour un certain nombre des personnes interrogées, et ce qu'elle que soit leur opinion et le parti choisi ; ainsi Anne SCHAUMBERG et Mme DUCHAMP, toutes deux conseillères municipales. Deux enseignements majeurs peuvent être tirés de ce partage de la culture associative voire militante par ces acteurs des séjours de vacances.

En effet, cela a des conséquences sur leur mode de vie, ainsi que celui de leur famille, mais également sur l'éducation que ces personnes donnent ou reçoivent à leurs enfants. Ainsi, leur engagement associatif ou celui de leurs proches provoquent en elles une appétence certaine pour la vie en collectivité, qui leur paraît tout à fait évidente, et avec laquelle ces personnes semblent véritablement à l'aise, comme l'exprime Madame LEJEUNE (mère de famille) :

Mais mes parents ont toujours été très proches du milieu associatif, mon père a été président du comité des fêtes, donc tout ce qui est vie ... pas en communauté mais avec d'autres, c'est quelque chose que j'ai toujours eu depuis toute petite quoi, et j'ai toujours aimé ça.

Ainsi, leur engagement associatif témoigne en elles des dispositions tout à fait favorables à la vie collectivité, mais également chez leurs proches, et particulièrement leurs enfants. Or, être habitué et apprécier ce mode de vie est une condition nécessaire pour être confortable avec ce fonctionnement très particulier que présente les vacances collectives, qu'elles soient entre amis, entre adultes lors d'un séjour organisé, et évidemment entre enfants.

Cependant, s'arrêter à cette première analyse n'apporterait pas beaucoup à ce mémoire. L'intérêt de ce constat apparaît au regard tout d'abord du fait que la vie associative, et tout particulièrement le bénévolat, connaît une certaine diminution en France de nos jours⁴⁴. Selon François de Singly, cela peut s'expliquer notamment par le fait qu'au sein des familles dites « modernes », les membres apprécient de plus en plus être ensemble et partager des moments d'intimité dès qu'elles le peuvent⁴⁵. Si pour autant considérer que les personnes interrogées pour ce mémoire font partie d'une minorité, elles partagent tout de même un mode de vie favorable à la vie en collectivité que tout le monde ne partage pas. Il s'agit donc bel et bien du premier aspect d'une culture commune aux acteurs des séjours de vacances, le second étant d'être accoutumés à la notion de délégation d'autorité pédagogique.

2) Des acteurs accoutumés à la notion de délégation d'autorité pédagogique

Comme expliqué en introduction, la Famille aujourd'hui n'a plus le monopole de l'éducation des enfants, elle le partage avec d'autres institutions, qui composent la « communauté éducative » au sein de laquelle le jeune grandit ; le partage de cette fonction n'est pas toujours évident pour toutes les familles, notamment avec l'Ecole, avec qui les tensions sont parfois très grandes. Or, l'analyse des entretiens réalisés démontrent que toutes les personnes interrogées sont extrêmement à l'aise avec cette notion de partage de l'éducation, cela semble faire totalement partie de leur culture.

⁴⁴ Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports, et de la Vie associative, *Les chiffres clés de la vie association*, Paris, 2007 : entre 2001 et 2006, le nombre de bénévoles associatifs a diminué entre 1 et 7% selon les secteurs.

⁴⁵ F. De Singly, *Sociologie de la famille contemporaine : domaines et approches*, op. cit.

Tout d'abord en ce qui concerne l'Ecole, toutes n'ont aucun problème majeur avec cette institution. Bien évidemment, cela ne signifie pas que les acteurs de séjours de vacances travaillent toujours dans une parfaite harmonie sans accroc avec le personnel de l'Education nationale. Cela signifie en revanche que les personnes interrogées sont toutes dans une volonté de collaboration et de discussion avec l'Ecole, et non dans une situation d'ignorance ou de rejet, comme l'explique Madame STAMMER (mère de famille) :

J'ai pas de problème à aller voir les ... instits, et si ils me convoquent, je suis disponible. Je pense que y a que comme ça qu'on peut travailler pour le bien des gamins, qu'il y ait une bonne corrélation et pi ... et pi que chacun respecte la place de l'autre.

Ainsi, nombreux sont les acteurs des séjours de vacances à ne pas avoir de problèmes manifestes à se rendre dans les écoles et discuter avec les enseignants, à participer à la vie de l'établissement voire même pour une partie d'entre eux à être membre d'une fédération de parents d'élèves (Mme MAZIN, Mme LEVEAUX, etc.). Cette facilité par rapport à l'école est renforcée pour une partie des interviewés par le fait qu'ils sont issus d'une famille qui travaillait pour l'Education Nationale (Antoine GAULARD, Christelle LIMA, etc.), ou par le fait qu'ils y travaillent eux-mêmes (Nouria ABBOU, Yacine BACHTLI, etc.).

De plus, la commodité des acteurs pour une éducation partagée s'étend au-delà d'un seul acteur que serait l'Ecole. Ainsi, pour beaucoup d'entre eux, il est naturel de faire appel à des personnes extérieures pour concourir à l'éducation de leurs enfants, comme des professeurs particuliers, des étudiants pour de l'aide aux devoirs, des baby-sitters, etc. Ceci est parfaitement résumé par S. DUPONT (mère de famille) :

Et pi moi j'aime l'idée qu'ils ... qu'ils aient des contacts avec d'autres adultes, en fait. J'ai pas le monop... j'ai pas la prétention d'avoir un monopole du rapport avec mes enfants, je me dis que même ils disent sûrement des choses qu'ils ne diront pas, qu'ils diront à d'autres parents... oui à d'autres parents ou à d'autres gens, et je me dis que ce qui est bien c'est qu'ils aient l'occasion de dire des choses dont il faut qu'il se débarrasse, ou des échanges qu'on a pas forcément envie d'avoir avec ses parents parce que les parents ils sont inquiets, ils sont raisonnables. Et j'aime bien qu'il aient d'autres référents.

Cette culture de l'éducation partagée est une disposition tout à fait favorable pour être acteur de vacances collectives. Elle est en outre bien plus sélective que l'engagement associatif. Il apparaît donc que l'ensemble des acteurs de ces séjours, indépendamment de leur milieu social, baignent dans un mode de vie, dans une culture partagée favorable aux vacances collectives. Ces deux dispositions structurent donc leur participation à de tels séjours pour mineurs, mais n'expliquent pas à eux seuls le choix porté par ceux interrogés dans ce mémoire sur des colonies de vacances, qui n'en sont qu'une des trois formes possibles.

B- Enjeux définitionnels d'un séjour de vacances

Les enjeux définitionnels autour des vacances collectives pour mineurs sont doubles. Tout d'abord, comme explicité en introduction, il en existe trois formes différentes : les séjours de vacances avec hébergement (ou colonies de vacances), les accueils collectifs sans hébergement (ou centres de loisirs) et le scoutisme. Malgré quelques points communs, toutes trois présentent un fonctionnement spécifique rejeté ou plébiscité par les acteurs en fonction des dispositions acquises par le passé (1). Le second enjeu définitionnel concerne spécifiquement les colonies de vacances : les valeurs présentes chez les acteurs vont disposer ceux-ci à adhérer plus spécifiquement à certains séjours de vacances plutôt qu'à d'autres (2).

1) Adhésion et rejet autour d'une forme particulière de vacances collectives pour mineurs

L'article R227-1 du Code de l'Action Sociale et de la Famille définit trois types de vacances collectives pour mineurs : le séjour de vacances, le centre de loisirs, et le scoutisme.

a) Trois formes de vacances collectives pour mineurs éloignées

Les points communs existant entre ces trois types de vacances pour mineurs sont au nombre de deux. Tout d'abord, ils sont tous placés sous l'autorité du préfet de département en vertu de l'article L227-4 du Code de l'Action Sociale, ils sont soumis à

ENCADRE N°5 :

Article L227-4 du Code de l'action sociale et des familles

La protection des mineurs, dès leur inscription dans un établissement scolaire en application de l'article L. 113-1 du code de l'éducation, qui bénéficient hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif entrant dans une des catégories fixées par décret en Conseil d'Etat, est confiée au représentant de l'Etat dans le département.

Ce décret définit, pour chaque catégorie d'accueil, la réglementation qui lui est applicable, et les conditions dans lesquelles un projet éducatif doit être établi.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables à l'accueil organisé par des établissements d'enseignement scolaire.

un certain nombre de réglementations communes, dont l'application est vérifiée par les fonctionnaires de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports, appelés couramment par les acteurs du secteur les « inspecteurs Jeunesse & Sports ». Ensuite, au niveau de la forme, tous sont encadrés par des animateurs devant être diplômés du BAFA ou d'un diplôme équivalent, qui propose à des groupes d'enfants des activités ludiques.

Cependant, les points communs s'arrêtent là ; il existe ici en effet bien plus de différences entre eux. La principale différence concerne la forme de vacances collectives proposée. Le centre de loisirs est une forme tout à fait spécifique de vacances collectives pour mineurs : les enfants rentrent en effet tous les soirs chez eux. Bien souvent, les espaces d'accueil sont situés dans la commune où réside l'enfant, il y retrouve des jeunes et des adultes qu'il côtoie le reste de l'année, les résidents de la commune étant souvent privilégiés. La colonie de vacances regroupe des jeunes et des adultes qui ne se connaissent absolument pas, pouvant provenir de tout le pays. Le séjour de vacances se déroule généralement loin du domicile du jeune, et peut durer quelques jours (on parlera alors de mini-camp) ou deux à trois semaines. Enfin, le scoutisme est une forme de vacances particulière, du fait de son fonctionnement continu sur l'année : l'inscription des enfants à un camp scout est très souvent annuelle. Lorsqu'un séjour est organisé, il dure généralement plusieurs jours voire semaines sans rentrer au domicile familial.

Ces formes de vacances collectives pour mineurs sont relativement concurrentes les unes des autres, et provoquent pour chacune d'entre elles des attitudes tout à fait différentes chez les acteurs, notamment en ce qui concerne le centre de loisirs et les vacances à plus longue durée.

b) Des attitudes très marquées des acteurs vis-à-vis de ces trois formes

Amenés par leurs dispositions structurantes à s'investir à des vacances collectives pour mineurs, les acteurs ont donc la possibilité de participer à trois formes de séjours différentes.

Or, à l'analyse des discours tenus par les personnes interrogées, il semble difficilement possible pour l'un d'entre eux d'être acteurs dans plusieurs de ces types de vacances collectives pour mineurs. Un véritable choix est donc fait.

Ainsi, par exemple, lors d'une discussion informelle que j'ai pu avoir avec un ami chef scout, il lui était clairement inenvisageable pour lui d'être animateur en colonie de vacances.

De la même manière, les acteurs de ces séjours interrogés n'adhèrent pas au fonctionnement du centre de loisirs. Le plus souvent du temps, ce rejet s'exprime après avoir testé ce type de vacances collectives pour mineurs sans l'avoir apprécié. La critique portée peut être légère, comme celle de Mme Mazin (mère de famille) « C'est un peu à la va comme je te pousse », plus sévère comme c'est le cas pour Yacine (directeur de colonies de vacances) : « C'est pas intéressant un centre aéré », voire extrêmement forte chez Marie-Charlotte (animatrice de colonie de vacances) « Généralement on ne fait que du coloriage ». Au final, c'est Antoine (animateur de séjours de vacances) qui résume le mieux la pensée de chacun d'eux :

Et du coup tu préfères quoi ? Ben les colos ! Ah là c'est sûr !

Les raisons de ce choix très net en faveur des séjours de vacances se situent encore une fois dans l'habitus des acteurs, au niveau des dispositions structurantes plus précises que celles précédemment étudiées. En effet, l'ensemble des individus interrogés pour ce mémoire, et une immense majorité des personnes rencontrées au fil de mes expériences ou lors de mon observation participante, ont participé à des séjours de vacances étant plus jeunes, que ce soit en qualité d'animateurs ou de colons. Certains d'entre eux n'ont connu que de très courtes expériences, d'autres très longues, mais tous ont été en colonies de vacances. Cela démontre donc bien que ces séjours sont de véritables institutions sociales, émettrices de valeurs, intériorisées rapidement par ses participants. A l'inverse, peu d'entre eux ont été en centre de loisirs. Lorsqu'ils ont fréquenté ce type d'ACM, certains d'entre eux n'ont pas apprécié son fonctionnement : ainsi, une grande majorité des interviewés n'ont pas intériorisé ses valeurs ; d'autres l'ont apprécié mais ont préféré les

colonies de vacances, ce qui démontre que les séjours avec hébergement ont une force supérieure à ceux sans hébergement dans la transmission des valeurs qu'ils portent.

En plus des questions de forme, il existe d'autres différences essentielles entre les différents types de vacances collectives pour mineurs.

2) Adhésion militante ou inconsciente pour une idéologie pour les vacances des jeunes

Indépendamment des trois formes à l'instant présentées, diverses idéologies se disputent l'organisation des vacances collectives pour mineurs.

a) « L'affirmation d'intentions éducatives »⁴⁶, une obligation pour les organisateurs de vacances collectives pour mineurs

En mai 2002, le législateur a rendu obligatoire pour chaque organisateur de vacances collectives pour mineurs de rédiger un projet éducatif, et pour chaque directeur d'ACM de produire un projet pédagogique.

Le premier document a pour objectif de définir « les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement » (article 2 du décret), il doit être nécessairement transmis aux autorités de contrôle et aux familles. Ainsi, dans ce texte, l'organisateur de vacances collectives pour mineurs exprime les valeurs qu'ils souhaitent transmettre aux enfants, ses intentions éducatives vis-à-vis des jeunes. Or, comme le précise Jean-Gabriel Busy⁴⁷, il existe autant de projets éducatifs qu'il existe d'organisateur et de valeurs éducatives. Aucun contrôle n'est exercé sur le contenu de ce document.

⁴⁶ Jean-Gabriel Busy, « Qu'est-ce qu'on enseigne dans les centres de vacances et les centres de loisirs? », Paris, France, 2011, page 6.

⁴⁷ *Ibid*, page 10.

ENCADRE N°6 :

Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif

Article 1

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant l'accueil de mineurs dans des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article 2

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Article 3

La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
 - la répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
 - les modalités de participation des mineurs ;
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
 - les modalités d'évaluation de l'accueil ;
 - les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Article 4

Le projet éducatif ainsi que le document mentionné à l'article 3 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers. Ils sont communiqués, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse, aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet pédagogique quant à lui doit préciser les conditions de réalisation du projet éducatif de l'organisateur dont dépend l'ACM, en détaillant la nature des activités proposées, les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés, etc (article 4 du décret). Là encore, il existe autant de modalités d'application des objectifs éducatifs qu'il existe de directeurs d'ACM.

Cependant, il convient de préciser que ce décret n'a fait que d'officialiser une situation existante : en effet, dès la fin du XIXe siècle, les organisateurs de vacances collectives pour mineurs étaient porteurs de valeurs éducatives, voire idéologiques et politiques⁴⁸. Tel est notamment le cas de la Ligue de l'Enseignement, créée en 1866.

b) Présentation des intentions éducatives de la Ligue de l'Enseignement pour les vacances jeunes⁴⁹

La Ligue de l'Enseignement est une fédération d'environ 30.000 associations, dont l'action se répartit dans différents domaines⁵⁰ : l'Ecole et le temps périscolaire, la formation, l'accès au sport, l'accès à la culture, et les vacances des jeunes et des adultes par sa branche Vacances Pour Tous. Créée au cours de XIXe siècle par des instituteurs, l'association est restée très longtemps uniquement composée de personnels de l'Education Nationale en situation de disponibilité, avant de s'ouvrir à d'autres à partir des années 1980. Les valeurs qui vont être présentées sont effectives pour l'ensemble des vacances collectives pour mineurs que cette association organise, que ce soit avec ou sans hébergement. Cette sous-partie énumère les valeurs de l'association, mais ne porte aucun jugement de valeurs sur leur nature, leur qualité et leur réussite ou non sur le terrain : l'objectif n'est pas de critiquer ou encenser l'association, mais d'analyser la correspondance entre ces valeurs et celles des acteurs interrogés.

⁴⁸ J. CHAUVIN, *Les colonies de vacances, domaine privilégié de l'éducation populaire*, op. cit.

⁴⁹ Ligue de l'Enseignement, *Projet Éducatif Loisirs - Vacances*, 2013 : le projet éducatif de la LDE concernant son secteur vacances se présente sous la forme d'un carnet de 18 pages, dans lequel sont présentés un bref historique de l'association, puis les éléments clés du projet éducatif global, et enfin plus en détail les éléments concernant le domaine des vacances des jeunes. Ce texte sera la principale source dans cette sous-partie pour toute donnée ou citation concernant la LDE.

⁵⁰ Ligue de l'Enseignement, *S'associer est une force : l'essentiel de la Ligue de l'Enseignement.*, Paris, 2014: ce document est un fascicule résumant les valeurs et les diverses actions de l'association.

La Ligue de l'Enseignement est un mouvement d'« éducation populaire ». Définir avec précision ce terme nécessite de rédiger une thèse comme a pu le faire Frédéric Chateigner⁵¹. En quelques mots, il s'agit d'un principe politique qui s'est développé au cours du XIXe siècle sous l'influence de la philosophie des Lumières, voulant étendre l'éducation au maximum de personnes possibles (pas que les plus riches, pas que les plus jeunes), dans le maximum de lieux et de temps possibles (en dehors de l'Ecole), dans le but de former des citoyens émancipés. Aujourd'hui encore, la Ligue de l'Enseignement défend le principe de « continuité éducative, quel que soit le temps et le lieu » qui, selon elle, est le seul moyen pour que chaque individu puisse « réussir sa vie » et « devenir un citoyen libre et autonome ». En application de cette ligne directrice, le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement s'articule autour de plusieurs valeurs.

La première d'entre elles est la laïcité, qui est considérée comme le « fil rouge » de toutes les actions réalisées au sein de cette association, et ce depuis sa création. En effet, la Ligue de l'Enseignement a été fondée au cours du XIXe siècle par des instituteurs dans le but de proposer un certain nombre d'activités dans un cadre laïc, en concurrence avec celles proposées traditionnellement par des organisations catholiques. Ainsi, l'ensemble des ACM de l'association et de son personnel, qu'il soit dans les bureaux ou sur le terrain, doit continuellement mettre en œuvre ce principe⁵². Il convient de préciser que, de nos jours, laïcité et éducation populaire vont quasiment de pair (toutes les associations revendiquant ce label sont aujourd'hui laïques), mais que cela n'a pas toujours été le cas. Ainsi, au cours du XIXe siècle se sont créés de nombreux mouvements d'éducation populaire religieux⁵³, comme l'UFCV par exemple, qui aujourd'hui ont pour l'immense majorité d'entre eux soit disparu, soit adopté la laïcité comme valeur. Cependant, l'organisation de vacances collectives n'est pas réservée à des mouvements laïcs, un organisateur peut tout naturellement y pratiquer du prosélytisme religieux.

⁵¹ Frédéric Châteigner, *Education populaire : les deux ou trois vies d'une formule*, Strasbourg, 2012, 474 p.

⁵² Ligue de l'Enseignement, *La laïcité dans les séjours de vacances*, Paris, 2013, 14 p : ce document est un fascicule à destination de l'ensemble du personnel de l'association, leur donnant des clés pour comprendre quels comportements adopter pour respecter ce principe de laïcité, dont la définition reste une question extrêmement difficile en 2015

⁵³ G. Poujol, « Éducation populaire », art cit, page 128.

La seconde valeur de la Ligue de l'Enseignement est la promotion de la mixité sociale au sein des vacances collectives pour mineurs qu'elle organise. Pour ce faire, l'association travaille régulièrement avec des comités d'entreprises, des collectives locales, des foyers éducatifs, etc ... Ainsi, selon les personnes que j'ai pu rencontrer, le pourcentage d'enfants inscrits par ces intermédiaires varieraient entre 60 et 80%.

La troisième principale valeur défendue dans ces séjours par la Ligue de l'Enseignement est la socialisation des enfants et l'acquisition de l'autonomie par les jeunes : les vacances doivent permettre à ces derniers d'affirmer leur personnalité, leur esprit critique et leur sens des responsabilités.

c) Adhésion militante ou inconsciente aux valeurs de l'organisme

Ainsi, un choix s'offre aux acteurs dont les dispositions structurantes les amènent à participer à des séjours de vacances : séjour laïc ou religieux ; organisme d'éducation populaire ou organisme commercial, etc.

Le choix de participer à un séjour de vacances organisé par la Ligue de l'Enseignement n'est pas dénué de sens et de valeurs, au regard des principes directeurs de cette association.

Par conséquent, lorsque ce choix est volontaire, délibéré, il est tout à fait possible de parler d'un acte « militant ». Partir avec la Ligue de l'Enseignement après avoir lu le projet éducatif, ou tout du moins en en connaissant les grandes lignes, signifie clairement de la part des acteurs une adhésion à ce projet. C'est ainsi le cas pour l'ensemble des personnes travaillant dans les bureaux de l'organisme, que ce soit à Paris, ou dans les fédérations de province. Au cours de leur entretien, toutes tiennent un discours en parfaite adéquation avec les valeurs de leur employeur. Il serait alors possible de se demander s'il ne s'agit pas de paroles contrôlées et maîtrisées ; tel n'est en tout cas pas mon ressenti : tous les entretiens se déroulaient dans une ambiance chaleureuse et décontractée, aucun ne m'a donné l'impression de s'appliquer à reproduire un discours

préconçu. Toutes ces personnes adhèrent donc consciemment au projet politique de la Ligue de l'Enseignement ; comme le résume Jacques Chauvin (ancien cadre de la LDE) :

On travaille pas à la Ligue par hasard. Ou alors ça dure pas très longtemps.

De même, d'autres acteurs adhèrent consciemment au projet de la Ligue de l'Enseignement ; tel a été le cas pour Mme MAZIN (mère de famille) :

Non on le reçoit, c'est un petit fascicule, bon je l'ai lu une fois, je l'ai pas relu à chaque fois, mais le principe, ce que j'avais lu, ça m'avait beaucoup plus, parce que ça correspondait exactement ce à quoi j'attendais d'une colo ouais.

Cette adhésion peut être faite uniquement à partir de certaines valeurs, comme la laïcité pour Mme Bardier (mère de famille) :

Je sais qu'il y a des gens qui parent avec des structures qui sont un peu ... qui ont des principes catholiques ou voilà, un peu religieux en fond, donc ça, ça on est complètement laïc donc non

Cependant, ces situations sont rares. En effet, l'analyse des entretiens démontre que le choix d'un organisme, et donc d'un projet éducatif, est très souvent inconscient de la part des acteurs, et ce quel que soit leur milieu social d'origine. Ainsi, nombreux sont les familles et animateurs interrogés à ne jamais avoir lu le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement, voir même à ignorer son existence. Ainsi, par exemple, Mme LEJEUNE (mère de famille) n'avait jamais fait le lien avant l'entretien entre la Ligue de l'Enseignement et Vacances Pour tous, ce qui ne l'empêche pas de tenir un discours en cohérence avec le projet éducatif de l'association, comme le font l'ensemble des interviewés.

En effet, aucune personne interrogée n'a exprimé de valeurs à propos des vacances collectives pour mineurs contraires à celles de la Ligue de l'Enseignement. De plus, lorsque je leur citais ses grands principes, les réponses furent à chaque fois les mêmes que celles d'Antoine (animateur) « Mixité sociale oui, tellement évident », ou de Mme DUPONT (mère de famille) : « Bon la laïcité pour moi ça va de soi ».

Cette corrélation manifeste mais très inconsciente entre les valeurs recherchées par les acteurs et celles proposées par un organisme démontre une fois de plus la présence chez les acteurs interrogés de dispositions structurantes partagées, d'un habitus commun, qui ne cesse de s'affiner : c'est un habitus favorable à la vie en collectivité, aux séjours de vacances, et aux valeurs de la Ligue de l'Enseignement. Le fait que ces acteurs se retrouvent inconsciemment et sans se connaître à être acteur d'un même séjour est donc la conséquence naturelle de cet habitus partagé.

A travers le choix de la Ligue de l'Enseignement, ce mémoire étudie donc un type très spécifique de vacances collectives pour mineurs : il s'agit de séjours de vacances avec hébergement, organisés par une association d'éducation populaire laïque. L'ensemble des acteurs d'un séjour de vacances présentent des dispositions communes favorables à la vie en collectivité, et aux valeurs spécifiques de vacances collectives présentées par la Ligue de l'Enseignement. En plus d'être structurantes pour le choix de l'organisme, ces dispositions le sont également en ce qui concerne les attentes et le contenu de la délégation d'autorité pédagogique conclue entre eux.

C- Contenu spécifique de la délégation d'autorité pédagogique des séjours étudiés

Que ce soit à travers les entretiens ou lors de discussions informelles, il ressort du discours des acteurs un consensus sur le contenu pédagogique que doit proposer une colonie de vacances. Ces séjours doivent être enrichissants pour l'éducation de l'enfant en lui apportant certaines valeurs spécifiques (1), et dans sous un angle à la fois ludique et pédagogique (2).

1) Une source d'enrichissements multiples participant à l'éducation de l'enfant

A travers la réalisation des entretiens, il apparaît clairement qu'être acteur d'un séjour de vacances entre dans une démarche éducative vis-à-vis des enfants, notamment sur les questions d'autonomie et de construction de soi, ainsi que d'apprentissage de la vie en collectivité.

a) La recherche de vacances éducatives

Selon un rapport de l'OVLEJ publié en 2011⁵⁴, 82% des familles dont l'enfant participe à une colonie de vacances considèrent ce séjour comme devant être des vacances à caractère éducatif, et ce quel que soit leur milieu social. L'analyse des entretiens réalisés pour ce mémoire vérifie tout à fait ce constat, et l'étend aux autres acteurs que sont les organisateurs et les animateurs.

Ainsi, tous estiment en effet, comme Mme LEJEUNE (mère de famille), que la participation d'un enfant à un séjour de vacances lui apporte des biens-faits très importants, biens-faits qui ne se retrouvent pas nécessairement dans d'autres situations :

Pour moi c'est extrêmement enrichissant ça. Ça fait partie de son éducation, complètement [...] Et pour moi c'est l'aider, c'est lui donner un ... coup de main. Ça fait partie de l'éducation.

Par conséquent, inscrire un enfant en colonies de vacances est vécu pour tous les acteurs, pas uniquement par les familles, comme une action centrale pour l'éducation du jeune, voir absolument nécessaire pour certains d'entre eux, comme Mme BARDIER, pour qui il s'agit d'un « passage un peu obligatoire dans le ... dans le cursus d'un enfant d'avoir été en colo », sans lequel il y aurait un manque de ce qui doit être lui être transmis.

La démarche éducative que représente la participation des acteurs aux séjours de vacances est également caractérisée par le fait que sur les neuf entretiens que j'ai réalisés, huit l'ont été avec les mères, seules ou accompagnées ; dans ce dernier cas, lorsqu'intervient dans la discussion cet aspect éducatif des « colos », ce sont elles le plus souvent qui prennent alors la parole. En effet, les recherches sociologiques sur l'éducation des enfants au sein des familles démontrent que ce sont les mères qui sont les plus investies sur la question, et qui y consacrent le plus du temps⁵⁵. Par le fait que j'ai rencontré essentiellement des mères, il est donc tout à fait possible de percevoir une fois de plus l'aspect éducatif accordé par ces familles aux colonies de vacances.

⁵⁴ Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Les colos aujourd'hui, un secteur en évolution : quels publics pour quels séjours ?*, op. cit.

⁵⁵ Sur cette question, voir entre autres J.-H. Déchaux, *Sociologie de la famille*, op. cit.

Les deux principales attentes en la matière sont l'acquisition d'une plus grande autonomie par le jeune, et l'apprentissage de la vie en collectivité. Ces deux notions sont par exemple au cœur du projet pédagogique du centre Grandeur Nature au sein duquel j'ai réalisé mon observation participante.

b) *Un tremplin pour apprendre à vivre sa vie*

L'une des principales qualités reconnues aux colonies de vacances pour les différents acteurs est le départ temporaire de l'enfant de sa famille, de son milieu habituel, et son arrivée dans un nouveau milieu au sein duquel il n'a aucun repère géographique, humain et matériel. Par l'imposition d'un nouvel environnement, les acteurs voient le séjour de vacances comme la possibilité donnée à l'enfant de pouvoir évoluer tel qu'il le souhaite réellement, de pouvoir chercher qui il est vraiment lorsqu'il n'est pas avec ses amis ou avec sa famille. L'objectif est de faire en sorte que l'enfant puisse devenir « lui-même ». Vanessa, animatrice professionnelle, résume parfaitement cela en espérant leur « donner des clés pour trouver leur propre identité ».

Dans cette même de construction de l'enfant en adulte, l'acquisition de l'autonomie matérielle est également recherchée. Cette recherche de l'autonomie est selon François de Singly caractéristique des familles modernes, qui souhaitent voir leurs enfants devenir indépendants le plus rapidement possible⁵⁶. Sans pour autant adhérer à des modes de fonctionnement très particulier comme celui de la pédagogie institutionnelle⁵⁷, les acteurs estiment que la colonie de vacances est le lieu idéal pour apprendre à effectuer des tâches simples sans l'aide d'un adulte, comme faire son lit, ranger sa chambre, faire la vaisselle ou monter une tente.

⁵⁶ F. De Singly, *Sociologie de la famille contemporaine : domaines et approches*, op. cit, page 47.

⁵⁷ Jean Houssaye, « Aux marges de la pédagogie institutionnelle : les colonies de vacances », *Carrefours de l'éducation*, 2004, vol. 17, p. 140 : la pédagogie institutionnelle a été développée dans des séjours de vacances pour Fernand Oury ; il s'agit d'une démarche éducative d'acquisition de l'autonomie en considérant que les enfants doivent être à la base de la moindre décision, de la moindre action, ils doivent décider de tout et ne rien se voir imposé par des adultes

Yacine (directeur), voit lui aussi comme nombreux de ses collègues ces séjours comme un terrain propice au développement de l'autonomie des jeunes, ce qu'il considère comme un objectif majeur à atteindre pour l'équipe d'animation :

Le travail, c'est vraiment de dire, d'accompagner ... d'accompagner cet enfant qui est en difficulté, et de lui dire « regarde, tu viens avec moi, on va aller voir le pain, regarde je t'ai demandé de prendre du pain a burger, puisqu'à midi, on fait des sandwiches. Donc on est 40, deux par personnes, donc tu en prends combien ? ». Là parfois c'est ... ah... « 80 ! », « ok donc on va en prendre 80, donc 80, donc on prend quels paquets, ceux où y en a 4, où ceux où y en a 6 ? Allez on regarde les prix au kilo « ... donc tu lui montres que tout petit en bas, y a marqué prix au kilo « Oh ! ça j'avais jamais vu », donc là « on va prendre ceux où y en a 6, c'est moins cher », et donc « combien de paquets de 6 pour arriver à 80 », et comme ça il faut l'amener à évoluer. Et ça c'est génial, le prix au kilo qu'il découvre, même après les faire calculer 80 divisé par 6, il galère un peu au début, mais bon au moins il le fait, il fait cette démarche, il apprend à faire les courses, après il passe à la caisse, donc t'en as pour 200€, il te dit « ouah mais c'est cher », parce que lui il paie 50€ sa colo et en une course, y a déjà 200€ donc ... il se dit « Oh là ! », donc il voit la réalité des choses, etc. Donc voilà, c'est important

c) Un moyen de s'ouvrir sur le monde

Le second objectif éducatif attribué aux colonies de vacances par ses acteurs est l'apprentissage de la vie en collectivité par les jeunes, et le développement de leur capacité de socialisation. Ainsi, nombreux d'entre eux partagent le point de vue de M. Hermann (père de famille) sur ces séjours :

C'est aussi un endroit où on apprend ... à vivre ensemble, les règles de collectivité, savoir qu'on n'est pas tout seul... pour certains, c'est déjà compliqué dans une famille, ça peut l'être encore dans un séjour en collectivité.

Là aussi, les acteurs ont donné au cours des entretiens des exemples de leurs attentes vis-à-vis des séjours sur les enfants : apprendre à prendre une douche courte pour partager l'eau chaude, accepter de ne pas se resservir trois fois à table, supporter un adulte désagréable, accepter des punitions collectives vécues comme injustes ... Il est très fréquent dans les entretiens de retrouver que les acteurs pensent que leurs enfants vont se faire beaucoup d'amis pendant le séjour, avoir des souvenirs partagés forts avec les animateurs, et même pour certains connaître les premières histoires de cœur.

La colonie de vacances aurait donc un véritable rôle dans la construction sociale de l'enfant. C'est également ce qu'ont démontré Yaelle Amsellem-Mainguy et Aurélia Mardon⁵⁸: selon leurs recherches, ces séjours sont des lieux de rencontres idéaux pour les jeunes, puisque celles-ci sont facilitées pour l'intensité des relations dues à la durée limitée qui leur est offerte, ainsi qu'au fort sentiment d'appartenance à un même groupe qui se crée entre jeunes.

Ainsi, l'ensemble des acteurs, portés par un même habitus, s'accordent sur ce double aspect éducatif concernant les séjours de vacances qui sont des moments « d'une grande richesse à la fois sur le plan personnel et sur le plan collectif » selon Jacques CHAUVIN (ancien cadre de la LDE). Cependant en plus du caractère éducatif, les acteurs s'entendent également sur le nécessaire aspect ludique des « colos ».

2) La recherche d'une fonction ludique mais non-consumériste

La pratique d'activités ludiques est une attente très importante chez les acteurs de séjours, mais non-dénuée de vertu pédagogique pour autant.

a) Un terrain de jeux et de découvertes

Comme le souligne un rapport de l'OVLEJ paru en 2005⁵⁹, la pratique d'activités ludiques restent la première motivation des parents qui inscrivent leurs enfants dans un séjour, et ce quel que soit leur milieu social. Ce constat réalisé par l'OVLEJ est confirmé par les statistiques que j'ai pu réaliser à partir de l'analyse des fiches de satisfaction retournées.

⁵⁸ Y. Amsellem-Mainguy et A. Mardon, « Se rencontrer, être en groupe et avoir du temps pour soi : socialisations adolescentes en colonies de vacances », art cit.

⁵⁹ Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Centre de vacances, colonies de vacances... Perception et attentes des parents*, Paris, 2005.

TABLEAU N° 1 :

Les motivations des parents pour inscrire leur enfant en séjour de vacances

Raisons du départ	Nombre	Pourcentage
Situation géographique	59	60,8%
Déjà fréquenté ce séjour	3	3,1%
Bouche à oreille	9	9,3%
Apprentissage de la vie de groupe	47	48,5%
Activité principale proposée	86	88,7%
Activités proposées	48	49,5%

Sur les fiches de satisfaction, les parents pouvaient cocher une ou plusieurs réponses parmi celles proposées à la question de leurs motivations pour inscrire leur enfant en séjour de vacances.

En effet, bien que les discours des acteurs recueillis démontrent un attrait certain pour ses aspects pédagogiques, tous n'oublient pas qu'il s'agit avant tout d'une période de vacances pour les jeunes, et donc de détente. Cet aspect est également apparu très nettement à plusieurs reprises lors de mon observation participante, tant dans la bouche du directeur du centre que dans celles de certains animateurs : « Ils sont en vacances ! ».

La plupart des acteurs mettent également en avant les séjours collectifs pour mineurs par rapport à d'autres types de vacances, notamment avec la famille, comme permettant aux enfants de découvrir et de profiter d'un certain nombre d'activités qu'ils ne peuvent pratiquer le reste de l'année, soit en raison de la géographie, des goûts de leurs parents ou du prix que celles-ci représentent individuellement. Ce point de vue partagé est exprimé en ces termes par Mme Bardier (mère de famille) :

C'est l'occasion pour eux d'en profiter, alors qu'on le fait pas en famille.

Ainsi sont plébiscités par les acteurs la pratique d'un certain nombre de jeux quasiment perçus comme indissociable des « colos » (la chasse au trésor, le poule-renard-vipère ...), ainsi que certains sports peu communs.

Cependant, l'aspect ludique est fortement recherché par les acteurs, mais sans tomber pour autant dans une forme de consumérisme.

b) Une opposition « Club Med » vs séjours de vacances

Cette comparaison n'est pas le fruit d'une quelconque attirance ou méprise de ma part par rapport au Club Méditerranée, mais est apparue à quatre reprises lors de la réalisation des entretiens. Par l'utilisation de cette image, les personnes interrogées semblaient exprimer leur accord pour la « pratique » d'activités ludiques par les jeunes lors des séjours de vacances et un rejet net pour leur « consommation » simple.

Ainsi, lorsque la question a été posée à Vanessa (animatrice permanente) sur ce qu'elle pensait du contenu des séjours qu'elle a connus, sa réponse est très représentative de l'avis des autres personnes interrogées :

Je suis pas contre les activités dominantes, je trouve ça génial que les gamins aient la possibilité de faire des trucs qu'ils ne font jamais à côté, mais on peut les faire avec une approche qui soit autrement quoi. [...] Mais actuellement c'est très difficile, c'est très ... très consommation. On est dans une société de consommation.

A leurs yeux, les activités et jeux pratiqués pendant la colonie de vacances doivent donc, sans forcément être éducatifs, revêtir un intérêt enrichissant pour l'enfant. Ces acteurs estiment donc que les séjours doivent être nécessairement dépourvus de toute philosophie consumériste⁶⁰. Ceci est fortement critiqué par Jean Houssaye, qui regrette que les centres de vacances soient par conséquent « prisonniers de la forme scolaire »⁶¹.

Il s'agit donc là d'une dernière caractéristique importante composant des valeurs partagées par l'ensemble de ces acteurs. Le contenu de la délégation d'autorité pédagogique qui se crée lors d'un séjour de vacances se compose de deux axes essentiels : des activités certes ludiques mais non basées uniquement sur leur consommation et l'acquisition par l'enfant d'une certaine autonomie et de règles de vie en collectivité.

L'ensemble des acteurs des séjours de vacances étudiés dans ce mémoire présentent donc plusieurs dispositions, valeurs et attentes en commun, l'ensemble regroupé sous la dénomination « esprit colo ». Il serait toutefois plus juste, comme il vient d'être démontré, de le nommer « esprit colo organisé par la Ligue de l'Enseignement », ou tout autre organisme ayant les mêmes valeurs : il existe en effet autant d'« esprit colo » qu'il existe de types de séjours et de contenus pédagogiques. De manière consciente ou inconsciente, le partage de cet habitus est une première explication quant à la présence de tous ces acteurs sur un même séjour de vacances, et constitue les fondations de cette institution sociale. Il convient désormais de trouver les raisons pour lesquelles ces derniers, disposés à se retrouver sur une même colonie, prennent la décision d'y participer.

⁶⁰ Isabelle Cassiers, *Redéfinir la prospérité : jalons pour un débat public*, Paris, Editions de l'Aube, 2011, page 103 : On désigne par « consumérisme » un mode de vie, des normes et standards de désir légitime de la vie réussie... Il s'agit d'un mode de consommation individualiste, dépendant du marché, quantitativement insatiable, envahissant, hédoniste, axé sur la nouveauté, faisant usage des signes autant que des choses »

⁶¹ J. Houssaye, « Le centre de vacances et de loisirs prisonnier de la forme scolaire », art cit.

II) Transmission de l'habitus et volonté de perpétuer l'institution

En plus de posséder un habitus commun, base de l'institution colonie de vacances, les acteurs de ces séjours partagent également la volonté de perpétuer celle-ci en tentant de transmettre cet habitus aux plus jeunes. Pour des raisons différentes, parents (A), animateurs et organisateurs (B) souhaitent participer à des séjours, et aboutir avec succès à l'intériorisation des valeurs de l'institution par les enfants (C).

A- « Pour moi il était évident que mes enfants iraient en colo »⁶²

Cette phrase, issue de l'un des entretiens avec une famille, résume l'attitude des parents qui inscrivent leur enfant en colonies de vacances, à la nuance près que cette évidence, fruit des dispositions structurantes de l'habitus, est tantôt consciente, tantôt inconsciente. Elle est issue d'un regard extrêmement bienveillant porté par les familles sur les séjours de vacances (1), et de la volonté de transmettre ce sentiment à leurs enfants (2).

1) Des vacances vécues comme une véritable chance par les parents

Comme il l'a déjà été dit dans cette partie, l'ensemble des acteurs actuels des colonies de vacances, et donc particulièrement les parents qui nous intéressent ici, ont connu lorsqu'ils étaient plus jeunes des expériences de ces séjours, qu'elles fussent longues ou non, en tant que colon ou en tant qu'animateurs. Quoi qu'il en soit, tous considèrent que participer à une colonie de vacances en tant qu'enfant ou membre de l'équipe d'encadrement a été extrêmement bénéfique pour eux, même lorsque leur participation se limite à un seul séjour. Tous reconnaissent les biens-faits que cela a pu avoir, selon eux, sur leur personnalité ; tous évoquent sans problème des anecdotes et des souvenirs qui les ont marqués datant de parfois trente ans, comme le fait Mme LEJEUNE :

J'ai été colon, j'ai commencé colon à six ans, donc pour moi c'est que du bonheur, j'ai vraiment des supers souvenirs de colonies [...] J'y ai été avec mon frère qui est plus grand que moi [...] c'était génial quoi, c'était l'aventure

⁶² ENTRETIEN N°12 : Famille DUPONT, Face à Face enregistré, Samedi 28 février 2015, Paris 11^e, 1h20 .

Ces souvenirs et anecdotes ne sont pas nécessairement tous aussi positifs : ainsi, certains acteurs avouent ne pas avoir réellement apprécié sur le moment de participer à ces séjours ; en revanche, quand tel est le cas, tous avec le recul sont conscients de ce qu'ils y ont vécu, et certains expriment des regrets de ne pas en avoir fait plus. Ces nombreux souvenirs plutôt positifs ou ces légers remords démontrent la présence d'une image favorable des colonies de vacances chez les familles dont l'enfant participe à un séjour, en plus des dispositions structurantes qu'elles ont pu acquérir par le passé.

De plus, il ressort de leur discours une certaine gratitude vis-à-vis des colonies de vacances. En effet, beaucoup d'entre eux ont évoqué le fait que c'était à l'époque quasiment leur seule possibilité de quitter leur cadre de vie habituel durant les périodes de congés scolaires, profiter de séjours aux prix avantageux, organisés par des municipalités ou des comités d'entreprises, pratique qui était beaucoup plus répandue à l'époque qu'elle ne l'est de nos jours. Pour certains, cela représentait leur seul moyen de partir en vacances. Par conséquent, leurs souvenirs sont globalement très positifs de ces séjours, et additionnés à l'ensemble des dispositions favorables qu'elles possèdent, constituent une source importante dans la volonté de faire connaître la même chose à leurs enfants.

2) Inscrire son enfant en colonies de vacances, une véritable stratégie de reproduction

Cette stratégie peut être effectuée dans un premier temps de manière consciente par les parents. En effet, chaque parent construit un projet d'éducation pour son enfant, dans lequel réaliser son bonheur intervient dans les premières positions, après assurer sa sécurité et préparer son avenir⁶³, le but final de ce projet étant que l'enfant améliore, ou a minima conserve le niveau que le parent possède⁶⁴. C'est exactement le comportement qui ressort des entretiens réalisés avec les familles : toutes souhaitent envoyer leurs enfants en colonies de vacances afin de leur faire partager leurs bons souvenirs, et de leur faire passer à coup sûr un bon moment, car tel a été le cas pour eux des années auparavant.

⁶³ D. Gayet, *Les pratiques éducatives des familles*, op. cit.

⁶⁴ F. De Singly, *Sociologie de la famille contemporaine : domaines et approches*, op. cit, page 87.

Ainsi Mme LEJEUNE explique :

J'en ai que des bons souvenirs... C'est la raison pour laquelle, évidemment quand j'ai eu les enfants, je me suis dit faut ... faut absolument qu'ils connaissent ça !

Les parents souhaitent donc reproduire une partie de leur histoire et de leur éducation auprès de leurs enfants en les inscrivant en colonie de vacances.

De plus, cette stratégie de reproduction peut être inconsciente. En effet, dans leur ouvrage *La Reproduction*, Bourdieu et Passeron mettent en lumière le fait que toutes institutions ou individus effectuant un transfert pédagogique envers d'autres personnes produisent leur propre légitimité, le besoin légitime de consommer ce produit, et donc de se sentir consommateur du produit. Les agents vivent donc leur pratique « dans l'illusion de la liberté »⁶⁵.

Il est tout à fait possible d'appliquer cela aux colonies de vacances : l'institution séjour de vacances a produit de tels souvenirs positifs en eux qu'elle apparaît comme tout à fait légitime pour produire les mêmes souvenirs chez leurs enfants, et qu'il est donc tout naturel, dans l'objectif décrit ci-dessus de les satisfaire au maximum, de les inscrire en séjours de vacances. Cette situation se retrouve également pour d'autres situations, comme par exemple le fait d'encourager son enfant à passer le BAFA suite aux souvenirs personnels de leurs étés d'animateurs, de privilégier une destination plutôt qu'une autre en souvenir de ses propres destinations, ou encore comme pour Mme LEBOEUF (mère de famille), le choix de l'organisme :

En fait, alors je peux vous donner l'histoire de ça, c'est que ... je ... la maman de Julie, Fanny, son papa est sidérurgiste et elle partait avec VPT à l'époque, c'était des colonies ... qu'étaient pas chères du tout, et ... elle avait l'habitude de ... de... de voyager avec cet organisme-là. Voilà donc c'est pour ça qu'elle a choisi cet organisme.

Et vous le choix de l'organisme, c'était peu importe ?

Ben moi je serai pas ... naturellement je serai allée vers les CEMEA. Je suis CEMEA, donc voilà j'aurais été vers CEMEA ou UFCV. Mais j'aurais pas choisi ça effectivement. Oui. Mais bon après, ça s'est fait comme ça...

Vous dites vous êtes CEMEA, mais dans quel sens ?

Ben j'ai fait ma formation avec les CEMEA, donc moi je pense CEMEA. Fin voilà. Je pense CEMEA et pi voilà. ...

⁶⁵ P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignements*, op. cit.

Toutefois, cette reproduction inconsciente, ou bien forcée, fonctionne évidemment d'autant mieux que les souvenirs des parents en colonies de vacances sont bons et nombreux. Ainsi, lorsque tel n'est pas le cas, la logique serait l'inverse : le besoin n'apparaît pas comme légitime, ni la logique d'en devenir acteur nouveau, comme l'exprime Mme STAMMER :

Moi j'ai fait une colo dans ma vie et ... j'ai pleuré pendant 3 semaines (rires) [...] Donc c'est pour que j'avais pas proposé aux gamins.

Fortement favorisée par un ensemble de valeurs, la décision d'inscrire son enfant dans un séjour, lorsque les moyens financiers le permettent évidemment, est essentiellement basée sur la volonté de leur transmettre les mêmes souvenirs, de les faire reproduire les mêmes expériences. Cette motivation existe aussi chez les animateurs et les organisateurs.

B- Continuer de faire vivre le passé, préparer le futur

En ce qui concerne les personnes travaillant dans les organismes ou dans les ACM, la volonté de transmettre ces souvenirs et cet attachement aux colonies de vacances aux enfants est additionnée à celle de pouvoir continuer de participer à ces séjours grâce aux eux : cela constitue leur principale motivation pour en être l'un des acteurs (1). Cependant, comme l'a déjà démontré Vanessa Pinto⁶⁶, ce travail peut avoir de manière consciente ou inconsciente une vocation à anticiper ou déterminer leur avenir professionnel (2).

1) Une suite logique à la participation aux séjours de vacances

Le passage vers l'animation semble quelque chose de tout à fait naturel, ce qui peut s'expliquer par plusieurs raisons.

⁶⁶ V. Pinto, *A l'école du salariat, Les étudiants et leurs « petits boulots »*, op. cit.

a) *Un passage favorisé par l'institution*

Dans un rapport publié en 2004⁶⁷, l'OVLEJ a dressé le portrait type de l'animateur de séjours de vacances, qui au regard de mon enquête de terrain reste tout à fait pertinent. Il apparaît que les membres des équipes d'animation sont relativement jeunes, qu'ils ont pour l'immense majorité d'entre eux entre 17 ans et 21 ans. Ceci peut s'expliquer par deux facteurs.

Tout d'abord, simplement parce que l'inscription au premier stage théorique du BAFA est possible à partir de 17 ans révolu, ce qui peut conduire certains animateurs à n'être âgé que de 17 ans et quelques mois voire semaines lors de leur première expérience sur le terrain. Ensuite, parce que l'essentiel du travail d'animation a lieu l'été, et qu'une fois dans la vie active, il ne semble plus vraiment envisageable.

Toutefois, le principal facteur expliquant ce passage rapide vers l'animation se trouve dans le fonctionnement de l'institution elle-même. De la même manière que pour les parents, le travail pédagogique effectué par la colonie de vacances conduit les futurs animateurs à ressentir un véritable besoin de continuer à participer à ces séjours, et à se considérer comme les personnes les plus légitimes pour effectuer ce travail⁶⁸, comme l'exprime clairement Yacine :

Tous les étés je partais en vacances depuis l'âge de 6 ans, donc ... après voilà ça m'a donné envie de ... de m'investir aussi en tant qu'animateur pour pouvoir mettre en place mes projets.

De plus, la plupart des jeunes passant leur BAFA le font via l'organisme avec lequel ils sont partis en séjour de vacances jeunes, qui parvient donc lui à apparaître comme naturel formateur auprès des stagiaires. Enfin, les sessions sont menées par des personnes sans qualification spécifique, qui ne font que transmettre aux jeunes les valeurs qu'ils connaissent du terrain, et donc que les jeunes ont déjà intériorisées. L'évaluation porte sur la capacité des jeunes à assimiler ce qui leur est transmis, ce qui est donc déjà

⁶⁷ Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Devenir animateur et directeur occasionnel aujourd'hui*, Paris, 2004.

⁶⁸ P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignements*, op. cit, page 44.

fait avant le début de la formation. Tout est donc mis en œuvre pour faciliter ce passage aux jeunes qui ont été en séjour de vacances, et pour qu'ils continuent de transmettre aux enfants les valeurs qu'ils ont reçues eux-mêmes, ce qui conduit Baptiste Besse-Patin à parler de « conformation » plutôt que de formation⁶⁹.

b) L'amusement au détriment de tout autre motivation

Aussi, obtenir son BAFA, une fois le coût d'entrée relativement élevé à payer pour s'inscrire, n'est pas forcément difficile, pour les jeunes « anciens colons », mais également pour les autres, du moment qu'ils disposent d'une partie des dispositions décrites ci-dessus. Les motivations de ces nouveaux animateurs sont diverses.

Il ressort tout d'abord que devenir animateur n'est pas « rationnellement » le choix le plus évident comme job d'été : en effet, il s'agit d'un travail, aux dires des premiers concernés, relativement fatigant, avec des journées pouvant commencer à 7h du matin et s'achever à 23h, tout en conservant la possibilité d'être réveillé au milieu de la nuit, comme cela a pu être mon cas pendant mon observation participante lorsqu'une des jeunes est venue me voir pour me signaler qu'elle avait vomi. De plus, le salaire est plus faible que n'importe quel autre « job d'été », puisque le minimum légal est 21,14 € par jour⁷⁰. Il apparaît donc que les motivations pécuniaires ne sont (quasiment) pas à prendre compte pour comprendre les motivations des animateurs, et que les dispositions structurantes des acteurs, ainsi que le travail pédagogique réalisé par l'institution jouent eux un rôle essentiel.

Les motivations qui ressortent de l'analyse des entretiens sont de deux ordres. Tout d'abord, l'aspect ludique, tant recherché par les jeunes colons, reste très présent dans les attentes des animateurs. Ainsi tous ceux interrogés estiment qu'il s'agit d'un travail agréable où l'on gagne un peu d'argent en pratiquant des activités. L'aspect socialisateur est aussi très marqué chez les animateurs, qui avancent comme autre raison la rencontre potentielle avec des jeunes de leur âge. Les valeurs de l'institution sont donc totalement

⁶⁹ Baptiste Besse-Patin, « Le BAFA, une ingénierie de la conformation », art cit.

⁷⁰ <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F23425.xhtml> (consulté le 02 juin 2015)

imprégnées par les animateurs, ce qui malgré le temps de travail et le salaire, les conduit à privilégier ce travail plutôt que de « faire la plonge », « être caissière à Carrefour », ou « à la chaîne ». Ainsi comme le résume Nouria :

C'est très fatigant, mais c'est trop cool !

Cela ne veut pas pour autant dire que les jeunes animateurs ne portent aucune valeur. Bien au contraire, il ressort des entretiens que tous partagent la même idée que les colonies de vacances participent à l'éducation des jeunes, et qu'ils sont là pour contribuer à leur transmettre un certain nombre de valeurs. Ainsi, Antoine, après avoir mis en avant l'aspect « fun » des colos, a immédiatement mis en avant l'aspect éducatif, « essentiel » à ses yeux, et finit par conclure :

J'espère qu'on laisse une petite trace chez les gamins, parce que sinon ... Ben oui, fin j'espère.

Ce travail estival, qui leur a été incité par l'institution et par leur système de valeur, peut avoir au fur et à mesure de son exercice des conséquences sur le long-terme.

2) Un job d' « anticipation », parfois d' « éternisation »⁷¹

Dans sa thèse sur les jobs étudiants, Vanessa Pinto a démontré qu'il existe trois pôles différents parmi ces « petits boulots ». Certains revêtent uniquement un caractère provisoire : les jeunes font ce travail pour gagner un peu d'argent mais sans que cela n'engage leur futur métier ; d'autres ont une vocation d'anticipation : le travail choisi a pour objectif de préparer leur future profession ; enfin, certains ont pour conséquence une éternisation dans le job étudiant, lorsque le jeune ne sait pas vraiment vers quelle voie se destiner ou lorsque ce travail lui semble préférable à ces plans initiaux. Lors de son étude sur l'animation, Vanessa Pinto conclue qu'être animateur correspond surtout aux deux dernières situations : une grande majorité d'entre eux se destinent à un travail dans le domaine de l'éducation ou du social.

⁷¹ Vanessa Pinto, *A l'école du salariat, Les étudiants et leurs « petits boulots »*, Paris, PUF, 2014, V, VI et VII : cette partie de l'ouvrage de Vanessa Pinto sera la principale source pour cette sous-partie.

L'analyse faite des entretiens réalisés avec des membres d'équipe d'animation, ou avec des personnes qui l'ont été, confirme en tout point cette analyse.

En effet, nombreux sont les animateurs, actuels ou anciens, qui souhaitent devenir entre autres devenir professeur ou éducateur spécialisé, comme par exemple Marie-Charlotte, qui m'a confié lors de l'entretien :

Mais moi avant de faire Sciences Po, je voulais être prof (rires)... et j'y pense toujours.

De plus, parmi les personnes interrogées ou que j'ai fréquentées qui aujourd'hui travaillent dans le secteur de l'animation ou l'Education Nationale, ont pris cette voix en suivant la logique d'éternisation décrite par Vanessa Pinto. Tel est le cas par exemple du directeur du centre où j'ai effectué mon observation participante, de Yacine aujourd'hui Conseiller Principal d'Education après avoir commencé une thèse, ou encore de toutes les personnes que j'ai pu rencontrer travaillant dans les bureaux de la Ligue de l'Enseignement. Aucun d'entre eux n'a réalisé d'études spécifiquement liées à leur travail (vente, service-après-vente, etc.) ; certains ont suivi des études de chimie, de biologie, de sociologie, pour certains jusqu'au doctorat comme Jacques Chauvin (ancien cadre de la LDE). En revanche, tous ont en commun d'avoir été animateur voire directeur de séjour de vacances, et comme l'explique Yohan du Bureau Qualité de VPT, sont restés dans ce secteur :

Et après, je suis devenu animateur, directeur, formateur BAFA BAFD, c'est comme ça que je suis arrivé ici en fait.

Ce phénomène semble particulièrement important dans le domaine de l'animation puisque le nombre d'animateur est passé de 25.000 en 1982 à 400.000 en 1997⁷².

Tout comme cela peut être le cas pour les familles, la participation des animateurs ou organisateurs aux colonies de vacances est fortement liée au système de dispositions qu'ils partagent. L'investissement de chacun de ces acteurs est donc important, ce qui va avoir pour conséquence de faciliter l'intériorisation des valeurs des séjours par les enfants.

⁷² F. Lebon et E. De Lescure, *Les Animateurs socioculturels et de loisirs : morphologie d'un groupe professionnel (1982 - 2005)*, op. cit.

C- L'intériorisation rapide des valeurs du séjour de vacances par les enfants

Ce constat est apparu très nettement à l'analyse des entretiens, que ce soit à travers les paroles de leurs parents, ou même à travers leurs propres mots lorsque ceux-ci étaient présents. Ceci peut s'expliquer par le même raisonnement que pour les acteurs adultes des séjours de vacances, étudiés dans ce mémoire.

Ainsi, le premier facteur favorisant cette acquisition provient du fait que l'ensemble des dispositions structurantes favorables aux séjours de vacances que possèdent leurs parents (vie associative, vie en collectivité, valeurs en adéquation avec le projet éducatif de l'organisme, etc.) se retrouvent également chez les enfants, du fait de travail pédagogique effectué naturellement par les parents. Aussi, ces valeurs transmises par la famille et intériorisées par l'enfant conditionnent favorablement ou défavorablement la réception du message pédagogique tenu par le séjour de vacances⁷³. Ainsi on peut remarquer dans le discours de Johan l'acquisition des valeurs de sa maman (très favorable aux vacances entre jeunes à la montagne et aux vacances familiales à la mer) :

Et pi c'est la montagne, ça dépayse un peu, c'est tout plat ici. Ben y a pleins d'activités différentes ! Ça a l'air cool !

A l'inverse, lorsque l'enfant a acquis des valeurs défavorables aux séjours de vacances, ce dernier va rencontrer des difficultés à en intérioriser les valeurs et à l'apprécier. Tel a par exemple été le cas du jeune en colonie avec Nouria qui avait perdu sa valise lors du vol, et dont les parents n'avaient cessé de le remonter contre la directrice.

Ensuite, à l'instar des parents et des animateurs, la colonie de vacances parvient à se rendre légitime aux yeux des jeunes⁷⁴. Cela a une triple conséquence sur le comportement de l'enfant.

⁷³ P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignements*, op. cit, page 59.

⁷⁴ *Ibid*, page 44.

Dans un premier temps, cela le motive fortement à vouloir participer à des séjours chaque été, malgré une possible réticence initiale, comme c'était le cas pour Pierre :

Avant, ça me faisait chier d'aller en colo. Excuse-moi pour le gros mot ... donc aller en colo, ça me soulait. Puis au bout d'un moment, je vais dire on s'y fait, mais c'est surtout que c'est hyper bien quoi après ! La preuve à Chaux-Neuve avec toi, j'y suis retourné cinq fois quoi ! Ça veut dire que c'est bien si j'y retourne cinq fois !

En fréquentant régulièrement les centres de vacances, les enfants intériorisent rapidement les valeurs des séjours, comme celle par exemple d'Allan :

Pour moi la colo, enfin ... c'est vraiment un monde à part quoi, on rencontre des supers personnes, on fait plein de trucs ... [...]. C'est le but de la colo, d'avoir ses souvenirs. Et pi ça fait grandir, c'est clair !

L'intériorisation des valeurs des séjours de vacances peut parfois même s'étendre jusqu'au rejet des autres formes de vacances collectives pour mineurs, très clair chez Martin, qui trouve les centres de loisirs « ridicules ».

Enfin, comme nous l'avons vu pour les animateurs qui souhaitent le devenir suivant une logique tout à fait naturelle, celle-ci apparaît déjà chez certains jeunes, comme Paul, très à l'aise avec ses petits cousins, et qui comme l'a confié sa maman :

Et lui il m'a dit déjà clairement qu'à 17 ans il voulait être animateur. Ça c'est clair et net !

La volonté de transmettre aux jeunes l'ensemble des valeurs favorables aux colonies de vacances dont disposent les acteurs est donc très marquée chez les familles, ainsi que chez les animateurs et organisateurs, et s'effectue d'autant plus rapidement que l'enfant a intériorisé des valeurs familiales compatibles avec celles des séjours.

Tout comme le partage d'un habitus commun à tous les acteurs composées de dispositions structurantes constituant les fondations de l'institution colonie de vacances, la volonté claire de les transmettre aux plus jeunes et l'intériorisation rapide des valeurs en questions par ces derniers semble pouvoir assurer l'existence de ces séjours dans le futur, indépendamment de toutes situations financières ou politiques contraires.

Ce partage par tous les acteurs de cette vision des colonies de vacances est essentiel à comprendre car de là découle un certain nombre d'explications au fonctionnement très particulier des relations entre tous les adultes impliqués dans un séjour, qui se situent dans une continuelle configuration à distance.

CHAPITRE 2 : Une continue configuration à distance entre les différents acteurs

Tandis que le premier chapitre a explicité les raisons de l'engagement libre des acteurs dans un transfert d'autorité pédagogique à l'occasion d'une colonie de vacances avec hébergement, l'analyse effectuée dans ce deuxième chapitre porte sur une autre particularité de ces séjours : les acteurs sont la majeure partie du temps, voire continuellement, dans une configuration à distance. Contrairement à l'école où les parents ont la possibilité matérielle de prendre contact régulièrement avec le professeur, il est extrêmement difficile pour les familles de rencontrer les animateurs ou les organisateurs des séjours. Cette configuration à distance est bien entendu liée dans un premier temps à une séparation physique, mais également à une volonté des acteurs de ne pas réduire ce fossé entre eux. En effet, la mise à l'écart des familles fait partie des dispositions du système de valeurs partagé par ces acteurs concernant les colonies de vacances. Ainsi, toute la préparation du séjour s'effectue à distance avec des contacts minimalistes entre acteurs, dans le seul but de réduire l'asymétrie d'informations existantes entre eux (I). Ces contacts réduits au strict nécessaire a pour but de préparer l'isolement quasi-total du centre de vacances qui sera mis en place lorsque le séjour aura commencé (II).

I) Asymétrie d'informations et méprise entre acteurs avant le séjour

Avant la réalisation du transfert de l'autorité pédagogique, qui peut se matérialiser par le départ des enfants pour le centre de vacances, la configuration spatiale des acteurs, de manière très simplifiée, est la suivante : les familles sont à leur domicile, les organisateurs dans leur bureau, les équipes d'animation dans le centre de vacances. Bien que partageant un même système de valeurs, ils ne se connaissent pas personnellement, ce qui les place dans une situation ambivalente, entre méfiance et confiance (A). Cependant, pour préparer au mieux le transfert de l'autorité pédagogique, des échanges d'informations sont mis en place car nécessaires, mais de manière à maintenir une séparation entre eux (B), ce qui semble faire partie intégrante des valeurs de l'« esprit colos » (C).

A- L'organisation de la délégation d'autorité pédagogique, entre confiance et préjugés

Cette sous-partie s'intéresse à la situation dans laquelle se trouve les acteurs avant que les premières relations entre eux ne soient établies. A distance et sans contact, la préparation du séjour de vacances se fait sans la moindre consultation des parents (1), n'empêchant pas une confiance importante des familles envers l'institution, confiance liée à leur connaissance de celle-ci (2), mais également dépendante des représentations des colonies de vacances existantes dans la société (3).

1) Une délégation d'autorité pédagogique préparée dans l'ignorance

Lorsque les organisateurs et les animateurs doivent mettre en place un séjour, il apparaît que ceux-ci ne prennent quasiment pas en compte les familles, et ce pour plusieurs raisons.

a) La difficulté matérielle d'investir les familles dans la conception des séjours

La Ligue de l'Enseignement est composée en réalité d'autant de fédérations locales qu'il existe de départements : elles sont toutes indépendantes les unes des autres, et indépendantes vis-à-vis de la Centrale parisienne chargée de les coordonner, mais non de les diriger. Parmi ces fédérations, certaines créent des séjours et sont appelées « les producteurs », d'autres ne font que les vendre et sont dites « les diffuseurs », la plupart étant les deux à la fois. L'offre de vacances collectives est donc préparée essentiellement au niveau local. Une fois créés, le principal axe de diffusion des séjours est l'édition de brochures : en plus de celle produite nationalement qui diffuse une partie de des séjours VPT, il existe des brochures régionales (« Grand Est », « Bourgogne-Franche-Comté » ...) présentant l'offre des fédérations de ces départements. De son côté, le projet éducatif de l'association est élaboré à Paris dans un comité de réflexion, le « Groupe Junior » composé de membres de la Centrale, de fédérations départementales, et de directeurs permanents. Ce groupe a également la charge de décider quel séjour doit figurer au sein du catalogue national. Enfin, le projet pédagogique d'un centre de vacances est élaboré par son directeur, en lien plus ou moins direct avec son équipe d'animation.

ENCADRE N°7 : **Description d'une brochure VPT**

Il s'agit de la brochure Été 2015 éditée par la Centrale Nationale de VPT, fabriquée au sein du « Groupe Juniors ». Cette brochure est disponible dans toutes les fédérations départementales, ainsi que sur Internet. Elle est également envoyée chaque année à tous les anciens clients. Il s'agit donc chronologiquement du premier document transmis aux familles par l'organisme. Ce document est composé de 159 pages (page de couverture en annexe 2).

Les pages 2 et 3 sont intitulées « *Un été riche en émotions* ». On y observe des photos d'enfants et adolescents en activités, tous en train de sourire. On retrouve également une « légende » pour le catalogue, expliquant la présence de trois pictogrammes, chacun représentant un type de séjour : multi activité, sportif, détente. On y trouve également un sommaire du catalogue avec les différents séjours : mer, montagne, campagnes, villes, à l'étranger, itinérants.

La page 4 « *A chaque âge son univers* » présente aux parents les différentes tranches d'âge de séjour proposées par VPT, en expliquant la spécificité de chacune par rapport aux contenus des séjours et aux différentes pédagogies. De nombreuses photos d'enfants et d'adolescents en activités et souriants sont présentes encore une fois.

La page 5 est intitulée « *Des séjours de qualité* », et reprend quatre engagements de VPT : des équipes diplômées à chaque tranche d'âge, la présence d'une démarche éducative et pédagogique dans chaque séjour, le contrôle de la qualité des centres et des séjours, des transports sécurisés.

Les pages 6 et 7 sont intitulées « *Notre conception des vacances* » : cette double page est un résumé du projet éducatif de l'organisme, bien que ce terme n'apparaisse nulle part dedans. Vacances Pour Tous donne sa vision de la colonie de vacances : « Une expérience unique conjuguant l'apprentissage du vivre-ensemble et la découverte de nouvelles activités, de nouveaux milieux et de nouveaux copains ». Sont ensuite énumérées cinq valeurs essentielles aux yeux de l'organisme pour une colonie de vacances :

- apprendre en s'amusant : la colonie de vacances participe à la socialisation et au développement du jeune
- chacun son rythme : le séjour garantit de bonnes conditions de vie à l'enfant
- autonomie et vie en collectivité : le séjour va permettre à l'enfant d'apprendre à vivre en groupe et à respecter l'autre. Il va être une étape importante vers la conquête de son autonomie individuelle.
- vivre ensemble : le séjour de vacances est un temps d'ouverture et de rencontres favorisant le lien social. Le séjour de vacances est laïc, car il s'agit d'une condition sine qua non du vivre ensemble.
- la protection de l'environnement

La page 8 est intitulée « *Votre séjour au meilleur prix* », et présente les différentes aides financières possibles pour les familles : chèque-vacances, CAF, comité d'entreprise, Bourse JPA et collectivités.

De la page 9 à 149 sont présentés les différents séjours de la brochure.

Tous sont mis en page de la même manière ; nous prendrons l'exemple du séjour de Chaux-Neuve.

La présentation des activités faites dans les trois formules en fonction de la tranche d'âge occupe une majeure partie de cette page. On y trouve une présentation rapide de la situation géographique du centre, les dates de séjour sur l'été, le prix (hors et avec transport) en fonction de la tranche d'âge et des dates, une description des locaux et des conditions d'hébergement, l'effectif de chaque séjour. Enfin, des photos de certaines activités faites lors des séjours sont présentes en fond.

La page 150 est intitulée « *Bien préparer son séjour* », et donne un certain nombre d'informations aux familles quant à l'organisation des séjours : le trousseau, le dossier de l'enfant et documents obligatoires, les contacts sur place, l'argent de poche, l'alimentation, le respect des coutumes alimentaires et les allergies alimentaires.

Les pages 152 et 153 sont intitulées « *Le voyage de votre enfant* », et donne des renseignements quant aux conditions de voyage (mode de transports, réglementation, convocation de départs, lieu de départ ...).

La page 154 expose les conditions générales de vente, la page 155 la garantie annulation.

La page 156 présente les différentes modalités d'inscription : dans les bureaux de VPT, en renvoyant le bulletin joint page 157, en téléchargeant un bulletin sur le site internet.

Toutes ces actions préparant une colonie de vacances, que ce soit matériellement par sa conception ou idéologiquement par la désignation des valeurs éducatives, se fait sans les familles. Ainsi, par exemple, le Groupe Junior, comité chargé de toutes les questions et réflexions sur les séjours pour enfants, ne comprend pas de membres représentants des parents, des fédérations de parents ou même des associations de consommateurs. A de rares exceptions près concernant notamment les comités d'entreprises, les personnes en charge de créer les séjours ne travaillent pas en collaboration avec les parents, ne prennent que rarement en compte leurs envies, comme l'explique Véronique BARTH (responsable vacances VPT 67) :

Qu'est-ce qui peut plaire à un enfant ? Qu'est-ce qui plairait à cette tranche d'âge d'enfants ? Voilà, c'est ça. On pense jamais aux parents à la création d'un séjour. D'ailleurs on pense pas aux parents jusqu'à l'inscription je crois (rires).

De ce point de vue, la situation est tout à fait similaire, voire pire, à celle de l'Ecole, où moins d'une école sur deux élabore son projet éducatif avec les parents⁷⁵.

L'explication fournie par les acteurs pour ne pas investir plus les familles dans ce travail en amont est la distance physique existant entre elles et les autres acteurs, et ce notamment pour l'ensemble des travaux réalisés à Paris, comme l'explique Jacques CHAUVIN (ancien cadre de la LDE) :

C'est pas facile de faire venir les parents et de travailler avec eux, dans la même pièce je veux dire ... C'est d'autant plus complexe à mettre en œuvre quand on est une organisation au niveau national.

b) Des familles jugées inaptées ou non-intéressées

Comme il a été démontré dans le premier chapitre, l'ensemble des acteurs d'un séjour de vacances partagent un même système de valeurs. Cependant, cette situation est très méconnue par les animateurs, directeurs, et organisateurs de ces séjours. Ainsi,

⁷⁵ Georges Fotinos, *L'Etat des relations Ecole - Parents. Entre méfiance, défiance et bienveillance*, op.cit., page 29.

nombreux d'entre eux portent un regard très négatif sur les attitudes des familles. La critique peut être portée sur une absence d'envie des parents de s'impliquer dans la conception du séjour, comme le fait Jacques CHAUVIN :

Et puis est-ce que les parents ont envie, pas envie, d'être associés euh ... à la construction de la colo, donc je suis pas sûr que... en dehors de l'inquiétude légitime des parents, qu'ils aient beaucoup envie ... de participer, je sais pas.

La critique se concentre surtout sur un supposé désintérêt des parents pour les démarches éducatives des séjours de vacances, « à un million de kilomètres de leur préoccupation » selon Vanessa (animatrice professionnelle), sujet dont il « se moque complètement » selon Denis Chauvel (délégué général de LDE 21). Ce dernier, à propos des brochures, m'a expliqué qu'elles sont conçues comme « des catalogues La Redoute », dans lesquels parler de pédagogie ne servirait à rien car ne serait « pas vendeur », où il est préférable de montrer les séjours comme « des produits de consommation pure ». Cette vision semble partagée par les membres du Groupe Junior. Tel est en tout cas le constat qui apparaît lors de l'analyse du contenu des brochures : on trouve énormément de choses concernant les activités, qui sont largement décrites pour chaque séjour ; en revanche, seules deux pages au début du catalogue font références à quelques démarches éducatives très larges, sans que le terme « projet éducatif » ne soit cité, et sans entrer trop en détail. Ainsi s'exprime la vision des organisateurs vis-à-vis des parents : ceux-ci seraient selon eux surtout intéressés par les activités, et non pas par l'aspect éducatif des colonies de vacances.

Ces discours montrent une véritable méconnaissance du partage du système de valeurs avec les parents. Il est aussi la conséquence de celle ressentie par les personnels de l'Education Nationale. En effet, l'institution scolaire a longtemps ignoré les parents, soupçonnés de commettre de graves erreurs éducatives⁷⁶ : les parents et leurs mauvaises attitudes vis-à-vis des professeurs ont longtemps été mis en avant comme raison évidente de la crise de l'enseignement⁷⁷. Ce transfert de l'attitude des professeurs vers les organisateurs de colonies paraît évident au regard des discours tenus par ces derniers.

⁷⁶ Daniel Gayet, *Les pratiques éducatives des familles*, op.cit., pages 130 à 134.

⁷⁷ Pierre Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, op.cit., page 95.

Cette situation est particulièrement renforcée pour le cas précis de la Ligue de l'Enseignement, dont la totalité du personnel était constituée jusqu'aux années 1980 de membres de l'Education Nationale en situation de disponibilité, et ce qui est en partie toujours vrai aujourd'hui.

Ainsi, malgré le partage de dispositions communes, qui reste ignoré par les acteurs des séjours, les familles sont plutôt mal perçues par les organisateurs et membres des équipes d'animation. La relation est nettement plus favorable dans le sens inverse.

2) Un niveau de confiance des familles fonction de la connaissance de l'institution

Des entretiens réalisés avec les familles au cours de l'enquête empirique ressortent deux principales conclusions.

Il semble tout d'abord vrai que celles-ci ne souhaitent pas véritablement être partie prenante de l'élaboration des séjours et des projets éducatifs ou pédagogiques : cette volonté n'est jamais apparue au fil des discussions. Cependant, cela n'est en rien contradictoire avec leur volonté que des valeurs éducatives fassent bel et bien partie du contenu de la délégation d'autorité pédagogique conclue lors d'un séjour de vacances. Selon un rapport de l'OVLEJ sur les attentes et perceptions des parents, 90% d'entre eux souhaitent être informés du projet éducatif de l'organisme avec lequel leur enfant est inscrit⁷⁸.

De plus, malgré la configuration à distance, les familles ont très majoritairement confiance envers les autres acteurs du séjour, que ce soit sur la capacité à remplir les attentes de la délégation d'autorité pédagogique, à bien s'occuper de leurs enfants ou encore à assurer leur sécurité.

⁷⁸ Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Centre de vacances, colonies de vacances... Perception et attentes des parents, op.cit.*, page 14.

Cette confiance semble d'ailleurs être une condition nécessaire pour confier ses enfants pendant une ou plusieurs semaines à des inconnus, comme le met en avant Mme STAMMER (mère de famille) :

En règle générale je suis assez confiante, ... ben oui, sinon j'enverrai pas mes enfants !

Ainsi comme pour Pierre Perier a pu le démontrer pour l'Ecole, l'absence de contact avec les autres acteurs n'est pas l'expression d'une méfiance, mais d'une confiance silencieuse⁷⁹. Celle-ci est issue de l'habitus des familles participant à des séjours de vacances, disposées à la vie en collectivité et à ce que leurs enfants côtoient d'autres adultes pas nécessairement connus des parents (professeurs particuliers, entraîneurs sportifs ...). Elle provient de plus de la connaissance de l'institution colonies de vacances par les parents, qui y ont participé jeunes et qui en gardent d'excellents souvenirs. Ce dernier facteur semble être tout à fait essentiel. En effet, sans pour autant parler de méfiance, le niveau de confiance peut fluctuer entre les familles en fonction de leur connaissance et de leurs souvenirs des séjours de vacances. Ainsi, les parents ayant d'agréables souvenirs de ces moments, comme M. DUCHAMP qui a été moniteur sportif en colonies pendant de nombreuses années, sont amenés à exprimer un niveau de confiance très élevé :

Y a vraiment beaucoup de contrôle, je pense qu'on peut faire confiance quand on envoie ses enfants !

En revanche, lorsque les souvenirs sont peu nombreux ou composés de quelques aspects négatifs, le niveau de confiance est un peu plus faible, comme cela peut être le cas pour M. PANNE qui a fréquenté à peu de reprises ces séjours, et qui ne connaît donc pas parfaitement son fonctionnement :

Ou si c'est un gamin, qui a 18 ans, qui vient d'avoir le permis, pi voilà, on lui confie la clé du bus.

C'est chaud mais ça peut arriver quoi.

Mère : Ouais ils sont jeunes les anims parfois !

Père : Mais après y a pas une législation pour ça ?

Ouais tu peux conduire si t'es pu en période probatoire.

Père : Ah d'accord ! Ben parce que c'est à partir de quoi ? De 16 ans ?

17 ans pour s'inscrire au premier stage théorique.

Ben tu vois, un gamin de 17 ans, c'est un gosse, il est trop jeune, il fait que des conneries...

⁸² Pierre Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, op. cit, page 106.

Par conséquent, il est possible de penser que les parents n'ayant jamais fréquenté des colonies de vacances, ou ne disposant pas du tout de dispositions favorables à ces séjours, soient extrêmement méfiants, et donc ne souhaitent pas y inscrire leurs enfants.

De plus, la représentation actuelle des colonies de vacances à travers les médias notamment n'incite pas à développer cette confiance.

3) Enjeux de la représentation médiatique et culturelle des séjours de vacances

C'est vrai que je fais confiance aux gens en général, mais ... ça peut ... je sais pas. C'est vrai que y a beaucoup de gens qui sont assez méfiants, qui se disent « les moniteurs de colos, est-ce qu'on peut le faire confiance ? » ... pi c'est vrai que quand on regarde Nos Jours Heureux, on peut se poser des questions ! (elle rigole, et moi avec)

Cette phrase de Mme BARDIER (mère de famille) pourrait résumer à elle-seule cette sous-partie, et représente tout à fait l'avis exprimé par l'ensemble des acteurs interrogés.

Très nombreux sont ceux parmi eux, particulièrement chez les parents mais également pour les autres acteurs, à avoir évoqué au cours de l'entretien la question de la représentation médiatique des colonies de vacances, qu'ils considèrent comme défavorables aux séjours. Et ce sans jamais que ce ne soit moi qui l'évoque.

Y compris chez les personnes présentant des dispositions favorables aux séjours de vacances, l'image donnée par les médias et par d'autres représentations semble donc être essentiellement perçue comme négative, ou tout du moins n'incitant pas à en devenir un acteur. On peut légitimement penser que cette image doit être renforcée chez les personnes ne connaissant pas les séjours de vacances, et dont la seule représentation qu'il en possède est celle des médias.

Parmi les quelques exemples donnés fréquemment de représentations défavorables des colonies de vacances, on peut citer les accidents de car, comme celui de Beaune du 31 juillet 1982⁸⁰, qui semble avoir véritablement marqué les esprits : en effet, de nombreux parents m'ont signalé leur appréhension pour les voyages en car et leur préférence pour les voyages en train.

D'autres sources d'inquiétude possibles pour les familles sont présentes dans les médias à propos des colonies de vacances, comme la pédophilie ou le risque pour la santé des enfants lié aux intoxications alimentaires⁸¹. Ces situations rares sont largement relayées par les médias lorsqu'elles arrivent, et peuvent provoquer, y compris chez les acteurs les plus favorables à ces séjours, des inquiétudes tout à fait légitimes pour leurs enfants. Sur les questions de pédophilie, Elisa Herman estime que la présence des médias intensifie la peur autour de ce problème, et crée une manifeste disproportion entre la réalité de la menace et l'angoisse des acteurs, y compris chez les animateurs qui ont toujours en tête ce risque lorsqu'ils sont avec les enfants⁸².

Toutefois, afin de rester objectif, il ne faut pas non plus penser que l'image des séjours de vacances produites n'est que négative : en effet, de nombreux articles ou reportages sont tout à fait positifs vis-à-vis de l'institution⁸³.

Enfin, les « colos » sont également présentes dans le paysage culturel français, notamment à travers des films comme *Nos Jours Heureux*, des chansons comme *Les Jolies Colonies de Vacances* de Pierre Perret (paroles en annexe 3), des séries télévisées comme *Vive la Colo !*, ou des romans comme *Le Camp Vaillants Petits Travailleurs*⁸⁴. Là encore, l'image des séjours de vacances n'y est pas toujours très bonne. Ainsi Pierre Perret décrit des « monos ronds comme des queues de pelle » emmenant les enfants se baigner

⁸³ Faïza Zerouala, *L'impossible deuil de l'accident de Beaune, 30 ans après*, Le Monde, 30 juillet 2012 : cet accident avait provoqué la mort de 53 personnes, dont 44 enfants partant en colonie de vacances.

⁸⁴ AFP, « Décès d'un garçon de huit ans dans une colonie de vacances en Ariège », *Libération*, 10 juill. 2014.

⁸⁵ Elisa Herman, « La bonne distance, l'idéologie de la complémentarité légitimée en centres de loisirs », *op.cit.*, p. 121-139.

⁸⁶ Par exemple, l'article de Maxime Bellec, *Enfant de la DDASS, je garde de très bons souvenirs des colonies de vacances*, Le Figaro, 03 juillet 2014.

⁸⁷ Justin Beausonge, *Le camp des vaillants petits travailleurs*, *op.cit.*, 143 p.

dans « les égouts de la ville » ; Julien Beausonge narre la souffrance d'un enfant maltraité, battu et harcelé par les autres enfants, et contraint de manger de la nourriture décrites comme infecte ; enfin, une animatrice de *Nos Jours Heureux* fait fumer des enfants d'une dizaine d'années, tandis que sa collègue insulte un garçon de six ans de « roi des cons, au pays des emmerdeurs ».

L'étude de la brochure VPT montre que les organisateurs des séjours sont conscients de cette image parfois négative donnée aux colos : ainsi, à l'instar de la photo de couverture (annexe 2), on trouve partout dans ce document des enfants souriants en activité, sous un beau ciel bleu. Outre les évidents aspects marketing de cette communication, on peut également y déceler une volonté de rassurer les futurs éventuels clients, à travers un message que l'on pourrait traduire par « Regardez, votre enfant va s'amuser ! ».

Cette configuration à distance des acteurs, complexifiée par les préjugés de certains organisateurs et animateurs vis-à-vis et par l'image donnée des colonies de vacances, laisserait supposer logiquement une grande importance accordée à la prise de contacts et un rapprochement entre acteurs afin de mettre mal ces préjugés et d'établir la meilleure relation possible entre eux. Cependant, les premières relations entre eux peuvent être caractérisées par le maintien d'une certaine distance entre les familles et les autres acteurs.

B- Une première mise à l'écart des parents à travers la prise de contacts

Les premiers contacts entre les acteurs des séjours de vacances se déroulent au moment de l'inscription, puis dans la période entre celle-ci et le départ de l'enfant pour le centre de vacances. Ils se caractérisent par la mise en place d'une relation indirecte plutôt que d'une relation directe (1), et par l'intensité du flux d'informations échangées sur cette période (2).

1) Une relation épistolaire au détriment de contacts humains

Lors des entretiens, à chaque fois que j'ai posé la question « Avez-vous eu des contacts avec les animateurs / familles avant le jour du départ ? », la réponse a quasiment tout le temps été la même : « Non, jamais ». Ainsi, il apparaît que lorsqu'une famille inscrit son enfant, puis l'emmène pour qu'il parte en direction des vacances, celle-ci n'a jamais vu ni même discuté avec ceux avec qui elle conclue une délégation d'autorité pédagogique. De la même manière, les organisateurs et les équipes d'animation ne savent pas qui sont les familles qui vont leur confier leur enfant pendant une ou plusieurs semaines. Tel a été le cas lors de mon observation participante : lorsque je suis allé récupérer des enfants à Asnières-sur-Seine, je n'avais jamais eu le moindre contact avec les familles que j'allais rencontrer ; tel a également été le cas, à de rares exceptions analysés plus tard dans ce mémoire, pour les autres séjours que j'ai pu animer ou diriger.

Cependant, cette période pré-séjour est tout de même marquée par l'apparition des premiers échanges entre tous ces acteurs. La première situation de contacts possibles se déroule lors de l'inscription : celle-ci, dans le cas de VPT, ne peut pas encore se faire via internet. Les familles peuvent par conséquent se rendre à leur fédération départementale, y téléphoner ou bien envoyer par la poste un bulletin d'inscription. De l'avis des personnes en charge de recueillir ces inscriptions et des familles que j'ai interrogées, la troisième solution est nettement privilégiée. Ce premier échange est donc tout à fait impersonnel et indirect.

Le second temps d'échanges entre acteurs se déroule une fois l'inscription réalisée : les organisateurs envoient un certain nombre de documents à toutes les familles : un carnet de voyage une fiche technique du séjour choisi et un guide pratique des parents, dont le contenu sera analysé dans quelques instants. Ces documents contiennent énormément d'informations à destination des familles, ce qui démontre la nécessité certaine de relations entre les acteurs pour préparer dans les meilleures conditions possibles la délégation d'autorité pédagogique. Cependant, une fois de plus, il s'agit d'un échange par voie épistolaire, et surtout très impersonnel : les documents envoyés sont les mêmes pour toutes les familles, quel que soit le séjour choisi, à l'exception de la fiche technique, qui reste cependant non-personnalisée.

ENCADRE N°8 :
Description d'un carnet de voyage

Le carnet de voyage est transmis aux familles une fois l'inscription réalisée.

Sur le recto de ce carnet se trouve en haut à gauche le logo « Vacances Pour Tous », et quelques photos reprenant des exemples de séjours proposés par l'association : des adultes au bord de la mer, des enfants jouant dans la neige, une famille en randonnée à la montagne. En bas à droite se situe un encart où sont demandés des premiers renseignements : le nom du séjour où l'enfant est inscrit, les dates de celui-ci, le nom et le prénom de l'enfant. Au verso du carnet, on retrouve l'adresse internet du site de Vacances Pour Tous et les contacts (adresse, numéro de téléphone, adresse mail) de toutes les agences de la Ligue de l'Enseignement dans le Grand Est.

A l'intérieur du carnet, sur la page de gauche, un espace est réservé aux parents pour donner par écrit « des recommandations » à l'équipe d'animation afin de « bien préparer le séjour » ; en dessous se trouve un espace réservé au directeur pour transmettre ses « observations » à l'issue du séjour. Sur la page de droite un pliage permet de maintenir à l'intérieur du carnet un certain nombre de documents fournis par l'organisme aux familles avant le départ.

Le premier de ces documents est la « fiche sanitaire de liaison ». Sur cette feuille est alors demandé aux parents de remplir les renseignements suivants : l'identité de l'enfant (nom, prénom, âge ...) et des responsables légaux (identité, numéro de sécurité sociale, assurance responsabilité civile ...), un point sur les vaccinations du jeune, diverses informations médicales (asthme, maladies récurrentes, allergies, traitement médical suivi pendant le séjour, régime alimentaire, ...). Il est également demandé aux parents de signer une autorisation pour le directeur du séjour de faire hospitaliser et rapatrier l'enfant en cas de besoin. Enfin, les parents sont invités à joindre une copie de tous les vaccins de l'enfant, les ordonnances originales pour les traitements suivis ainsi que les médicaments correspondants, toute attestation de prise en charge sociale, notamment pour les bénéficiaires de la CMU.

Le deuxième document est le trousseau des affaires à amener par l'enfant pour le séjour. Au recto, l'organisme adresse quelques conseils aux familles (relire la fiche descriptive pour adapter le contenu de la valise de l'enfant, inscrire le nom de l'enfant sur chacun de ses vêtements, remplir la liste proposée au verso ...). Vacances Pour Tous rappelle également que l'enfant de plus de 13 ans est responsable de ses affaires, et qu'un lavage des vêtements sera effectué par le centre de vacances durant le séjour. Au verso figure une « liste indicative » de ce qu'il faut amener, avec une colonne pour la quantité d'affaires mises dans la valise par les parents, une deuxième pour le nombre sorties de la valise à l'arrivée au centre, puis une dernière pour ce qui sera remis dans la valise au départ du centre.

Le troisième document est une fiche d'appréciation du séjour (décrite à l'encadré 4)

Enfin d'autres documents sont fournis aux familles au sein de ce carnet de voyage : une enveloppe pour l'argent de poche donné aux enfants, où est rappelé que Vacances Pour Tous décline toute responsabilité si l'argent de poche n'est pas confié à l'équipe d'animation ; deux étiquettes pour noter le nom de l'enfant sur les valises durant le voyage

ENCADRÉ N°9 :
Description de la fiche technique du séjour

La fiche technique est un document remis aux familles après l'inscription au séjour, dans lequel de nombreuses informations sont portées à la connaissance de ces dernières. Celle décrite ci-dessous est la fiche technique pour un séjour 12-15 ans à Chaux-Neuve, pour l'été 2014. Il s'agit d'un document de 5 pages, produits par la fédération VPT productrice du séjour, en l'occurrence pour ce séjour par VPT21.

Sur la première page figurent l'adresse du centre de vacances, ainsi que le numéro de téléphone fixe. Quatre premières rubriques apparaissent ensuite, de manière très rapide :

- RDV sur place : est alors exprimé comment aller directement au centre en voiture pour les parents souhaitant amener eux-mêmes leurs enfants, ainsi que les horaires d'accueil pour l'arrivée et de le départ.
- Transport : sont listés tous les lieux où les enfants peuvent être pris en charge, avec une indication vague des horaires. Il est précisé qu'une convocation plus précise sera envoyée aux familles.
- 1^{er} et dernier repas servis
- site : description très rapide du village de Chaux-Neuve, ainsi que sa localisation dans le massif jurassien

En deuxième page, trois rubriques sont présentées :

- Cadre de vie (quelques lignes) : description des conditions d'hébergements (chambres et tentes, nombre de lits ...)
- Activités (1 demi-page) : toutes les activités sont détaillées, plus précisément que dans la brochure. Les huit journées à thème sont décrites sur quelques lignes. Une liste d'activités non exhaustive pouvant être faites en complément est présentée. Les conditions de sécurité dans lesquelles sont réalisées ces activités sont rappelées, de même que la nécessité d'un brevet de natation pour les activités aquatiques.
- Organisation du séjour (une demi-page) : une description est faite des modalités d'organisation pratiques et techniques (heure du lever, repas, douche, médicament, linge, temps personnel, commerce, respect du bien-être, de la sécurité et du rythme de vie de l'enfant).

Dans cette rubrique, les modalités de communication avec l'enfant sont présentées : l'utilisation du courrier est recommandée et sera encouragée auprès des enfants, bien que les parents puissent appeler « exceptionnellement ».

En troisième page, trois rubriques apparaissent :

- Préparer votre séjour (2/3 de page) : VPT rappelle que la motivation des enfants est nécessaire pour un bon séjour, et demande aux parents de leur faire lire cette fiche. Il est demandé de fournir le maximum d'informations en cas de contre-indication pour une activité. Il est rappelé qu'un jeune peut être renvoyé, aux frais de la famille, si son comportement nuit au séjour ou à la sécurité des camarades. Une série d'informations est ensuite fournie aux parents: trousseau spécifique au séjour, argent, santé (copie du carnet de santé, ordonnance et médicaments), utilisation du portable (mise à la disposition des jeunes dans des conditions définies avec eux, problèmes non couverts par l'assurance), objet de valeur (déconseillé), cigarette (à proscrire, sauf si accord écrit des parents).
- Assurance (3 lignes)
- Informations complémentaires : rappel la remise du guide pratique dont la lecture est recommandée, liste des documents à remettre lors du départ.

En 4^e page est présenté le trousseau d'affaires à emmener, trousseau que l'on retrouve dans le carnet de voyage.

En 5^e page, une carte routière situant Chaux-Neuve est donnée.

ENCADRE N°10 :
Description du Guide Pratique des Parents

Le guide pratique est un document de onze pages, réalisé par le Groupe Juniors, et fourni à toutes les familles une fois l'inscription réalisée, dans le but de répondre à certaines de leurs interrogations et à les aider à préparer au mieux le séjour de leur enfant. L'ensemble du document est très coloré, avec de nombreuses photos de jeunes en train de réaliser des activités ou souriants.

En couverture apparaissent les logos de VPT et de la Ligue de l'Enseignement, ainsi que le titre « Guide Pratique » et une photo d'une jeune fille souriante.

Les pages 2 et 3 sont intitulées « *Notre conception des vacances* ». Sur cette double page, VPT rappelle les cinq formules de séjour que l'organisme propose : multi-activités, thématique, stage, clubs jeune et évasion. VPT rappelle ensuite ces engagements pour les séjours :

- des activités permettant à l'enfant de découvrir le monde et son environnement, de se construire et de s'enrichir par lui-même
- la sécurité physique et morale de l'enfant
- le recrutement rigoureux et strict d'animateurs compétents
- la finalité éducative et pédagogique des séjours
- le contrôle permanent des centres et des séjours
- des tarifs accessibles dans la logique de tourisme associatif

Les pages 5 et 6 sont intitulées « *Les documents nécessaires* » : cette double page explique aux parents l'ensemble des documents reçus et énumère ceux à fournir aux animateurs le jour du départ. Est ainsi rappelé aux parents des informations concernant : les fiches de renseignements et les renseignements médicaux, le trousseau, l'argent de poche, l'autorisation de droit à l'image, la fiche technique, les pièces d'identité, les étiquettes à bagage, la fiche de satisfaction et l'attestation de présence ou de paiement.

Les pages 6 et 7 sont intitulées « *Séjours et circuits à l'étranger* » : un certain nombre de consignes spécifiques à ces séjours y sont listées.

Les pages 8 et 9 sont intitulées « *Conseils pratiques et informations diverses* » et donnent des renseignements divers sur le départ, le voyage, le courrier, le comportement des jeunes, l'usage du téléphone fixe ou mobile, les séjours interrompus, les frais médicaux, les transports et le lavage du linge.

La page 10 est intitulée « *Aides possibles* », et rappelle les modalités d'aides financières (CAF, chèque vacances, comité d'entreprises, bourses JPA, collectivités)

La page 11 rappelle le site internet de VPT, et l'ensemble des informations disponibles sur le site : documents téléchargeables parmi ceux ci-dessus (trousseau, fiche technique, droit à l'image et fiche de satisfaction), le paiement sécurité, les disponibilités des séjours.

Il arrive également, mais de manière beaucoup moins fréquente, que les équipes d'animation contactent les familles, comme peut le faire par exemple Yacine (directeur), ou le directeur du séjour parallèle à celui auquel je participais lors de l'observation participante. La forme la plus courante que prend alors cet échange est l'envoi d'une lettre (voir annexe 4 pour un exemple) : là encore, il s'agit d'une relation indirecte et très peu personnalisée puisqu'est envoyé un modèle commun à tous. Il arrive que cette lettre soit adressée aux enfants et non plus aux parents comme l'étaient les documents cités ci-dessus.

La première analyse qui peut être faite à propos de ces premiers contacts est clairement un maintien à distance des familles de la part des organisateurs. Alors que cette première relation paraît nécessaire pour préparer dans une situation moins aveugle la délégation d'autorité pédagogique, le choix de contacts impersonnels, indirects et épistolaires est fait par les organisateurs, au détriment de contacts humains. Ceci peut s'expliquer par la distance physique qu'il peut exister entre une famille et le siège d'une fédération départementale ou le centre de vacances : il est en effet difficile de réunir toutes les familles d'un séjour lorsque celles-ci habitent à travers la France; toutefois, rien n'est fait pour diminuer cette distance comme pourrait le permettre un appel téléphonique. De plus, cet échange de renseignements semblent contraints et subi : ainsi, tandis que Denis CHAUVEL, délégué général de la LDE21, estime que communiquer avec les parents est « très difficile », Véronique BARTH de VPT67 considère qu'il s'agit d'une partie « les plus compliquées » de son travail. De leur côté, les familles ne semblent pas non plus intéressées par davantage de contacts humains, puisque la grande majorité d'entre elles procèdent par une inscription par courrier. Les raisons principales de cette situation seront expliquées plus tard dans le mémoire.

2) Un échange d'informations nombreuses mais triées

Tout le monde pose ses questions, prend les infos dont il a besoin, et après, voilà, donnez-nous vos enfants et on y va.

Cette phrase exprimée par Vanessa (animatrice professionnelle) est tout à fait significative de l'état d'esprit dans lequel s'inscrivent les relations entre acteurs qui ont lieu avant le début de la colonie : échanger un maximum car cela est nécessaire et commencer le séjour le plus vite possible. L'analyse du contenu des renseignements donnés et demandés met en effet en avant le besoin important d'informations pour chaque acteur de la part de l'autre, mais également la présence d'une sélection parmi ces informations.

Ainsi, par la fiche de renseignements présente dans le carnet de voyage, l'organisateur souhaite connaître certaines caractéristiques de l'enfant et de la famille. Le cœur des informations réclamées concerne le domaine médical de l'enfant. Chacun des documents rappelle aux parents de fournir ces données, qui semblent donc essentielles pour les organisateurs. En revanche, presque aucun détail qui pourrait personnaliser la relation n'est demandé, que ce soit des choses relativement simples comme la profession des parents ou plus élaborées comme les attentes de ces derniers vis-à-vis de ce séjour. Ce qui est demandé relève donc du strict nécessaire au bon déroulement de la délégation d'autorité pédagogique.

De leur côté, les organisateurs fournissent beaucoup d'informations, mais après une sélection évidente. En effet, dans aucun des documents cités n'apparaît le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement. Cependant, la communication de ce dernier aux familles est une obligation légale (article 4 du décret du 03 mai 2002) : ainsi, on retrouve dans chacun d'entre eux des passages évoquant les valeurs de l'association, mais sans jamais entrer dans les détails ni même que le mot « éducatif » n'y figure. En outre, le projet pédagogique d'un centre de vacances n'est jamais envoyé aux familles, comme l'explique Denis CHAUVEL (délégué général LDE21) :

On nous donne jamais le protocole opératoire à l'hôpital, pourquoi on devrait donner nos projets pédagogiques ?

La volonté de rassurer d'éventuels parents inquiets reste très présente, notamment avec le même emploi de photos d'enfants souriants, en activités, sous un ciel bleu. Le séjour étant acheté lorsque ces documents sont reçus, ce n'est plus l'aspect marketing mais bien la volonté de rassurer qui explique ces images.

Il est possible de retrouver dans les trois documents, ainsi que parfois dans la brochure, des informations identiques, mais avec cependant une importance clairement différenciée entre elles. L'explication de cette différence de traitement entre les informations données aux familles m'a été fournie par Véronique BARTH (responsable vacances VPT 67), lorsque je lui ai demandé de commenter une fiche technique pendant l'entretien :

. Euh ... le site en général ils s'en foutent. Mais c'est bien de le mettre, au moins ça explique. Cadre de vie, oui. Cadre c'est très important. Pour les parents et pour les enfants, parce qu'on a de plus en plus effectivement de parents qui pensent que leur enfant ne supportera jamais de dormir sous tente. Mais c'est toujours vous voyez les parents qui ... « pensent que » (rires). Alors que voyez y a des enfants qui adorent ça, oui qui ont une appréhension au départ parce qu'ils ne connaissent pas et pi, voilà, l'inconnu finalement ça plait. Voilà, oui tout ça c'est important. Mais maintenant on fait exactement la même chose. On met les activités euh... Les règles, ça je suis pas très sûre que ça inspire. Ce qui va les intéresser, ben ici, la gestion du linge. Mais oui on met exactement la même chose. Mais on n'a jamais de question sur l'organisation. Jamais, jamais, non. C'est des choses que nous, nous on s'en préoccupé énormément, mais eux c'est vraiment ... c'est ... mais les parents, non. Pas ça, c'est pas ça les questions ... à part le linge ! Oui voilà, préparer votre séjour, le trousseau ouais ... Ca c'est les questions qu'on va nous poser. Assurance, c'est pas une question qu'on va nous poser.

Ainsi, le choix de décrire avec plus ou moins de précision certains détails des séjours est volontaire de la part des organisateurs : ces derniers vont insister sur les points, qui de leur point de vue, constituent l'essentiel des questions que se posent les parents avant le départ, dans le but de répondre à un maximum de leurs interrogations via ces courriers et de ne plus à avoir à entrer en contact avec eux par la suite. De la même manière, la liste des renseignements à fournir par les familles pour le séjour de l'enfant est répétée dans chaque document, parfois même à plusieurs reprises : ceci reflète encore une fois la volonté de ne pas avoir entré en contact avec elles une seconde fois pour récupérer d'éventuels oublis.

Cette idée générale « première relation, unique relation » apparaît également de manière flagrante quant aux informations données pour d'éventuels contacts entre les familles et le centre de vacances pendant le séjour. Tout est fait pour décourager de telles initiatives : il est ainsi chaudement recommandé de privilégier le courrier à toute autre forme de communication, les téléphones portables sont fortement déconseillés, les numéros des centres de vacances ne sont pas toujours écrits, ... Là encore, une sélection est opérée dans ce qui est transmis aux familles.

Le maintien de la distance entre acteurs qui existe avant le séjour semble donc se perpétuer pendant le séjour, ce qui sera étudié en deuxième partie de ce chapitre.

C- Une situation acceptée mais pas toujours jugée satisfaisante

Il ressort du discours des acteurs que l'ensemble des moyens mis en œuvre pour préparer la délégation d'autorité pédagogique suffit pour préparer dans de bonnes conditions cette dernière (1). En revanche, il apparaît clairement que des relations supplémentaires doivent être établies en cas de situations spécifiques, auxquelles ne répondent pas ces moyens privilégiés (2).

1) Des pratiques suffisantes pour préparer la délégation d'autorité pédagogique

Préparée à distance et par l'intermédiaire de courriers, la délégation d'autorité pédagogique se matérialise le jour du départ de l'enfant pour le séjour de vacances. Que ce soit sur un quai de gare, une aire d'autoroute ou directement devant le centre, cet instant marque également la première rencontre physique des familles avec les animateurs et organisateurs. En effet, les trois acteurs sont la plupart du temps présents au même endroit à cet instant. On aurait pu légitimement s'attendre à ce que de multiples échanges aient lieu à cette occasion pour finaliser la délégation d'autorité pédagogique. Or, l'enquête de terrain démontre que tel n'est absolument pas le cas, bien au contraire.

Il apparaît que le départ de l'enfant pour le séjour est un moment très pauvre en échange, comme l'exprime Lucie TARDIEU, de VPT 21 :

L : Et donc là ... y a pas forcément beaucoup de questions ce jour-là [...] :Les parents sont censés attendre avec toi, parce que t'es pas animateur, et t'es pas censé être responsable du groupe, donc normalement ils sont censés rester. Mais des fois bon ils se barrent ... tu peux pas les empêcher. Donc tu restes avec les enfants.

Cet avis est également partagé par les animateurs, à l'instar d'Antoine (animateur) :

La plupart des parents, ils arrivent, ils disent bonjour, ils déposent les enfants, et dès que tout est bon, ils s'en vont. Donc voilà y a pas plus de contact que ça.

Comme il a déjà été expliqué dans le premier chapitre, les acteurs partagent un même système de valeurs, parmi lesquelles figurent ces contacts indirects et impersonnels lors de la préparation du séjour. Ils ne ressentent donc pas le besoin d'entamer une relation personnelle et directe avec les autres personnes présentes à ce moment, comme le résume Mme STAMMER (mère de famille) :

Au début y a pas forcément besoin, c'est plus aux gamins de faire connaissance. Pi leur dire quoi ? « Faites attention à ma fille, elle a huit ans » (rires). Donc non je vais pas les voir les monos !

De plus, habitués aux colonies de vacances et à leur fonctionnement, chaque acteur semble fournir aux yeux des autres suffisamment d'informations pour que la délégation d'autorité pédagogique puisse se dérouler dans de bonnes conditions, malgré la configuration à distance. Ainsi, de nombreuses familles ont qualifié de « riches » et « suffisantes » les informations reçues avant le séjour, tandis que les animateurs, comme Yacine, considèrent que les renseignements donnés par les familles sont « juste biens ».

Il arrive toutefois que des discussions entre les acteurs aient lieu lors du départ du jeune pour le séjour de vacances. Cependant, à de très nombreuses occasions, il apparaît que ce sont les parents qui (re)donnent des informations concernant leur enfant, qualifiées de « détails » par les animateurs. Ainsi, Thomas, le directeur d'un séjour parallèle au mien lors de mon observation participante, considère que ces informations données rapidement lors du détail n'ont pas la moindre importance pour lui, au contraire de ce qui peut être écrit dans les fiches sanitaires.

La description qui vient d'être faite de la première rencontre physique entre tous les acteurs, et notamment l'absence de réel échange d'informations, démontre que ceux-ci jugent satisfaisante la préparation de la délégation d'autorité pédagogique. Estimée comme étant la situation la plus fréquente par l'ensemble des acteurs interrogés, il arrive cependant que des situations particulières nécessitent la mise en place de contacts plus directs et plus personnels, comme ce fut le cas lors de l'observation participante.

2) La nécessité de relations directes pour la gestion de problématiques particulières

Deux situations spécifiques semblent pousser les acteurs à entreprendre une relation plus directe que celle décrite ci-dessus.

a) Le premier départ en colonies de vacances

Lors de l'observation participante, je suis allé à Asnières-sur-Seine, une ville au Nord de Paris, afin de récupérer les enfants. J'avais reçu la liste des enfants la veille au soir, et je n'avais donc eu aucun contact avec les familles concernées avant le jour du départ. J'avais rendez-vous à 9h du matin, les parents à 9h30 ; j'y suis finalement arrivé à 9h15 en raison d'une erreur dans la convocation que m'avait transmise l'organisme, les parents étaient déjà en place. Absolument toutes les familles sont venues me parler, afin de me poser de nombreuses questions. Par exemple, les parents de Nicolas (10 ans, prénom changé) ont vérifié que je possédais leur bon numéro de téléphone pour les joindre, m'ont demandé comment était géré l'argent de poche, et m'ont précisé que Nicolas pouvait être sujet à des maux de têtes. Les parents Johanna et Mélissa (7 et 10 ans, prénoms changés) m'ont interrogé sur la composition de l'équipe d'animation, ont demandé à ce que les deux sœurs dorment ensemble parce que Johanna avait peur du noir, comment il était possible de les joindre ... Ce fut ainsi le cas pour chaque famille. En discutant avec les jeunes, j'ai pu apprendre que tous partaient pour la première fois au ski, pour la première fois en colonies de vacances, profitant vraisemblablement d'une aide financière de la commune. De plus sur les neuf enfants, seul Nicolas a pu m'assurer que son père avait fait des colonies de vacances étant jeune.

Il apparaît donc clairement que la préparation à distance de la délégation de l'autorité pédagogique est insatisfaisante pour la situation tout à fait spécifique qu'est le premier départ en colonies, et ce de manière indépendante de l'âge de l'enfant. Ce constat est également apparu dans les entretiens, au cours desquels des animateurs m'ont dit avoir eux-aussi pu faire ce constat, et des familles ont exprimé avoir été beaucoup moins inquiète lors du deuxième départ de leur enfant.

Cette inquiétude plus grande provoquée par le premier départ, qui entraîne donc un regard plus critique sur la qualité de la préparation de la délégation de l'autorité pédagogique, est également fonction du niveau d'intériorisation du système de valeurs et du fonctionnement des colonies de vacances : ainsi, une famille qui n'a jamais été en séjour et qui y enverrait son enfant pour la première sera encore moins satisfaite qu'une autre connaissant l'institution.

b) La question de la santé de l'enfant

Un état de santé particulier de l'enfant nécessite également des contacts plus directs et plus soutenus afin de préparer une délégation d'autorité pédagogique particulière.

Cette relation intensifiée peut prendre la forme d'une discussion plus longue lors du départ du jeune pour le séjour de vacances. Ainsi, il fait partie du travail des animateurs de récupérer lors de la première rencontre les ordonnances et traitements, et d'en discuter avec les parents. De plus, les personnes membres d'équipes d'animation interrogées pour ce mémoire ont toutes mise en avant cette situation comme importante pour rassurer les parents, qui viennent constamment signaler lors du départ d'éventuels problèmes de santé chez le jeune.

Des relations directes et personnelles peuvent également être établies avant le jour de départ, comme a pu le faire Mme DUCHAMP (mère de famille) :

Pour Valentin j'étais super stressée, parce que Valentin il est allergique à la cacahuète. Et il partait en Angleterre. J'étais un peu stressée quand même. Parce que je voyais mon gamin qui allait manger des cacahuètes là-bas et qui allait faire un choc anaphylactique ... en Angleterre. [...] Je les ai appelés aussi. Je les ai appelés en direct pour discuter avec eux (rires). Je les ai un peu emmerdés, mais bon c'est comme ça. Et pi ils m'ont tout de suite rassurée

La période antérieure au séjour de vacances se caractérise donc par une préparation à distance pour chacun des acteurs et par le privilège accordé aux contacts indirects. Ceci est largement jugé suffisant par les acteurs, tant que des situations particulières ne nécessitent pas d'autres relations. La mise à distance des familles opérée lors de cette période ne constitue en réalité que les prémices de celle instaurée une fois la délégation d'autorité pédagogique commencée.

II) Recherche et instauration d'un isolement lors du séjour

En définissant une institution totale comme étant un « lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »⁸⁵, Erving Goffman n'envisageait certainement pas les colonies de vacances aux côtés des prisons des asiles, des orphelinats, des casernes et des couvents. Tel n'est pas non plus l'objectif de ce mémoire, bien que cette définition pourrait y correspondre : le centre de vacances avec hébergement est effectivement un lieu de résidence pour un grand nombre de personnes, ainsi que de travail pour les animateurs ; tous sont placés dans la même situation, à vivre, dormir et manger dans le centre, en ne rencontrant qu'épisodiquement des personnes de l'extérieur et en respectant des règles édictées par son directeur. Néanmoins, la comparaison qui sera faite tout au long de cette partie entre certaines pratiques des colonies de vacances et celles décrites par l'auteur américain dans son ouvrage aura l'utilité de mesurer le niveau d'isolement recherché et instauré par la plupart des acteurs de ces séjours. En effet, le fonctionnement des colonies de vacances a pour finalité de séparer le centre d'hébergement de l'extérieur (A), ce cloisonnement faisant partie intégrante du système de valeurs inhérentes à cette institution (C), au contraire de l'utilisation des nouvelles technologies (B).

A- Confiner l'intérieur et écarter l'extérieur

« Bulle », « microsociété », « vase clos », « parenthèses » ... Autant de mots employés lors des entretiens par les personnes interrogées pour décrire les colonies de vacances. Cette sensation d'un monde à part provient de l'instauration d'un certain nombre de règles explicites ou implicites propres à ces séjours (1) et par l'instauration d'un contrôle des contacts avec l'extérieur du centre et notamment avec les familles (2). Toutefois, comme pour l'avant-séjour, une certaine perméabilité peut apparaître lorsque des situations particulières nécessitent de communiquer avec les familles (3).

⁸⁵ Erving Goffman, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Editions de Minuit, 1968, page 41.

1) L'émergence d'un monde social propre au centre de vacances

La métaphore de la bulle fréquemment employée par les acteurs interrogés est assez explicite quant au cadre de vie établi par le séjour de vacances, avec des règles et identités totalement différentes, voire incompatibles, de celles du monde social.

a) Un cadre de vie strictement circonscrit

Les colonies de vacances possèdent, de la même manière que peuvent le faire les institutions d'enfermement⁸⁶, un certain nombre de règles explicites et implicites qui n'existent que dans le cadre de l'institution et qui ont, pour une partie d'entre elles, vocation à maintenir un certain isolement de l'institution.

Ainsi, comme cela peut être le cas pour certaines institutions totales, une véritable « cérémonie d'admission »⁸⁷ a lieu peu après que les enfants soient arrivés. En effet, sur l'ensemble des séjours auxquels j'ai pu assister, ces derniers ont tous commencé par une « réunion » avec le directeur ou un directeur-adjoint, au cours de laquelle les animateurs sont présentés, les règles de vie exposées, les horaires précisés. C'est également à cet instant que sont pris les téléphones portables des jeunes lorsque tel est le cas, qui se retrouvent privés de leur moyen de communication avec l'extérieur. Chaque première soirée est dite « veillée de présentation », dont l'objectif est que les enfants brisent la glace et se dévoilent le plus vite possible. Ainsi, au bout de quelques heures, les pensionnaires, adultes et jeunes, sont imprégnés d'un nouveau cadre spatio-temporel, de nouvelles règles, des caractéristiques de leurs nouveaux compagnons : ils doivent délaisser tout ce qui a trait avec leur vie quotidienne extérieure et assimiler le plus vite possible ce nouveau cadre de vie.

En dehors de ces règles explicites définissant des nouvelles modalités de vie, des coutumes propres aux centres de vacances régissent également le comportement de leurs pensionnaires.

⁸⁶ Lissandre Labrecque-Lebeau, *Ce qu'enfermer veut dire : esquisse d'une sociologie des espaces clos contemporains*, UQAM, Montréal, 2009, page 23.

⁸⁷ Erving Goffman, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit, page 63.

L'une d'entre elles, que j'ai entendu prononcer par un animateur ou un jeune à chaque séjour auquel j'ai assisté, est « Ce qui se passe en colo, reste en colo ». La signification en est très claire : la colonie de vacances est un monde à part qui ne doit avoir aucune conséquence sur le monde extérieur, les personnes hors du lieu de vie ne doivent pas avoir connaissance de ce qui se passe à l'intérieur. Les principales personnes visées par cette maxime sont évidemment les parents des jeunes, qui sont donc maintenus hors de la vie du centre. Ceci semble très respecté par les animateurs et directeurs de séjours, comme le démontre cet extrait d'entretien réalisé avec Sophie (animatrice) :

Y en avait pas mal qui nous demandent comment il s'est comporté. C'est surtout les cas des enfants qui étaient un peu les pires, toujours les parents demandaient à la fin « Oui alors, ça s'est passé comment ? », « Il s'est bien comporté ? ». Donc toi tu dis oui parce que le directeur nous avait dit de pas descendre les gamins devant les parents ... donc oui nickel !

Les refus et non-réponses que j'ai essayés lors de ma recherche d'entretiens démontrent également que les familles tiennent à faire respecter cette idée de monde à part qu'est la colo, qui s'achève lorsque l'enfant rentre chez lui. Me présentant comme ancien animateur ou directeur de leur enfant, un père de famille m'a répondu clairement qu'il ne souhaitait pas me rencontrer en dehors du cadre des séjours de vacances. Mon expérience m'indique également qu'il est mal perçu par les animateurs de garder contact avec des jeunes une fois le séjour terminé. La colonie de vacances est vue comme un monde clos, qui s'achève au retour de l'enfant chez ses parents, comme l'exprime Vanessa (animatrice professionnelle) :

Moi je me donne à fond pendant le séjour mais ... ben quand ils montent dans le bus, c'est fini !

Enfin, la maxime inverse à celle citée ci-dessus semble s'appliquer également pendant un séjour. En effet, de nombreux acteurs ont exprimé l'idée que « ce qui ne se passe pas en colo ne vient pas en colo ». C'est par exemple le cas de Martin, qui n'a pas souhaité communiquer à l'équipe d'animation le fait d'être un enfant précoce, afin de ne pas être jugé :

Ah d'accord ... *(Je suis un peu gêné, parce que je n'étais pas au courant de cette situation)* **Et ça ce n'est pas quelque chose que vous avez souhaité communiquer à l'équipe d'animation ?**

Maman : Ah je pense que Martin il l'aurait pas souhaité ...

Martin : Non justement je voulais partir à zéro et voir si moi tout seul je pouvais m'affirmer en tant que quelqu'un de normal entre guillemets.

Un monde à part est donc érigé pendant le séjour de vacances, donnant la possibilité aux pensionnaires de s'affirmer une nouvelle identité.

b) Une nouvelle identité pour les pensionnaires du centre de vacances

La colonie de vacances, en étant un univers éloigné du reste du monde social, favorise la naissance d'une nouvelle identité chez ses pensionnaires.

Cela est notamment la situation de Martin, qui refuse de parler de ses problèmes quotidiens à ses animateurs ou ses compagnons de séjours. C'est également le cas par exemple de Mehdi (10 ans), fan absolu de football et novice en matière de ski, qui m'a déclaré durant le séjour d'observation participante « le ski c'est beaucoup plus cool que le foot ! ». Les jeunes animateurs profitent également de cette rupture spatio-temporelle pour se créer une nouvelle identité, mentant régulièrement sur leur âge pour paraître « plus vieux » face aux enfants. Se déguiser, se maquiller font également partie des activités fréquentes en séjour de vacances allant en ce sens de créer un nouveau soi.

Sans toutefois accaparer et transformer totalement la personnalité des pensionnaires comme c'est le cas pour certaines institutions totales⁸⁸, une identité de groupe se fait également sentir au sein du séjour de vacances. Ainsi, les enfants du groupe « 12-15 ans » vont parler des « petits » en parlant des jeunes du groupe « 10-13ans », alors que certains d'entre eux peuvent être plus jeunes, et ne vont apprécier que ces derniers viennent faire une activité dans « leur » maison. Des tensions se manifestent également lors d'une rencontre avec un autre centre de vacances, au point que le partage d'une piscine ou d'une piste de ski avec « les autres » peut s'avérer compliqué.

L'apparition de cette nouvelle identité est facilitée par l'absence de membres du monde extérieur, et notamment les familles⁸⁹. Cette situation contribue donc à les éloigner de l'intérieur du séjour, toute comme le contrôle institutionnel des flux d'informations mis en place pendant son déroulement.

⁸⁸ Erving Goffman, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit, page 45.

⁸⁹ Y. Amsellem-Mainguy et A. Mardon, « Se rencontrer, être en groupe et avoir du temps pour soi : socialisations adolescentes en colonies de vacances », art cit, page 38.

2) Contrôle institutionnel des flux d'informations

Le cloisonnement du centre de vacances vis-à-vis du monde extérieur s'organise également par l'installation de barrières aux échanges entre les deux univers, situation que l'on retrouve assurément dans le cadre d'une institution totale, mais à un niveau évidemment plus fort⁹⁰.

a) Limitation des contacts depuis l'extérieur

Le premier moyen mis en place afin d'isoler le centre de vacances concerne les informations venant de l'extérieur en direction du séjour. En d'autres termes, il s'agit de limiter au maximum d'empêcher aux familles d'entrer en contact avec leurs enfants, ou avec les membres de l'équipe d'animation.

Cette barrière a commencé d'être érigée dès la période précédant le début de la colonie de vacances : en effet, il a déjà été constaté que les documents transmis aux parents pour préparer la délégation d'autorité pédagogique incitent les parents à communiquer avec leurs enfants par courrier plutôt que par téléphone, et ne font que très peu référence aux coordonnées du centre de vacances, au contraire de celles de l'organisateur.

Ainsi, une fois le séjour commencé, les familles sont fortement incitées à communiquer avec le personnel de VPT, qui sert véritablement de relai entre l'extérieur et l'intérieur du centre, comme le décrit Anne SCHAUMBERG :

Donc la communication pour moi elle est importante entre le directeur et l'organisme. Pas forcément avec les parents non. [...] Je ne communique JAMAIS le numéro d'un directeur à des parents. Jamais. Mais après ça nécessite que lorsque je sollicite le directeur, qu'il me donne une réponse rapide.

⁹⁰ Erving Goffman, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit, page 46.

Cette création d'un intermédiaire n'est absolument pas un cas propre à la Ligue de l'Enseignement. Ainsi, j'ai appris au cours de mon observation participante que l'organisme qui gérait un des séjours parallèles ne donnait jamais aux familles les coordonnées du centre de vacances ou de l'équipe d'animation, le seul numéro de téléphone à leur disposition était celui des bureaux administratifs.

Il ressort également de l'extrait d'entretien ci-dessus un second élément clé de l'éloignement du centre vis-à-vis des familles : à des très rares exceptions volontaires de la part de certains acteurs, les numéros de téléphone personnels ou professionnels des membres des équipes d'animation ne sont jamais transmis aux familles. Cette situation est tout à fait appréciée par ceux-ci, comme l'exprime Sophie (animatrice) :

Sinon, c'est horrible, ils appelleraient tous les jours.

Ce sentiment de harcèlement qu'exprime Sophie ne provient pas nécessairement d'une réalité : j'apprendrai en effet plus tard dans l'entretien qu'elle n'a jamais vécu de telle situation. Il provient plus globalement d'une situation de la vie quotidienne moderne, dans laquelle donner son numéro de téléphone est vécue comme une invitation à entrer dans son intimité personnelle, et par conséquent comme une violation de cet espace quand le numéro est donné à l'insu de l'agent⁹¹.

Pendant le séjour, les contacts privilégiés provenant de l'extérieur en direction du centre de vacances sont donc une fois de plus indirects et impersonnels, dans le but de maintenir à distance les familles.

Cependant, la possibilité est tout de même régulièrement offerte aux parents de parler de vive voix à leur enfant ou bien de leur écrire, mais toujours de manière contrôlée, avec une véritable sélection exercée par moment, comme l'explique Mme LEJEUNE (mère de famille) à propos de ce que son aîné, animateur BAFA, lui a raconté :

Gabriel nous racontait que ... oui ben parfois pour éviter que les parents communiquent trop avec les gamins, ben y avait des lettres qui « disparaissaient », ou des coups de fil « Désolé il est pas là »...

⁹¹ Alban Gonord et Joëlle Menrath, *Mobile Attitude. Ce que les portables ont changé dans nos vies*, Paris, Hachette, 2005, page 115.

b) Censure des informations depuis l'intérieur

Bien que connoté très négativement car régulièrement associé à des régimes totalitaires, avec lesquels les séjours de vacances n'ont évidemment rien à avoir, l'emploi du terme « censure » peut néanmoins tout à fait se justifier pour qualifier la surveillance effectuée par les acteurs des colonies de vacances sur le contenu des propos tenus par les enfants en direction de leurs parents.

En effet, la censure est, selon le dictionnaire Larousse en ligne⁹², « un examen préalable fait par l'autorité compétente » d'un certain nombre de publications à destination d'un public, et qui peut aboutir « à autoriser ou interdire leur diffusion totale ou partielle ».

Or de telles pratiques existent en centre de vacances, notamment sur le contenu des lettres écrites par les jeunes, d'une manière relativement similaire par l'institution pénitentiaire⁹³, comme l'ont décrit la plupart des acteurs interrogés, à l'instar de Marie-Charlotte (animatrice) :

Je me souviens ma directrice-adjointe elle disait « Marque que tu t'amuses bien, que c'est génial ». [...] On vérifiait les cartes que ce soit pas marqué ... Et si y avait un truc, ben on le disait et l'adjointe et après je sais pas ce qu'elle en faisait... Je sais pas si la carte était envoyée.

Au cours de mon observation participante, j'ai également pu assister à l'enregistrement par les enfants d'un message sur un serveur vocal à destination des parents. Toutefois, il serait plus précis de parler d'un message lus par les enfants, mais écrits par les animateurs. En effet, les jeunes ont reçu des consignes strictes sur ce qu'ils devaient dire, certains ont même été incités à changer leurs propos initiaux. En fin de compte, le message était intégralement positif.

Les communications du centre de vacances vers l'extérieur sont donc encadrées par l'équipe d'animation, et plus précisément par les personnes occupant des fonctions de direction.

⁹² <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/censure/14086> (consulté le 04 juin 2015)

⁹³ Erving Goffman, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit, page 72.

c) Rôle central du directeur de séjour dans la gestion des flux d'informations

Le directeur d'un séjour de vacances tient un rôle essentiel dans la gestion des relations entre l'intérieur et l'extérieur du centre.

En effet, c'est tout d'abord à lui, et à lui seul, que revient la décision des modes de communication qu'un ACM met en place. En effet, comme me l'a expliqué Thierry ROCHEGUNE (fonctionnaire à la Direction Département Jeunesse et Sport du Bas-Rhin), aucune obligation légale ou réglementaire ne pèse sur les centres de vacances sur cette question. De plus, bien que pouvant conseiller leur personnel sur le terrain, les acteurs travaillant dans les bureaux de VPT ne contraignent pas les directeurs à instaurer tel ou tel moyen de communication. C'est donc à ces derniers de décider de l'installation d'un serveur vocal, d'une ligne fixe ou encore d'un blog afin d'établir des contacts entre le séjour de vacances et l'extérieur.

Son rôle est également mis en valeur par les autres acteurs, que ce soient les animateurs ou les organisateurs, qui considèrent qu'il lui revient exclusivement d'avoir des contacts avec les familles lorsque de telles situations se présentent. Gérer les relations entre l'extérieur et l'intérieur du centre de vacances est donc la prérogative du directeur de séjour, comme l'exprime Antoine (animateur) :

Moi je pense surtout que c'est le directeur qui est l'entremetteur entre ... la colo et les parents, et euh ... que nous les animateurs on doit juste ... enfin une relation avec les parents ... ben on en a pas vraiment quoi, clairement, je crois pas. Donc oui c'est le job du directeur.

Cette prérogative m'est également apparue lors de mon observation participante. En effet, tandis qu'une des enfants pleurait à chaudes larmes réclamant de parler à sa mère, l'équipe d'animation n'a pas pris l'initiative d'appeler cette dernière, mais a préféré consulter le directeur du centre avant de prendre une décision.

Les relations entre l'intérieur et l'extérieur du centre de vacances sont donc très limitées et contrôlées tant que possibles, dans le but de faire respecter la délégation d'autorité pédagogique qui a été conclue entre les acteurs. Cependant, entrer en relation avec la famille de l'enfant peut s'avérer nécessaire dans certaines situations.

3) Le recours à l'extérieur en cas de force majeure

Tout comme ce fut le cas lors de la préparation de la délégation d'autorité pédagogique, la principale raison qui amène les familles et les autres acteurs des colonies de vacances à entrer en contact durant le séjour est la santé de l'enfant, afin de rassurer les parents, mais aussi le jeune, comme l'exprime Nouria (directrice) :

Si c'est un souci d'ordre médical, euh c'est pas de l'aide, c'est prévenir et rassurer. Donc c'est aussi une façon parfois, pas toujours, parce qu'ils sont grands et ils ont plutôt tendance à nous dire « C'est pas grave, on n'appelle pas », aussi de rassurer le jeune et de lui dire « Tu vois, t'es guéri, mais on va appeler maman et elle va te dire que tout va bien ».

Cependant, la décision de contacter la famille intervient lorsque la situation le nécessite vraiment aux yeux de l'équipe d'animation. Par exemple, le directeur du centre dans lequel je fais mon observation participante n'a pas souhaité appeler des parents lorsque Julie (11 ans) a vomi durant la première nuit.

La seconde principale source de contacts entre acteurs pendant le séjour est le comportement de l'enfant. Ainsi, il est possible que l'équipe d'animation cherche à entrer en relation avec une famille lorsque des problèmes surviennent avec un jeune, afin de trouver une solution avec ses parents. Cependant, là aussi la relation est établie en « dernier recours » selon Vanessa (animatrice), juste avant une possible exclusion.

L'établissement de contacts entre les acteurs est donc extrêmement rare durant un séjour, et se fait en cas d'urgence selon l'appréciation faite par l'équipe d'animation. Ainsi, contacter les familles n'est pas apparu comme nécessaire lorsqu'une activité en raison d'une neige trop forte a été annulée.

Non seulement conçue dans une configuration à distance, la délégation d'autorité pédagogique conclue lors d'un séjour de vacances présente donc une seconde spécificité, celle de se dérouler quasiment « à l'aveugle » pour les familles, qui n'ont que des moyens très limités de savoir comment se déroule le séjour. Cependant, tout comme cela pouvait être le cas pour l'avant-séjour, cette situation est perçue par les acteurs comme faisant partie intégrante du système de valeurs liées aux colonies de vacances.

B- Une situation valeur intégrante de « l'esprit colo »

L'adhésion des acteurs à l'isolement du centre de vacances se caractérise par une vision commune d'une nécessaire rupture avec les parents pour emmener les enfants vers une plus grande autonomie (1) et par la contribution des parents à cloisonner le centre de vacances de l'extérieur (2). Cependant, la perméabilité due à certaines situations spécifiques fait également partie de ce système de valeurs (3).

1) L'acquisition de l'autonomie par la rupture avec les parents

Comme il a déjà été mentionné dans le premier chapitre, l'acquisition d'une certaine autonomie de la part des enfants fait partie selon l'ensemble des acteurs des colonies de vacances du contenu de la délégation d'autorité. Egalement présent dans le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement, il s'agit donc d'un objectif majeur pour ces séjours, qui doit être mis en œuvre sur le terrain.

L'enquête de terrain met en évidence que les acteurs partagent également une vision commune à propos d'un moyen nécessaire pour parvenir à remplir cet objectif : établir une rupture entre l'enfant et sa famille. La limitation des contacts entre le centre de vacances et les parents a un objectif similaire, toute proportion gardée évidemment, à ce qui est entrepris dans le cadre de la prison⁹⁴ : distendre les liens avec la famille afin de pouvoir effectuer au mieux le travail pédagogique dont est missionnée l'institution. Ainsi, le projet pédagogique de l'association Grandeur Nature, document expliquant la mise en œuvre du projet éducatif d'un organisme par un centre de vacances, désigne clairement l'absence de communication entre familles et parents comme objectif à atteindre durant un séjour.

Les acteurs situés à l'intérieur des centres de vacances estiment donc que l'intervention de parents nuit à la réalisation de leur travail d'animation : un appel ou la visite d'une famille est vu comme n'apportant rien de bon à l'enfant, comme étant « juste une interférence », selon les mots de Marie-Charlotte (animatrice).

⁹⁴ Gwénola RICORDEAU, « La Famille au risque de la prison », page 5.

La famille est perçue comme contrecarrant la logique de la délégation d'autorité pédagogique⁹⁵, comme l'explique Antoine (animateur) :

Des fois quand les parents téléphonent deux fois par jour, ou vraiment tous les soirs, ça n'aide pas à ce que les gamins ils ... ils s'émergent un petit peu quoi. Je pense pas que pour l'autonomie... je pense que dans la logique du projet, c'est pas ... c'est pas l'objectif quoi. [...] Ouais on pense que faire une colo où tous les jours, ou deux fois par jour on a des nouvelles de ses parents, c'est ... ce que je... c'est pas bon pour son ... pour qu'il ... ouais fin pour qu'il grandisse quoi. Parce que le but de la colo c'est aussi de voir d'autres choses, de connaître d'autres personnes, etc. Voilà.

Ce point de vue est partagé par les organisateurs des séjours, qui s'érigent en intermédiaire entre le centre et les familles, afin de favoriser le déroulement de délégation d'autorité pédagogique, comme nous l'indique Anne SCHAUMBERG (VPT 68) :

On trouve que c'est important, d'un point de vue pédagogique, qu'il y ait rupture.

Du côté des parents, cette rupture désirée peut être mise en œuvre selon diverses modalités possibles.

2) La participation des parents à cette rupture

Certaines familles participent très activement à l'instauration d'une séparation avec leurs enfants le temps de la colonie de vacances. Pour les personnes présentant les dispositions les plus favorables aux séjours (bons souvenirs de jeunesse, enfants habitués à participer, etc), cette participation passe par l'absence de contacts avec leurs enfants pendant les deux semaines, ou bien uniquement des échanges très brefs et peu fréquents, comme le fait par exemple Mme LEJEUNE :

Mais je pensais toujours ... Voilà je suis en train de le déranger au milieu d'un truc [...] Donc c'était une seule fois, rapide, tout va bien ? Hop c'est bon. J'allais pas lui tenir la jambe pendant des heures alors qu'il était en train de jouer.

Cependant, cette situation « extrême » n'est pas majoritaire : chez beaucoup de parents disposés aux colonies de vacances, la rupture avec les enfants s'entend par la cessation de relations directes et personnelles, mais non pas par un arrêt total de contacts.

⁹⁵ Erving Goffman, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit, page 53.

L'obtention de nouvelles par un intermédiaire (équipe d'animation, serveur vocal...) et l'envoi de courrier / SMS sont alors privilégiés pour avoir quelques nouvelles. Ainsi, Timothée et Corentin (deux frères jumeaux de 8 ans, qui vivaient leur troisième colonie de vacances) ont reçu durant les huit jours deux cartes postales et aucun appel.

Cependant, comme ce fut le cas pour la préparation du séjour, des situations spécifiques peuvent produire des comportements particuliers. Ainsi, lorsque des parents ne présentent aucune ou très peu de dispositions structurantes favorables aux colonies de vacances, et/ou quand il s'agit du premier départ du jeune, la rupture est plus difficile à mettre en place, et ce quel que soit l'âge ou le milieu social. Ainsi, Téo (15 ans, dans le séjour organisé par le CE d'une grande entreprise française) a reçu pendant une semaine deux à trois cartes postales par jour écrites par ses parents, oncles, tantes et grands-parents, ainsi que des appels sur son portable : cette situation avait provoqué les rires des autres enfants et de ses animateurs. De même, Mehdi (10 ans) et son petit frère Ramin (7 ans) ont été en contacts continuels avec leurs parents pendant le séjour : Mehdi, qui avait emmené son propre téléphone portable, a pu avoir sa maman tous les jours au téléphone, le premier appel passé ayant eu lieu une heure après le départ, tandis que nous étions toujours gare de Lyon ; le seul jour où il n'a pu récupérer son téléphone qu'à 19h au lieu de 18h, il avait déjà reçu neuf appels en absence.

La rupture entre les parents et les enfants est donc perçue comme une condition nécessaire aux yeux des acteurs pour la réussite de la délégation d'autorité pédagogique, et fait donc partie de l'« esprit colo » ; en revanche, tel n'est plus le cas lorsqu'un problème survient en rapport à l'enfant.

3) L'exigence de perméabilité pour les cas de force majeure

Le recours aux acteurs situés à l'extérieur des centres de vacances apparaît comme nécessaire pour les membres des équipes d'animation face à des situations particulières, comme l'état de santé de l'enfant ou des problèmes de comportement.

Face à de telles problématiques, les familles elles-aussi semblent considérer qu'un contact avec les animateurs doit se faire. Ainsi, de la même manière qu'à l'École, celles-ci expriment une attente d'information et de suivi vis-à-vis des personnes envers qui elles ont délégué leur autorité pédagogique en échange de leur non-ingérence⁹⁶, et ce indépendamment de leurs dispositions par rapport aux colonies de vacances, de l'âge de l'enfant ou de leur milieu social. Tous les parents interrogés ont exprimé l'idée suivante, résumée par Mme MAZIN :

Je suis pas inquiète quoi, je me doute que si y a quelque chose de grave, vous me contacterez, on aura des nouvelles ! Donc comme on dit, pas de nouvelle, bonne nouvelle

Les familles expriment par conséquent une attente très forte de communication de la part des animateurs à propos de questions qui ne relèvent plus uniquement du séjour de vacances, mais de l'éducation plus globalement de leur enfant, ou de question concernant sa personne. On voit donc ici la limite de la délégation d'autorité pédagogique : les parents considèrent qu'ils doivent à minima être mis au courant, voir intervenir lorsque le comportement du jeune est mis en cause, ou lorsque sa santé pose problème.

Cette attente est très forte, de l'avis de toutes les familles interrogées, un non-respect de celle-ci sera une faute de la part des autres acteurs des séjours de vacances, comme l'exprime toujours Mme MAZIN, qui à l'occasion d'un séjour de son fils n'a pas été prévenue d'une blessure au pied :

*Non, non ils nous ont ... Le truc au pied de Pierre, je l'ai découvert en rentrant, c'est surtout pour ça, j'avais trouvé que c'était quand même ... Ah non c'était vraiment pas terrible, et donc ça ... Et pas eu de nouvelles, alors que ça faisait plusieurs fois qu'il partait avec ****, j'avais trouvé ça un peu léger de leur part, donc voilà ça a été terminé ...*

A quelques exceptions près, le séjour de vacances est donc une institution relativement opaque, de laquelle peu de d'informations de l'intérieur ne sortent et peu de choses de l'extérieur ne rentrent, mais avec l'approbation de l'ensemble des acteurs.

⁹⁶ Pierre Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, op. cit, page 101.

Cependant, cette étanchéité est mise à rude par l'arrivée massive des nouvelles technologies dans les centres de vacances, ce qui est vécu par les acteurs comme un véritable problème.

C- Les nouvelles technologies, véritable nouvelle problématique⁹⁷

Tout comme l'ensemble de la société, l'institution colonie de vacances n'a pas échappé au bouleversement qu'a pu produire l'avènement des nouvelles technologies. Aujourd'hui, on peut légitimement supposer que tous les centres de vacances sont équipés d'ordinateurs, d'internet et d'autres outils technologiques. De plus en plus de jeunes, qu'ils soient colons ou animateurs, possèdent un téléphone portable, avec accès à internet et à tous les réseaux sociaux⁹⁸. Autant de nouvelles sources possibles de « fuites » dans l'étanchéité recherchée du centre de vacances. Outre des modifications probables sur le contenu des séjours, ceci va avoir des conséquences sur les relations entre acteurs, entraînant des tensions avec les enfants (2) et de nouvelles exigences de communication vis-à-vis de l'extérieur (3). Cette situation est perçue comme absolument contraire aux valeurs des colonies de vacances (1).

1) L'opposition forte entre « esprit colo » et nouvelles technologies

L'isolement du centre de vacances, la configuration à distance des acteurs, la rupture des relations entre parents et enfants : autant d'aspects prenant part aux systèmes de valeurs de l'« esprit colo » que les nouvelles technologies mettent à mal.

En effet, les téléphones portables, entre autres, augmentent le cadre spatial dans lequel évoluent les agents, et limitent la possibilité pour une personne de se couper du reste du monde social lorsqu'il se situe à un endroit précis.

⁹⁷ Alban Gonord et Joëlle Menrath, *Mobile Attitude. Ce que les portables ont changé dans nos vies*, op. cit.. Cet ouvrage servira de source principale pour l'ensemble de cette partie : toute analyse sociologique quant à l'utilisation de ces nouvelles technologies ou à leur conséquent provient de cet ouvrage.

⁹⁸ TNS SOFRES, *Les adolescents, leur téléphone portable, et l'internet mobile*, 2009 : selon cette étude, moins d'un adolescent de 12-13 ans est équipé (49%) d'un téléphone mobile, contre 76% des 14-15 ans et 95% des 16-17 ans.

Or dans le cadre du système de valeurs partagées par les acteurs d'une colonie de vacances, l'objectif de ces séjours se situe exactement à l'opposé de cela : faire vivre les enfants dans un nouveau cadre, différent de leur vie quotidienne, entourés de personnes différentes.

De plus, tandis que ces nouvelles technologies augmentent le nombre de relations sociales virtuelles, elles peuvent également avoir tendance à diminuer la qualité de celles avec des personnes situées à proximité, ce qui une fois de plus n'est pas du tout dans la logique des séjours de vacances, comme l'exprime Martin, âgé de 16 ans :

Ben si je pars en colo, je pars en colo pour m'éclater, je vais pas aller sur Facebook, je vais aller sur snapchat. Si je suis avec des potes que je connais, si je l'ai pas pendant 15 jours ... même si je connais que deux personne, ça va pas me déranger, puisque je suis là pour faire autre chose que je fais d'habitude.

Ainsi, les téléphones portables et autres sont plus perçus comme « un vrai problème, un vrai de vrai » pour les colonies de vacances, selon les mots de Jacques CHAUVIN (ancien cadre de la Ligue de l'Enseignement). En effet, une seconde difficulté apparaît lors de l'établissement de règles quant à leur utilisation, comme cela peut l'être dans d'autres sphères du monde social (à l'hôpital, dans une bibliothèque, au volant, etc.). Tandis que les directeurs de centres sont actuellement libres de gérer cette question à leur guise, le Groupe Junior de la Ligue de l'Enseignement vient de se saisir de cette question afin de trouver une éventuelle solution générale pour l'ensemble de ses séjours. A l'heure actuelle, les documents transmis aux familles « déconseillent » aux jeunes d'amener leur téléphone portable. Tandis que la plupart des acteurs souhaiteraient voir ces nouvelles technologies bannies des centres de vacances, cette interdiction semble difficile à mettre en œuvre face à des jeunes très attachés à leurs appareils.

2) Une source de tensions avec les jeunes imprégnés de « Mobile Attitude »

Selon les acteurs, les « problèmes » liés aux téléphones portables (outil principalement cité et visé lors des entretiens) qui apparaissent avec les enfants prennent leur source à la fois dans et en dehors du centre de vacances.

a) Un objet intime et personnel

De nos jours, le téléphone portable occupe véritablement une place centrale dans la vie des jeunes. Considéré comme marqueur d'un rang au sein d'un groupe, il s'agit d'un objet intime, dans lequel toutes les informations contenues sont précieuses : des souvenirs à travers des photos, des relations à travers des numéros, des sentiments à travers des SMS, etc. Pour certains jeunes, il est perçu comme indispensable, comme un lien permanent avec ce qui est vital.

Par conséquent, bannir ces appareils des colonies de vacances, ou même en limiter l'utilisation à quelques heures par jour comme ce fut le cas dans l'ensemble des séjours auquel j'ai participé, est une épreuve difficile pour les jeunes. Cette restriction représente une perte de repères pour eux, voire même une atteinte à leur intimité lorsqu'ils sont contraints de le céder aux adultes : ainsi, nombreux sont les jeunes qui éteignent leurs appareils avant de le remettre aux animateurs, afin d'être sûrs que ces derniers ne fouilleront pas dedans. Cette situation peut être mal vécue par les jeunes. En effet, rares sont ceux à réagir comme Martin et accepter de s'en détacher.

Une seconde sorte de problèmes liés aux nouvelles technologies est la convoitise et les risques de vols que ces appareils provoquent, ou bien leur fragilité et les risques de casse, qui à chaque fois créent une tension forte entre jeunes, ou bien avec les animateurs.

Tout cela est compris par les acteurs qui, comme le laisse paraître leur discours, semblent conscients de la signification de cet outil pour les jeunes. Ceci est d'autant plus vrai chez les animateurs, certains ressentant la même attirance ou dépendance que les enfants, comme par exemple Marie-Charlotte :

Moi ce qui m'avait choqué dans ma première colo, c'est qu'on prenait les portables assez souvent quand même pour les 15-17 ans ... Et moi je me disais que ben à 15-17 ans, j'aurais pas aimé qu'on me prenne mon portable (rires). [...] Moi je sais que ça m'aurait frustré qu'on me le prenne comme ça.

b) Un outil d'infiltration des familles dans le centre de vacances

La seconde situation jugée problématique par les organisateurs et animateurs est l'utilisation faite de ces outils technologiques vis-à-vis de l'extérieur.

Grâce à leurs téléphones portables, les jeunes sont en mesure de joindre à n'importe quel moment leurs parents, notamment lorsqu'un conflit survient avec un autre jeune ou un animateur. En effet, pour la plupart des enfants et adolescents, la famille reste le premier facteur d'appartenance, et est perçue comme une institution rassurante et protectrice⁹⁹, et de laquelle ils attendent un soutien face à toutes situations¹⁰⁰. Ainsi, un jeune qui va se sentir en difficulté peut joindre ses parents et chercher du réconfort, ce qu'il ne pourrait pas faire s'il n'avait pas de téléphone portable. Il est possible de prendre comme exemple le cas d'une jeune, qui au cours d'un séjour d'été que je dirigeais, a joint sa mère pour lui faire part de menaces verbales et physiques qu'elle avait reçues de la part d'une camarade, ce qui a déclenché une colère importante chez la maman. Cet exemple illustre des propos tenus à de nombreuses reprises par les acteurs des séjours de vacances, qui regrettent cette communication facile entre jeunes et parents, et la déformation de la réalité, volontaire ou non, qui peut être faite par certains jeunes, comme l'explique Nouria :

C'est une mauvaise chose au sens où ... ben pour ... certains jeunes ne se rendent pas compte ben que parfois l'info qui balance c'est une bombe. Et que les parents ne l'interprètent pas forcément bien. Alors là c'est pas forcément arrivé pour ... pour l'histoire des sacs. Ça aurait pu être un jeune qui dit « Oooohhh il a perdu son sac, il a rien pour s'habiller ! ». Voilà, et là après c'est ... c'est fichu, parce que tu sais pas comment ça va être interprété par les parents [...] Mais l'effet portable pour moi c'est plutôt négatif qu'autre chose.

La publication de photos sur internet, que ce soit par l'institution sur des blogs, ou par les jeunes sur des réseaux sociaux peut aussi être jugée problématique par les organisateurs et animateurs : les parents peuvent ainsi avoir un visuel de ce qui se passe pendant le séjour, visuel qui peut être source également de malentendus et donc d'interventions des parents.

⁹⁹ Daniel Gayet, *Les pratiques éducatives des familles*, op. cit.

¹⁰⁰ François De Singly, « Pourquoi la famille est-elle redevenue aimable ? », *Sciences Humaines*, janvier 2015, n° 266, p. 45.

Les nouvelles technologies ont donc perméabilisé le centre de vacances et ont réduit la distance installée depuis le pré-séjour entre les familles et les autres acteurs, ces dernières ayant désormais la possibilité d'avoir des « yeux » et des « oreilles » au sein du séjour, ce qui est à l'opposé des valeurs promues par l'institution.

3) De nouvelles exigences de communication avec l'extérieur

La multiplication dans la société moderne des nouveaux moyens de communication a eu pour conséquence de faire tomber la relation d'exclusivité qui pouvait exister pour certains espaces, et de fluidifier les passages d'informations entre eux.

Appliqué aux colonies de vacances, il s'agit donc là d'une autre conséquence des nouvelles technologies par rapport aux séjours : l'augmentation des exigences en matière de communication de la part des parents. Ce constat est particulièrement fort chez les familles les moins disposées favorablement à l'institution ; cependant, elle apparaît également chez les parents plus habitués au fonctionnement des séjours, comme par exemple pour Mme PANNE (mère de famille) qui estime que les qualités de la communication d'un centre démontre « le sérieux » de celui-ci, ou encore pour M. HERMANN (père de famille, ancien directeur et formateur) :

J'ai presque envie de dire ça pourrait être le minimum quoi, parce que ouvrir un blog et publier tous les jours en fonction du nombre de ... de... de gamins ou du nombre de groupes d'animation qu'il y a dans la journée, mettre une photo, un petit texte... voilà

De leur côté, afin de conserver cette rupture entre parents et enfants qui est un élément de base de la délégation d'autorité pédagogique à leurs yeux, les organisateurs et animateurs ne « souhaitent pas augmenter la communication » selon Anne SCHAUMBERG (VPT 68), qui poursuit en mettant en avant une autre problématique liée aux nouvelles technologies, celle de l'immédiateté :

Alors que là, c'est immédiat. Y a une panne de bus, ils le savent dans la minute. Euh ... y a ...une activité qui a été partiellement faite, ou y a eu un souci, un jeune renvoyé, des problèmes de discipline euh ... dans chaque chambrée, y a au moins un portable. Même s'ils n'y ont accès qu'entre 18 et 19h... ils se débrouillent toujours ... donc ... ça c'est quand même assez nouveau qu'on ait des contacts de parents pendant le séjour.

Ainsi, la nécessité de l'immédiateté est une seconde exigence liée au développement des moyens de communication. Une nouvelle période de relations est alors apparue entre les acteurs : pendant le séjour. Ceci encore est à l'opposé de la volonté de maintenir une distance forte entre eux avant et pendant la délégation d'autorité pédagogique.

Sans pour autant arriver à la conclusion exagérée que le centre de vacances fonctionne de manière équivalente à celui d'une prison ou d'un asile, cette institution présente la spécificité d'engager ces acteurs dans une configuration à distance très forte. Cet isolement de chacun, due dans un premier à une simple situation géographique, est renforcé lors de la préparation du départ des enfants par les formes de relations mises en œuvre, puis atteint son paroxysme durant le séjour. Cette organisation particulière est acceptée voire revendiquée par l'ensemble des acteurs, car considérée comme partie intégrante de « l'esprit colo ». Cependant, cette distance s'est vue réduite ces dernières années, notamment en raison de l'arrivée des nouvelles technologies dans les centres de vacances, ce qui a pu entraîner l'apparition de tensions entre eux. Toutefois, téléphones portables et autres ne sont pas l'unique source de rapports de force entre acteurs : le troisième chapitre de ce mémoire examinera les principales causes de conflits, ainsi que les moyens déployés pour tenter de les résoudre.

CHAPITRE 3 : Évaluation du séjour et rapports de force entre acteurs

Comme l'expliquent Jean-Claude Passeron et Pierre Bourdieu dans leur ouvrage *La Reproduction*, l'apparition de rapports de force entre des institutions revendiquant « le monopole de la légitimité » de leur autorité pédagogique est inéluctable, du fait de leur situation de concurrence¹⁰¹. Ainsi, l'École ayant pendant très longtemps revendiqué le monopole de la légitimité de son éducation sur les enfants, le fait que les relations avec les parents soient conflictuelles est tout à fait logique selon ces deux auteurs. En revanche, les séjours de vacances étudiés dans ce mémoire ne revendiquent pas un monopole, mais « une continuité éducative » à travers un partage de l'éducation¹⁰² avec les familles et d'autres institutions, ce qui constitue une importante différence. La situation est donc plutôt celle d'une délégation d'autorité pédagogique « limitée » tant dans son contenu, dans sa durée, que dans le mode d'imposition¹⁰³. Dans ce cas, les deux auteurs considèrent que les rapports de force n'apparaissent pas nécessairement, seulement lorsque la délimitation de la délégation n'est pas respectée. Les spécificités des séjours de vacances en tant qu'institution, étudiées dans les deux premiers chapitres du mémoire, rendent nécessaire une analyse des modes particuliers d'évaluation du contenu du contrat passé entre les acteurs. Ainsi, le travail empirique démontre que certaines tensions apparaissent en raison d'une inadéquation de l'habitus de certains acteurs avec les valeurs et le fonctionnement des séjours (I), tandis que d'autres ont pour source la distance entre les parents et le centre de vacances, réduisant drastiquement leur possibilité d'évaluer la délégation d'autorité pédagogique lorsque celle-ci s'achève (II). En cas de non-satisfaction, les acteurs disposent de diverses modalités afin de tenter de résoudre les conflits qui en sont nés (III).

¹⁰¹ Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignements*, op. cit, page 41.

¹⁰² Ligue de l'Enseignement, « Projet Éducatif Loisirs - Vacances », art cit.

¹⁰³ Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignements*, op. cit, page 43.

I) Décalages temporels et structurels dans les valeurs des acteurs

Le premier chapitre de ce mémoire a mis en lumière l'existence d'un habitus partagé par l'ensemble des acteurs, à l'origine de leur participation à une colonie de vacances et d'un certain consensus sur les modalités spécifiques de son fonctionnement. Loin de remettre en cause ou de contredire ce constat, il est cependant possible d'affirmer qu'il existe des différences entre acteurs à propos du niveau d'intériorisation des valeurs propres de ces séjours. Ainsi, bien que possédant des dispositions structurantes favorables aux colonies de vacances, certains acteurs n'ont pas intériorisé ces valeurs spécifiques (A), tandis que chez d'autres, celles-ci se sont altérées entre leur moment d'acquisition et l'époque actuelle (B). Ces deux situations sont sources de conflits entre acteurs (C).

A- « Je pense que quand on n'a jamais fait de colonie, on peut pas comprendre »¹⁰⁴

Cet extrait d'entretien réalisé avec Marie-Charlotte (animatrice) exprime parfaitement le corollaire de ce qui a été démontré dans le premier chapitre. En effet, si la configuration à distance et les autres spécificités des colonies de vacances sont parfaitement assimilées par la grande majorité des acteurs en raison de la présence de dispositions favorables et de leur participation antérieure à des séjours, des personnes ne partageant pas ce système de valeurs présentent de fortes difficultés à comprendre le fonctionnement de l'institution. En présence de dispositions contraires à celles des colonies de vacances et de leur représentation dans la société française, très rares sont les familles à inscrire leur enfant dans un de ces séjours. Ainsi, Mme DUPONT (mère de famille) mettait en avant la difficulté pour ses enfants à trouver des amis afin de partir avec eux :

Ben ils ont peur de ... ils ont peur des abus, des touche-touche quoi, vraiment hein. Euh ... et puis c'est pas dans leur culture ... voilà, c'est surtout les deux. Voilà. C'est plus ça, on préfère envoyer chez les grands-parents plutôt ... ils ne connaissent pas tellement, ils savent pas ce que c'est.

¹⁰⁴ Entretien N°21 : Marie-Charlotte SIMON, animatrice occasionnelle, Face à Face enregistré, Mardi 14 avril 2015, Strasbourg, 1h05, (NON RETRANSCRIT).

De la même manière, très rares sont les animateurs à travailler pour cette institution sans l'avoir connu plus jeune, notamment en raison du faible salaire que ce job d'été rapporte.

Cependant, il arrive évidemment que ces personnes viennent à participer à des séjours de vacances, généralement par le bouche-à-oreille ou, en ce qui concerne les familles, en raison notamment des aides financières qui peuvent être fournies par l'Etat ou par des comités d'entreprises : ainsi, lors de mon observation participante, certains parents n'avaient payé que 300€ sur les 750 que coûtait le séjour (ces informations figuraient sur les fiches de renseignements éditées par les municipalités et non par l'organisme). La colonie de vacances représente alors une possibilité de vacances très avantageuse, voir la seule possibilité de vacances pour les enfants : cette offre surpasse alors l'absence de dispositions favorables.

De plus, il arrive que des acteurs habitués aux vacances collectives s'inscrivent dans un séjour qui ne correspond pas totalement à leurs valeurs. Il a déjà été expliqué que l'offre de vacances pour mineurs est très large, répartie en « colos », centre de loisirs et scoutisme, mise en place par des organismes aux valeurs très différentes. Ainsi par exemple, il arrive que des animateurs habitués aux centres aérés travaillent en séjour de vacances, ou bien que des familles laïques inscrivent leurs enfants dans des camps religieux.

Dans toutes ces situations à l'instant décrites, les acteurs bien souvent ne parviennent pas à assimiler les valeurs des séjours en question, et se retrouvent donc en décalage par rapport à leur propre système de dispositions. Des malentendus peuvent alors apparaître, comme le met en avant la réaction de M. HERMANN (père de famille) et celle de ses amis à propos d'une situation arrivée à leurs enfants :

Donc il l'a appelé à un moment pour une histoire de camping, où ils avaient pris la flotte ou je sais pas quoi. Voilà, mais euh ... mais plus que ça. Elle, elle était pas ravie. Mais bon pour la flotte, vous y pouvez pas grand-chose. Et pi encore nous encore moins quand on est à plusieurs milliers de kilomètres.

Ainsi, tandis que M. HERMANN semble se moquer de la pluie infiltrée dans la tente de son fils, la mère du deuxième garçon semble en revanche nettement moins disposée à accepter la situation. Les personnes dont leur habitus est en décalage avec le système de valeurs du séjour vont avoir tendance à être nettement plus en conflits avec les autres acteurs. Les rapports de force les plus tendus surviennent la majorité du temps avec elles.

B- Altération possible de l'habitus et modification de certaines valeurs

Bien que les dispositions d'un habitus soient « durables », c'est-à-dire solidement intériorisées par les individus, elles peuvent tout de même se modifier au fil du temps. En ce qui concerne les séjours de vacances, certaines personnes ont pu voir les dispositions qu'elles avaient acquises s'altérer pour plusieurs raisons.

Les situations de transfert de d'autorité pédagogique sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses, du fait de la multiplication des acteurs éducatifs et de la perte du monopole de la famille. Quels que soient leurs dispositions à partager l'éducation de leurs enfants, tous les parents doivent nécessairement le faire avec l'Ecole. Or, de mauvaises relations avec l'institution scolaire peuvent altérer celles entretenues avec l'institution séjour de vacances. Ainsi, Charlotte (45 ans, institutrice et directrice-adjointe dans le centre où je travaille) considère que les relations avec les parents dans le cadre du centre de vacances sont les mêmes qu'à l'Ecole, c'est-à-dire selon elle nécessairement mauvaises et conflictuelles : les rapports de force que Charlotte a pu vivre dans son travail quotidien la positionne immédiatement dans une relation difficile avec les parents.

Ces mauvaises expériences de délégation d'autorité pédagogique passées ne sont pas nécessairement conflictuelles, mais peuvent avoir été très marquantes malgré tout, ce qui conduit les acteurs à appréhender la possibilité de les vivre de nouveau.

C'est ce qu'expliquait Mme STAMMER (mère de famille), qui avait été très touchée en voyant son fils pleurer en rentrant d'une semaine de classe verte, et qui par conséquent hésitait à l'envoyer en séjours de vacances, situation similaire au voyage scolaire :

Ah moi j'étais angoissée. Parce qu'ils avaient déjà fait une semaine avec ... avec le scolaire, au fin fond de la Bretagne, et ... ben Gautier était revenu en pleurs. Il s'était bien amusé, mais quand il m'a revu le jour où il est arrivé, il était en pleurs... Donc pour moi ça n'avait pas été une super expérience. Et Titouan pareil, il s'est mis à pleurer en revenant ... Et donc là 15 jours...

Enfin, il est également possible qu'à l'inverse, les dispositions favorables au séjour de vacances aient été très intériorisées par les acteurs lorsqu'ils y participaient plus jeunes, au point de ne pas s'adapter aux colonies de vacances contemporaines. Ainsi, à l'instar de Christel LIMA du Bureau Qualité de VPT, nombreux sont les acteurs à avoir vécu des conflits avec des personnes anciennement colons ou animateurs de séjour des années auparavant, celles-ci recherchant à participer de nouveau aux « colos » qu'ils ont connu, et critiquant ce qui existait ou n'existait pas « de leur temps ».

Ainsi, pour toutes personnes dont le système de dispositions n'est pas ou n'est plus en adéquation avec celui des séjours de vacances actuels, il peut être difficile de comprendre et d'accepter l'ensemble des spécificités de cette institution. Les conflits les plus violents peuvent alors apparaître lorsque ces personnes ne parviennent pas assimiler ses spécificités.

C- Une situation engendrant des conflits particulièrement violents

Les acteurs présentant un système de valeurs « décalé » par rapport à celui du séjour en question vont ne pas accepter certaines situations, certains comportements propres à l'institution, que les acteurs vont trouver eux totalement « normales ». Des rapports de force se mettent alors en place entre ces deux groupes, pouvant parfois être très forts.

Ainsi, à l'issue de ma semaine d'observation participante, le centre de vacances a reçu une plainte (annexe 5) à propos d'une paire de lunettes de ski perdues. L'enfant, Louis-Thomas, âgé de 8 ans, participait à sa première colonie ; sa mère que j'ai rencontrée au retour du séjour, a signalé lors de la conversation animée que nous avons eue à propos de cartes postales non-envoyées par son fils, qu'elle n'était jamais partie en séjour de vacances. Dans ce courrier de plainte, Mme TUBIER (nom et prénom changés pour des raisons d'anonymat) accuse les autres enfants de vol et les animateurs de négligence par rapport à ce vol et à la santé de son fils. Sans juger le fond de la plainte, celle-ci est un exemple intéressant de la virulence des rapports qui peuvent apparaître en cas de dispositions inadéquates.

Toutefois, ces acteurs ne sont pas les seules sources des rapports de force : la réaction des « habitués » est bien souvent tout aussi virulente. En effet, il est très compliqué pour des personnes non disposées aux valeurs de l'institution de les assimiler tant ils sont très rapidement étiquetés comme des « outsiders », ayant un comportement « déviant » sans que ce soit nécessairement le cas¹⁰⁵. Ainsi, tandis qu'un été il avait été question de faire travailler une animatrice n'ayant fait jusqu'alors que du scoutisme, le directeur du centre avait souhaité faire un entretien d'embauche avec elle en face-à-face, afin d'être persuadée qu'elle « conviendrait », là où un entretien téléphonique suffit pour les autres recrutements. A propos de la plainte concernant le vol de lunettes de ski, l'ensemble des personnes favorablement disposées au séjour de vacances ont eu la même réaction. Tout d'abord, tous ont signalé leur désarroi face à une paire de lunettes de 200€ emmenée en colonies de vacances, illustré par les propos de Mme STAMMER (mère de famille) :

Moi les gamins, ils vont en colos... J'ai dit « Gautier, tu prends des fringues, s'ils reviennent pas, ils reviennent pas, s'ils sont foutus, ils sont foutus ». Faut réfléchir aussi quoi. Donc il est revenu avec des trucs déchirés, mais on le savait ! Voilà je leur ai dit de pas prendre des trucs chers que t'as eus en cadeau, tu prends du jogging, si tu reviens avec un trou dedans, on s'en fout, c'est des vieux trucs. Enfin là-dessus ... faut ... faut être logique !

Pour d'autres personnes, les propos tenus étaient insultants et démontraient la séparation existante entre les deux habitus.

¹⁰⁵ Howard Becker, *Outsider : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985, 247 p.

La plupart des conflits entre acteurs naissent donc lorsque l'un d'eux ne dispose pas de l'ensemble des dispositions spécifiques aux séjours de vacances. Toutefois, réduire l'apparition de rapports de force à cette situation serait faux : des tensions peuvent émerger avec des « habitués » des colonies de vacances, dont le système de valeurs a pu s'altérer au fil des années. La teneur des conflits est alors cependant moins virulente et leur fréquence plus rare.

Quels que soient les acteurs en question, les tensions vont se concentrer sur les rares données auxquelles ces personnes peuvent avoir facilement et directement accès.

II) Rôles primordiaux des aspects visibles du séjour de vacances

En raison de la continuelle configuration à distance entre les acteurs étudiée dans le deuxième chapitre, il est très difficile pour ces derniers de procéder à l'évaluation de la délégation d'autorité pédagogique. En effet, comment apprécier quelque chose à propos duquel on est aveugle et sourd ? Par conséquent, le bilan que les acteurs vont pouvoir tirer du séjour de vacances va être élaboré à partir de sources directement accessibles, à savoir le retour qui va être fait par l'enfant lui-même (A), les rares rencontres directes entre acteurs (B), et de données quantifiables issues des séjours de vacances (C).

A- Le retour de l'enfant, principale source de bilan du transfert d'autorité pédagogique

Tandis que les parents sont proscrits ou presque du centre de vacances, que les animateurs sont cantonnés à l'intérieur et les organisateurs dans leur bureau, seuls les enfants inscrits dans les séjours ont la possibilité de rencontrer tous ces acteurs, de parler des uns aux autres et réciproquement. Leur avis est primordial dans l'évaluation du séjour de vacances faite par les animateurs (1) et par les familles (2), chacun n'ayant que l'avis du jeune pour évaluer le travail effectué, avis parfois difficile à saisir (3).

1) « Les colos, c'est pour les enfants, pas pour les parents ... Non ? »¹⁰⁶

Cette réflexion de Sophie (animatrice) résume parfaitement l'état d'esprit dans lequel se trouvent les animateurs et les organisateurs vis-à-vis de leur fonction. En effet, tous estiment n'avoir comme objectif que de satisfaire les besoins et envies de l'enfant, et non pas ceux de leurs parents.

Ainsi, lorsque Mélissa (10 ans) et Johanna (7 ans) ont demandé à ne pas dormir ensemble malgré les recommandations en ce sens de leur mère au moment du départ, l'équipe d'animation a installé les deux fillettes dans deux chambres différentes sans la moindre hésitation.

¹⁰⁶ Entretien N°20 : Sophie MARTIN, animatrice occasionnelle, Face à Face enregistré, Mardi 07 avril 2015, 1h, (NON RETRANSCRIT)

Il convient ici de relever que l'idée de travailler pour les enfants et non pas pour les parents démontre une fois de plus la méconnaissance des attentes des parents vis-à-vis d'un séjour de vacances, et plus globalement du système de dispositions que partagent tous ces acteurs. En effet, en se « contentant » de satisfaire les envies des jeunes et en leur transmettant les valeurs de l'institution, les animateurs satisfont de manière inconsciente les parents.

Quoi qu'il en soit, les animateurs estiment ne pas à avoir à prendre en compte les parents durant le temps du séjour de vacances. Ils considèrent donc que ce sont eux et eux-seuls les titulaires de l'autorité pédagogique, comme l'exprime Nouria (directrice) :

Moi ça ne changera pas ma façon de fonctionner. Pas un appel de parents. Euh ... non. Un appel de parents ça ne changera pas ma façon de fonctionner. Sauf si je sais déjà moi-même que pour cette chose-là, on a merdé ou on a ... Mais c'est pas l'appel de parents qui va me faire changer d'avis. C'est parce que après coup, à froid, en discutant avec ton équipe, tu te dis que on n'aurait pas dû gérer ça comme ça ou ... Mais un appel de parents, ça va pas me changer la vie. Au sens où c'est ce que je disais tout à l'heure, le parent il est pas là, donc il connaît pas les circonstances, voilà ... il sait pas comment son enfant peut se comporter en groupe, comment le reste du groupe peut se comporter avec l'enfant, comment telle ou telle chose a pu se passer ... Donc il est pas apte à ... me faire changer, voilà.

Par conséquent il apparaît clairement que le seul indicateur pris en compte par les animateurs pour évaluer le séjour sera ce qu'en aura pensé l'enfant, et non pas ce qu'en diront ses parents.

2) L'enfant, agent de liaison entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution

Comme il a été vu dans le chapitre 2, les parents sont maintenus à une distance certaine du séjour de vacances, ils ne rencontrent pas ou très rapidement les autres acteurs, ils n'ont que très peu d'informations sur ce qui se passe à l'intérieur du centre. Par conséquent, la seule personne avec qui ils peuvent véritablement discuter de la colonie est leur enfant. De plus, en raison de l'apparition des nouvelles technologies dans les centres de vacances, ces échanges entre le jeune et sa famille débutent désormais pendant le séjour : l'enfant est alors un agent « infiltré ». Ainsi, si un enfant joint ses parents en les prévenant qu'il ne se plaît pas, l'avis porté sur le séjour par les parents risque de devenir négatif avant même l'heure du bilan.

ENCADRE N°11 :
Les enfants agents de liaison pour la réalisation des entretiens

La fonction d'agent de liaison occupée par les enfants pendant et (surtout) après le séjour a été également mise en évidence pendant mon travail empirique.

Il est apparu que ces derniers ont joué un rôle absolument décisif pour la réalisation des entretiens. En effet, je n'ai pas essuyé le moindre refus lorsque je me suis servi des jeunes comme intermédiaires afin de rencontrer leurs parents.

A l'inverse, lorsque j'ai essayé de contacter directement les familles par mail ou par téléphone, le nombre de refus ou non-réponses a été très important : une seule d'entre elles contactée de la sorte a en effet accepté de m'accorder du temps pour mon mémoire.

Je ne m'attendais pas du tout à ceci : j'envisageais plutôt le résultat exactement inverse, de « peur » que les parents considèrent anormal que je veuille les rencontrer, eux et leurs enfants, après le séjour, situation qui n'arrive quasiment jamais. Cette erreur initiale de ma part atteste chez moi également de la force de cette vision de la « colo » comme étant un monde clos, duquel aucune relation extérieure ne doit naître.

De plus, à chaque rencontre, les personnes se disaient ravies de pouvoir mettre « un visage » sur mon prénom, que les enfants avaient visiblement évoqué à quelques reprises. Plusieurs d'entre elles m'ont également affirmé avoir accepté la rencontre pour « m'aider » à réaliser ce mémoire, en remerciement du travail effectué avec leurs enfants durant le séjour de vacances, et également pour satisfaire les demandes de ces derniers de me revoir en dehors du centre.

Ce constat démontre donc le rôle essentiel des enfants pour le bilan que tireront les parents du séjour, ainsi que pour leur vision de l'équipe d'animation. Avoir de bonnes relations avec les enfants m'a donc ouvert une entrée supplémentaire pour mon travail de terrain.

Cependant, les échanges les plus déterminants entre le jeune et sa famille interviennent une fois la délégation d'autorité pédagogique terminée, lorsqu'il rentre chez lui. Les parents interrogés ont indiqué être alors extrêmement attentifs au discours et au comportement de leur fils ou de leur fille. Ainsi, lorsque Cyril était descendu du bus en pleurant lors de sa première colonie, Mme DUCHAMP avait immédiatement jugé négativement le séjour. A l'inverse, du fait que son fils envisageait de retourner dans le même centre l'été suivant, M. HERMANN m'a indiqué avoir été satisfait de la délégation d'autorité pédagogique, tout comme l'était Mme STAMMER :

Si ce qu'il nous raconte c'est bon, ben ... Et pi s'il en parle tout le temps, des jours et des jours (rires). Pi c'est qu'il s'est amusé, voilà ! Donc ouais c'est que le retour, et s'ils se sont bien amusés ! Pi ça se voit au visage quand il descend du bus !

Les autres acteurs sont tout à fait conscients de cette position de l'enfant « faiseur de roi », seul capable à décider si le séjour s'est bien passé ou pas. Ainsi, Véronique BARTH (VPT 67) explique :

Oui quand l'enfant a un sourire et qu'il dit que c'était chouette, là oui on a un remerciement. Quand l'enfant arrive et qu'il fait la tête... et qu'il dit que c'était pas terrible [...], donc là on n'aura effectivement pas beaucoup de remerciements (rires).

Cependant, cette situation peut poser quelques problèmes pour une évaluation objective du séjour.

3) Enjeux et difficultés de l'avis de l'enfant comme source de bilan

L'enjeu soulevé ici est la quasi impossibilité à saisir le réel niveau de satisfaction de l'enfant pour les autres acteurs, et particulièrement pour les familles.

Tout d'abord en raison du caractère immatériel et subjectif des facteurs qui vont provoquer un bilan favorable de la part de l'enfant. En effet, le principal marqueur de la qualité d'une colonie pour un jeune est l'intensité des relations et des émotions qu'il aura

connu durant le séjour¹⁰⁷. Ainsi plus que selon les activités réalisées, un enfant évaluera un séjour en fonction des amitiés qu'il aura créées, des instants de complicité vécus ... Autant de facteurs absolument inaccessibles pour les familles, et parfois pour les animateurs.

Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'enfant ne souhaite pas partager ces moments avec ses parents : en effet, il arrive que la personnalité de quelques jeunes se caractérise par la volonté de garder pour eux leurs émotions. Il peut également arriver que l'enfant ne parvienne pas à mettre des mots correspondant à son ressenti, ce qui empêche les parents de comprendre quel bilan véritable est fait par leur fils ou leur fille. Ces situations sont alors frustrantes pour certains parents qui perdent ainsi la liaison qu'ils avaient vis-à-vis de l'intérieur du séjour.

Le dernier risque que peuvent rencontrer les acteurs en basant leur bilan sur celui des enfants est la déformation : en effet, conscients de leur position d'agent de liaison, les jeunes vont tenter de tirer le meilleur profit de cette situation en ménageant les acteurs, ou en les dressant les uns contre les autres¹⁰⁸. Les enfants peuvent donc avoir tendance à aménager la réalité pour qu'elle leur convienne au mieux. Ainsi, à l'issue d'une séance de ski de piste où le moniteur l'avait fait attendre dix minutes en bas de téléskis, Alexandra (12 ans) a déclaré tout fort « Je dirai à mes parents qu'il m'a dit « petit conne », il va voir ... ».

Au cœur de l'idée même d'une « colo », l'avis de l'enfant est donc un élément important dans l'évaluation du séjour pour ses acteurs. Cependant, cette première source reste toujours une donnée indirecte, et soumise à des possibles modifications par rapport à la réalité. Ce qui n'est pas le cas des rencontres physiques entre acteurs, extrêmement rares et courtes, mais avec un rôle essentiel dans l'évaluation du séjour.

¹⁰⁷ Y. Amsellem-Mainguy et A. Mardon, « Se rencontrer, être en groupe et avoir du temps pour soi : socialisations adolescentes en colonies de vacances », art cit., page 6

¹⁰⁸ P. Perier, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, op. cit, page 107.

B- Le caractère crucial des rencontres entre acteurs

L'inscription, le départ du bus, le retour du bus : ce sont les trois moments pendant lesquels les parents peuvent rencontrer éventuellement les autres acteurs. Extrêmement rares ou d'une durée limitée, avec un contenu neutre pour le séjour excepté en cas de situations particulières (voir chapitre 2), ces rencontres jouent en revanche un rôle primordial dans l'évaluation du séjour à travers la fonction de représentation occupée par les acteurs (1), mais également de l'organisme d'une manière plus globale (2).

1) Fonction de représentation lors de la passation de l'autorité pédagogique

Malgré une importance tout à fait relative en ce qui concerne le contenu des échanges, les moments de rencontre entre acteurs pour le centre de vacances présente un intérêt majeur dans l'analyse de l'évaluation de la délégation d'autorité pédagogique. Ces situations sont en effet les seules occasions pour chacun d'entre eux de mettre un visage sur leur partenaire dans l'éducation de l'enfant.

Il ressort de l'enquête de terrain que ces images concrètes, vécues personnellement par les acteurs, sont extrêmement marquantes, étant donné que le reste de la délégation s'opère dans une configuration à distance. Ainsi, nombreux sont les parents à apprécier un organisme lorsque l'inscription, y compris par téléphone, se fait d'une manière chaleureuse et personnelle : par exemple, Mme DUCHAMP semble avoir été touchée par le fait que la standardiste de l'UFCV se souvienne du prénom de ses enfants lorsqu'elle lui a dit son nom de famille.

Il apparaît très clairement que le départ de l'enfant pour le centre de vacances est la rencontre la plus importante : pour une immense majorité des cas, il s'agit de la première rencontre entre les familles qui viennent confier leurs enfants, et les autres acteurs qui en récupèrent la responsabilité. L'image reçue par les acteurs à ce moment sera la dernière avant la fin du séjour, et est bien souvent la seule. Tandis que les enfants et les animateurs seront marqués par leurs émotions pendant le séjour, celles ressenties alors sont les seules sur lesquels les parents peuvent se baser pour évaluer le séjour.

Ignorant les dispositions des parents pour les colonies et donc l'état d'esprit dans lequel ils se situent à cet instant-là (confiance, stress, etc.), les acteurs et les organisateurs sont fondamentalement convaincus du caractère crucial de cette rencontre. En effet, tout comme ses collègues de VPT, Denis CHAUVEL (délégué général de la LDE 21) estime qu'énormément de choses se jouent lors du départ, à travers l'image donnée par les équipes, notamment la crédibilité et le sérieux des adultes à qui les parents confient leurs enfants. Yacine (directeur) confirme ce point de vue, partagé par l'ensemble des animateurs interrogés :

Et pi moi je dis à mon équipe d'animation, que dès le départ, il faut être présentable, il faut être souriant, à l'écoute. Moi un animateur qui vient avec ... un pantalon dégueulasse, une coupe de cheveux et une clope au bec, je dis lui il reprend sa valise et il rentre chez lui, il a rien à faire dans ma colo. C'est ... Voilà faut montrer une belle image, responsable, et sérieuse. Voilà parce que ... voilà encore une fois je pense qu'il faut se mettre à la place des parents et se dire voilà « est-ce que j'enverrai mon fils trois semaines à des personnes que je connais pas ? ». Encore une fois avec tout ce qu'ils peuvent lire dans les journaux, sur les réseaux sociaux, etc. Je pense que voilà... faut faire son job avant le départ, au moment du départ, et c'est crucial, c'est là où tout se joue, c'est important, très important.

L'importance de cette rencontre est également mesurable par la transmission à tous les animateurs du centre Grandeur Nature du « memento du convoyeur », lorsqu'ils partent récupérer des enfants avant un séjour. Ainsi, il leur est explicitement demandé d'être en mesure de répondre à toutes les questions des parents afin de montrer sa maîtrise du séjour, d'arriver en avance, de donner une image positive d'eux-mêmes et d'adopter un « comportement irréprochable », comment par exemple de ne pas fumer en présence, même éventuelle, de parents.

Il apparaît aussi que les familles accordent de l'importance à ces rencontres. Plus précisément, une mauvaise image donnée par un animateur ou un organisateur à cet instant peut avoir un impact négatif durable sur l'évaluation du séjour, et éventuellement faire apparaître des tensions, comme l'indique M. PANNE :

Donc c'est le genre de trucs, t'aimes bien quand même voir la tête du gars qui conduit. Si le mec il a pas fumé le matin parce que ... Ben tu confies pas tes gamins comme ça quoi !

Cependant, l'importance accordée par les acteurs à cette rencontre ne se limite pas au simple bilan du séjour précis dans lequel l'enfant est inscrit.

ENCADRE N°12 :
Description du memento du convoyeur

Le memento du convoyeur est un document de quatre pages rédigé par le directeur du centre de vacances Grandeur Nature, à destination des animateurs effectuant des convoys, et donc rencontrant les parents des enfants inscrits en colonies de vacances dans ce centre.

La première page comporte des informations concernant :

- les coordonnées du centre de vacances
- le cadre légal dans lequel s'effectue un convoi, expliquant notamment que les enfants sont sous la responsabilité des animateurs dès la montée dans le bus / dans le train.
- le dossier de route : ensemble de documents remis à l'animateur pour le voyage (liste des enfants, plan de transport ...).
- les lieux de rendez-vous dans les différentes villes

Sur la seconde page (en cas de voyage en bus) et sur la troisième page (en cas de voyage en train), il est notamment rappelé aux animateurs :

- les missions que ces derniers doivent remplir avant, pendant et après le transport ; il leur est notamment demandé de veiller à récupérer les carnets de voyage, argent de poche et traitements médicaux avant le départ
- l'obligation d'arriver 30 minutes minimum avant l'horaire indiqué afin de pouvoir discuter avec les familles si besoin
 - l'obligation de prévenir le centre et l'organisme en cas d'un quelconque retard, notamment au retour pour ne pas faire attendre les familles.

Enfin, la dernière page est composée de « remarques importantes » concernant cette mission de convoyeur, parmi lesquelles :

- les modalités de remboursement des frais engendrés
 - porter le T-shirt de l'association
- être « souriant, attentif et disponible » face aux parents, afin de donner une « image positive » du centre
 - ne jamais fumer devant les parents

En toute fin de ce document, devant « l'importance de ces rencontres », le directeur conclue en rappelant que les animateurs n'ont droit à « aucune défaillance ».

2) Une rencontre importante au-delà du simple séjour

Cette rencontre revête aux yeux des acteurs deux aspects fondamentaux. Tout d'abord, il s'agit certes de la première rencontre entre les animateurs et les familles, mais également bien généralement entre les organisateurs et ces dernières. En plus d'être donc l'image du séjour de vacances, il s'agit en quelque sorte de la vitrine de l'organisme : c'est l'occasion de prouver de visu à leurs clients le sérieux et la responsabilité décrits dans le catalogue. Par conséquent, ces derniers s'impliquent énormément pour que cette rencontre se déroule dans les meilleures conditions. C'est ainsi que sont mis en place à chaque départ et à chaque arrivée des « assistants » : ces personnes sont formées spécialement à ces situations, elles disposent d'énormément d'informations concernant les séjours en question, etc. L'objectif est alors de pallier à d'éventuels manques chez les animateurs convoyeurs, essentiellement « très mauvais » selon Denis CHAUVEL, et d'éviter un bilan négatif de cette rencontre chez les parents.

Le second intérêt majeur, extérieur au séjour, de ces rencontres est la possibilité pour les organisateurs de recueillir des informations auprès de leurs clients que sont les familles. En effet, il a été vu dans le deuxième chapitre que toute la préparation des séjours et des brochures se faisait sans consulter les parents, notamment en raison de la distance physique et de doutes quant à leur motivation. Cependant, lorsque la possibilité s'offre aux organisateurs de consulter les familles sur certains points, ou simplement de recueillir des avis sur certaines questions, les organisateurs, comme Anne SCHAUMBERG, sont extrêmement intéressés :

Je lui demande toujours de noter les ... les remarques à la fois des enfants et des parents, parce que souvent les premières remarques sont les plus pertinentes [...] C'est un gros indicateur on va dire

Ces situations sont donc essentielles pour les acteurs puisqu'elles représentent l'unique rencontre directe permettant d'évaluer la délégation de l'autorité pédagogique effectuée lors d'un séjour ou plus globalement. Ayant l'avantage de ne plus transiter par un intermédiaire, cette donnée reste cependant sujette aux ressentis des acteurs. Or, l'évaluation du séjour de vacances ne se fait pas uniquement à partir de données subjectives, mais également à partir de données objectives et quantifiables.

C- Un bilan basé sur de rares données quantifiables et objectives

Comme il a été déjà vu dans ce mémoire, la plupart des acteurs participent à la délégation d'autorité pédagogique dans le but de transmettre un certain nombre de valeurs aux plus jeunes. Cependant, cet objectif est très difficilement évaluable : en effet, il n'est pas évident par exemple, et spécialement à court-terme, d'apprécier l'acquisition de l'autonomie par un enfant. Ainsi, les acteurs se reportent sur des données plus matérielles, et facilement quantifiables, à savoir principalement les activités pour les parents (1), et les retours écrits de ces derniers pour les organisateurs et animateurs (2).

1) Les activités, premier facteur matériel d'appréciation

Le contenu de la délégation d'autorité pédagogique, étudié dans le premier chapitre, repose sur deux axes : la transmission de valeurs à l'enfant et l'organisation ludique du séjour. Afin de déterminer quel(s) facteur(s) est/sont centraux dans l'évaluation du séjour réalisé par les parents, l'utilisation de quatre-vingt-dix-sept fiches retours a été très utile : j'ai en effet croisé les résultats de la question sur les motivations qui ont poussé l'inscription de l'enfant dans le séjour avec celle du niveau de satisfaction exprimé. J'ai réalisé cette analyse avec la motivation « activité principale recherchée », correspondant à l'axe « ludique », et la motivation « apprentissage de la vie en collectivité », pour l'aspect pédagogique. Les résultats de cette analyse apparaissent dans les tableaux 2 et 3.

Leur comparaison amène à un constat très net : Le critère de la vie en collectivité influe nettement moins sur le niveau de satisfaction exprimé par les familles que le critère de l'activité principale. En effet, il est possible de remarquer que les résultats sont exactement les mêmes selon que les personnes recherchent ou non le critère « vie en collectivité » (troisième ligne de chaque case du tableau 3) : environ 8% de peu satisfaits, 35% des satisfaits, 57% de satisfaits. De la même manière, pour chaque niveau de satisfaction, 50% des répondants ont déclaré avoir choisi le séjour pour son aspect pédagogique, 50% non (deuxième ligne de chaque case).

Tableau n°2 :

Tableau croisé dynamique avec pour variables le niveau de satisfaction et le fait que l'activité principale soit un facteur de motivation pour la famille

	Activité principale non recherchée	Activité principale recherchée	Total général
Moyennement / Non Satisfait	0 0,0% 0,0%	8 100,0% 9,3%	8
Satisfait	4 11,8% 36,4%	30 88,2% 34,9%	34
Très Satisfait	7 12,7% 63,6%	48 87,3% 55,8%	55
Total général	11	86	97

Tableau n°3 :

Tableau croisé dynamique avec pour variables le niveau de satisfaction et le fait que l'activité principale soit un facteur de motivation pour la famille

	Vie en collectivité non recherchée	Vie en collectivité recherchée	Total général
Moyennement / Non Satisfait	4 50,0% 8,0%	4 50,0% 8,5%	8
Satisfait	17 50,0% 34,0%	17 50,0% 36,2%	34
Très Satisfait	29 52,7% 58,0%	26 47,3% 55,3%	55
Total général	50	47	97

En revanche, ces chiffres sont différents lorsque l'activité principale est recherchée ou ne l'est pas. Lorsque tel est le cas, les familles semblent plus exigeantes. De plus, l'ensemble des familles se déclarant insatisfaites du séjour mettait en avant cet aspect pour expliquer leur inscription.

Les remarques volontaires exprimées par les familles sont également très intéressantes pour étudier leur(s) critères(s) d'évaluation des séjours : plus un sujet sera abordé librement, plus il pourra être considéré comme essentiel aux yeux des répondants (tableau 4). Le caractère fondamental des activités menées pendant le séjour est évident à travers ce tableau, puisque ce thème correspond à 35.3% des remarques positives et 36.4% des remarques négatives, dans les deux cas plus de 15 points devant le second critère. En revanche, aucune remarque n'a été formulée sur la démarche éducative, ce qui peut aboutir à deux conclusions. Soit les familles se moquent de cet aspect pour les séjours de vacances ; ce mémoire a démontré le contraire. Soit elles ne disposent pas de suffisamment d'informations et de recul nécessaire pour évaluer en un temps court les apports du séjour sur leur enfant : cette conclusion sera privilégiée.

Enfin, il était intéressant d'étudier les notes attribuées par les familles aux différents critères proposés, lequel(s) d'entre eux étai(en)t le(s) plus significatif(s) pour expliquer un niveau de satisfaction (tableau cinq). Malheureusement, le critère de la vie en collectivité, ou plus globalement de la démarche éducative du séjour n'est pas soumis à notation, ce qui m'empêche de le tester de la même manière. Il est possible de constater que le différentiel est assez important entre les familles « satisfaites » et « très satisfaites » (entre -0.2 et -0.9 selon les critères, -0.7 de moyenne), et très forts avec les familles « peu satisfaites » (entre -0.9 et -1.6, -1 de moyenne). A l'exception de la question des transports (+0.2) : moins le niveau de satisfaction est élevé, moins le sont les notes. Il est ensuite possible de remarquer que les activités sont bel et bien un facteur explicatif essentiel du niveau de satisfaction des parents. En effet, la moyenne des familles « très satisfaites » pour les activités est de 4.8/5, soit la meilleure note parmi les cinq critères proposés ; le différentiel entre les parents « très satisfaits » et les parents « satisfaits » sur ce critère est -0.8, et de -1.6 avec les parents « peu satisfaits ».

TABLEAU N°4 :

Nombre de remarques formulées selon les critères d'évaluation proposés

Critères d'évaluation	Remarques positives		Remarques négatives	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Activités	6	35,3%	28	36,4%
Locaux	3	17,6%	8	10,4%
Nourriture	3	17,6%	11	14,3%
Transports	2	11,8%	15	19,4%
Animateurs	3	17,6%	8	10,4%
Communication	0	0,0%	7	9,1%
Démarche éducative	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	17	100,0%	77	100,0%

TABLEAU N°5 :

Notation sur 5 des critères d'évaluation proposés en fonction du niveau de satisfaction exprimé

	Très satisfait	Satisfait	Moyennement / Pas Satisfait
Activités	4,8	4	3,2
Locaux	4,3	3,7	3,2
Nourriture	4,3	3,4	3,1
Transports	3,8	3,6	4
Animateurs	4,7	4	3,8
MOYENNE	4.4	3.7	3.4

Ce différentiel est nettement moins forts concernant les animateurs (-0.7 et -0.9) et pour les locaux (-0.6 et -1.1) : la moyenne attribuée aux animateurs par les parents peu satisfaits restent très élevée (3.8/5), ce qui peut conduire à conclure que ces critères ne sont pas des facteurs explicatifs du niveau de satisfaction des familles. Concernant les transports, le différentiel est très faible entre « très satisfait » et « satisfait » (-0.2), et positif avec les peu satisfaits (+0.2) : les transports ne semblent donc pas du tout être un facteur explicatif du niveau de satisfaction des parents. Enfin, seule la qualité de la nourriture suit la même évolution que les activités (-0.9 et -1.2), il s'agit de la note la plus basse accordée par les parents « peu satisfaits » (3.1/5), ce qui laisse à penser que la qualité de la nourriture peut être un facteur explicatif du niveau de satisfaction des parents, cependant bien en deçà des activités.

L'ensemble de cette analyse quantitative démontre donc que l'axe ludique est le principal facteur pris en compte par les familles lors de leur évaluation du séjour. Cependant, ce résultat ne s'oppose pas au fait que l'inscription dans une colonie de vacances est également motivée par une démarche éducative. Il démontre plutôt la difficulté pour les parents d'être en mesure d'apprécier immédiatement les effets éducatifs sur leur enfant, et par conséquent la nécessité de matériels objectifs et quantifiables afin d'être tout de même en mesure de faire un bilan. Les autres acteurs sont par ailleurs conscients de la situation, comme le prouve cet extrait d'entretien avec Anne SCHAUMBERG (VPT 67) :

Les parents très souvent ont tendance à vouloir un retour sur investissement [...]investir 1000€, on a comme l'impression qu'on a besoin d'avoir une espèce de garantie, ne serait-ce qu'en chiffrant mentalement l'ensemble des activités, et de se dire qu'il a fait du canyoning, du ... je ... du saut à l'élastique, non ça n'existe pas, mais n'importe quoi, des choses qui ... qui sont chiffrables, pour ... pour un parent, ça va être ... il va avoir un ... l'impression qu'il aura mieux investi ces 1000€ que dans un séjour bord de mer où les activités se font selon la météo ou selon l'ambiance du groupe. Alors que dans les faits, il aura peut-être passé un meilleur séjour, au niveau de son ressenti.

L'évaluation d'une délégation d'autorité pédagogique à partir de matériels non-éducatifs n'est pas le propre de celle effectuée par les parents dont les enfants participent à des séjours de vacances. C'est également le cas à l'Ecole¹⁰⁹, ou bien en restant dans le domaine des « colos », le cas de leurs autres acteurs.

2) Des retours négatifs des parents extrêmement marquants

Il ressort en effet de l'analyse des entretiens passés avec les animateurs et les organisateurs que ces derniers sont extrêmement marqués par des retours négatifs des familles, bien plus qu'ils ne peuvent l'être par des bilans positifs des enfants ou d'autres parents. Ainsi, Nouria (directrice) considère qu'un seul avis négatif peut à lui tout seul mettre à mal tout un séjour pour lequel l'ensemble des autres retours sont favorables :

Après ben t'as toujours ... voilà... t'as toujours LE parent chiant, qui ... parfois ben du coup va gâcher le bilan que tu fais de ton été quoi. Parce que t'es super content, ça s'est super bien passé avec les jeunes, toi t'as rien noté de particulier, et on t'appelle pour te dire que ben y a tel parent qui a fait un courrier de réclamation pour telle ou telle connerie. Parce qu'en général c'est systématiquement pour des conneries on va être honnête. Et là ben pffff... t'as beau te dire « Ça vaut pas le coup de ... », ben ça te peine un peu quand même quoi, parce que tu te dis que t'as tout mis en œuvre pendant trois semaines ...

De plus, un nombre important de ces acteurs considèrent que lorsque les familles prennent le temps d'effectuer un retour écrit ou oral, il s'agit uniquement de négatif. Ceci apparaît nettement dans le discours d'animateurs, par exemple chez Christian, le directeur-adjoint du centre dans lequel j'ai effectué mon observation participante et qui m'a glissé lors d'un repas que « le positif, on l'entend jamais ! Par contre, le négatif ... », ou d'organisateur comme Denis CHAUVEL (délégué général LDE 21), pour qui le retour des parents, c'est « du négatif, et que du négatif ». Cependant, l'analyse des fiches de satisfactions effectuées pour ce mémoire tend à aller à l'encontre de ces avis, comme cela va être démontré dans quelques instants. Par conséquent, les acteurs sont donc une fois de plus très marqués par les « mauvais » bilans, plus facilement quantifiables et

¹⁰⁹ G. Fotinos, *L'Etat des relations Ecole - Parents. Entre méfiance, défiance et bienveillance*, op. cit, page 37.

accessibles pour eux que les « bons » bilans. Ceci explique également pourquoi les acteurs ont pour première impression que leurs relations avec les parents sont globalement mauvaises.

Face à la configuration à distance caractéristique des colonies de vacances, l'évaluation du séjour par les acteurs se fait donc principalement à partir des données visibles des séjours sans forcément se concentrer sur ses autres aspects. A partir du bilan qui en est fait, et du niveau d'adéquation entre leur système de valeurs et celui du séjour en question, des rapports de force vont émerger, avec différentes modalités possibles pour les solutionner.

III) Diverses modalités possibles pour solutionner les rapports de force

Comme dans toute institution sociale, lorsque des acteurs ressentent une insatisfaction par rapport à son fonctionnement ou aux autres acteurs, ceux-ci disposent de deux modalités possibles pour exprimer leur mécontentement, modalités mises en lumière par l'économiste Albert Hirschman : la défection ou la prise de parole¹¹⁰. Initialement théorisé pour les entreprises, ce modèle a été étendu à d'autres domaines de la société, et peut être appliqué aux séjours de vacances pour étudier les différentes réactions des acteurs insatisfaits (A). En cas de mécontentement de l'un d'entre eux, les autres acteurs vont alors engager divers moyens pour résoudre le conflit engagé (B).

A- Exit, voice and loyalty : un modèle applicable aux séjours de vacances

Ce modèle économique et sociologique prévoit que lorsqu'une personne est insatisfaite, la première solution possible est celle de quitter l'entreprise ou l'institution qui l'a déçue. A l'inverse, la seconde réaction est celle de prendre la parole pour exprimer

¹¹⁰ Albert Hirschmann, *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995, 212 p.

le mécontentement et tenter de changer ce qui n'a pas convenu. Moins rationnelle économiquement, cette solution est favorisée par le comportement des autres acteurs de l'institution tentant d'empêcher la défection, et par un sentiment de loyauté qui peut apparaître chez certains agents. En appliquant ce modèle aux séjours de vacances, cette sous-partie étudiera les raisons pour lesquelles une personne prend la parole pour exprimer son bilan (1) et si la défection est facilement réalisable dans ce secteur (2).

1) Une prise de parole aux multiples significations

Lorsque les familles décident de s'exprimer, via les fiches de satisfaction, ou par une prise de paroles plus directe (envoi de courrier, appels, etc.), celles-ci n'ont pas nécessairement l'intention de signifier un bilan négatif : au contraire, certains expriment une grande satisfaction, ou bien font part de remarques pour améliorer certains point.

Cependant, il arrive que la prise de parole soit défavorable et s'accompagne alors d'une demande de dédommagements.

a) La difficulté de connaître le bilan des familles

Il apparaît comme très difficile de mesurer exactement le niveau de satisfaction des familles par rapport à un séjour en raison d'un taux de réponse très faible de leur part aux fiches de satisfaction produites par l'organisme.

En effet, selon les acteurs que j'ai pu interroger, et notamment Christelle LIMA du Bureau Qualité, service qui reçoit et traite toutes les fiches de satisfaction pour n'importe quel séjour de vacances pour mineurs organisé par la Ligue de l'Enseignement, le taux de retour de la part des parents oscille entre 12 et 20% selon les années. Par conséquent, l'organisme n'est en mesure de connaître l'opinion que d'un cinquième des familles qui lui ont délégué leur autorité pédagogique le temps d'une colonie.

En ce qui concerne la Ligue de l'Enseignement, l'unique procédure pour exprimer le bilan tiré du séjour est la suivante : les parents doivent remplir une feuille papier, transmise avant le départ de l'enfant, et la retourner à leurs frais par voie postale jusqu'au siège de Vacances Pour Tous. Selon Christelle LIMA, cette procédure a pour conséquence de diminuer fortement le nombre de retours, au contraire d'un dispositif via internet :

Parce qu'en fait les ... comme les gens sont obligés de ... mettre leur papier dans une enveloppe et ... mettre un timbre dessus, ça limite un petit peu. Donc là on est en train d'essayer de ... de... voir pour ... pour rajouter à notre système de réservation internet

De plus, les entretiens réalisés démontrent un intérêt limité de la part des familles pour ces fiches de satisfactions, lorsque ces dernières ont connaissance de leur existence. Ainsi, à l'image de la famille PANNE, nombre d'entre elles ne considèrent pas ces retours comme essentiels ou ne souhaitent pas prendre le temps de les renvoyer :

*Pffff ... non je voulais le faire, mais j'ai pas pris le temps de le faire. C'est comme Adrien l'an passé, qui est passé avec ***** (nom de l'organisme anonymisé, le même, en raison des propos qui suivent) pour un séjour surf à l'Atlantique, il a adoré, mais il m'a dit « On a mangé mais dégueulasse ». Rien, visiblement ils avaient faim les mômes quoi. Au prix des colos, j'estime que les gamins ils ont le droit de manger. [...] Donc c'était dur. Mais là pareil je voulais appeler, et pi ... je l'ai pas fait.*

Malgré ce taux de retour relativement faible, plusieurs analyses peuvent être faites des prises de paroles réalisées par ces acteurs.

b) La majorité des cas : l'expression d'une grande satisfaction

Comme le montre les résultats de l'analyse quantitative des fiches de satisfaction, la plupart des familles qui prennent le temps de renvoyer ces dernières souhaitent exprimer leur satisfaction par rapport au séjour que vient de vivre leur enfant, puisque près de 92% d'entre elles s'estiment « satisfaites » ou « très satisfaites ». Ceci est d'ailleurs confirmé par Christelle LIMA, qui estime que les retours négatifs sont « très rares ».

Cela met de nouveau en lumière le constat établi dans la partie précédente, selon lequel les acteurs sont très marqués par les retours négatifs : en effet, pour la plupart d'entre eux, les retours des parents ne sont que négatifs, ce qui est à l'évidence faux.

De plus, la prise de parole dans le but d'exprimer sa satisfaction vis-à-vis d'un séjour ou d'un organisme peut ne pas se limiter à la fiche de satisfaction. Certaines familles vont ainsi parler autour d'eux de ce qu'ils ont apprécié, ou tenter de persuader, de manière volontaire ou non, de sa qualité. C'est par exemple le cas de Mme DUPONT (mère de famille) :

Dès que je peux le conseiller, je le conseille mais parce que on est content, vraiment content.

:

Cependant, et bien que plus rares, des familles utilisent ces fiches de satisfactions pour exprimer un mécontentement, et parfois créer un rapport de force.

c) La création d'un rapport de force

Retourner une fiche de satisfaction est également l'une des voies possibles de prise de parole en cas d'insatisfaction, afin de poser des réclamations et éventuellement demander un dédommagement du séjour. En effet, il est prévu dans les conditions générales de vente de VPT, publiées notamment dans les brochures de l'association, que telles demandes de remboursement sont possibles dans un délai de trois mois après la fin du séjour. Selon Christelle LIMA du Bureau Qualité de VPT, parmi l'ensemble des fiches de séjours retournées sur une année, le taux de réclamation est d'environ 4%.

Cependant, le retour d'une fiche de satisfaction n'est pas l'unique moyen d'exprimer un mécontentement. Il s'agit même, selon les organisateurs interrogés pour ce mémoire, de la voie la moins utilisée pour créer un rapport de force. En effet, il est possible pour les acteurs de manifester leur insatisfaction en contactant directement l'organisme par mail, par téléphone ou par lettre recommandée, qui est d'ailleurs la voie conseillée dans les conditions générales de vente, comme a pu le faire Mme TUBIER pour les lunettes volées de son enfant.

Enfin, certaines familles insatisfaites utilisent d'autres modalités, comme saisir la Direction Départementale de Jeunesse & Sports (situation très rare selon son directeur dans le Bas-Rhin, Thierry ROCHEGUNE), mobiliser une association de consommateurs, ou encore déposer plainte devant la justice pour non-respect d'obligations contractuelles. Dans ces situations, il est très rare que les familles aient contacté auparavant l'organisme : de telles prises de paroles n'apparaissent donc pas dans les statistiques de l'association.

d) Une prise de parole à visée constructive

La seconde caractéristique majeure à propos des fiches de satisfactions retournées est la présence sur une grande majorité d'entre elles de remarques à propos du séjour, tant positives que négatives. En effet, de telles observations ont été formulées dans 61% des fiches que j'ai pu consulter, certaines d'entre elles pouvant en comprendre plusieurs. Parmi l'ensemble de ces commentaires, environ trois quarts sont des critiques, un quart des félicitations / remerciements. Par conséquent, il est possible d'affirmer que la prise des paroles des répondants est tout à fait constructive : les personnes ne se contentent pas de noter le séjour, mais prennent le temps d'expliquer aux organisateurs ce qui leur a plu ou déplu, afin d'améliorer leur compréhension du niveau de satisfaction.

De manière plus détaillée, ces remarques émanent majoritairement des personnes satisfaites ou très satisfaites : en effet, 86.2% des remarques négatives et 85.6% des remarques positives émanent de ces familles. Certes largement majoritaires parmi les répondants, ces chiffres élevés démontrent leur investissement et leur volonté de mettre en lumière ce qui explique leur satisfaction et de contribuer à l'amélioration des séjours auxquels leurs enfants ont participé. De la même manière, les répondants mécontents ont exprimé essentiellement les aspects qu'ils ont jugés comme mauvais, mais encore une fois en prenant le temps de clarifier ce qu'il en est : cette forme de mobilisation est donc essentiellement constructive, et ne cherche pas nécessairement à créer un rapport de force immédiat, à l'inverse de la mobilisation d'une association de consommateurs ou d'un dépôt de plainte.

TABLEAU N°6 :

Niveau de satisfaction exprimé dans les fiches retours

Niveau de satisfaction	Nombre	Pourcentage
Pas satisfait	1	1,0%
Moyennement satisfait	7	7,2%
<i>Globalement non satisfait</i>	8	8,2%
Satisfait	34	35,1%
Très satisfait	55	56,7%
<i>Globalement satisfait</i>	89	91,8%
Total	97	100%

TABLEAU N°7 :

Tableau croisé dynamique avec pour variables le niveau de satisfaction et le nombre de remarques exprimées à la question libre

	Moyennement Satisfait	Non Satisfait	Satisfait	Très Satisfait	Total général
Remarques négatives	6 11,8% 75,0%	1 2,0% 100,0%	22 43,1% 88,0%	22 43,1% 66,7%	51
Remarques positives	2 12,5% 25,0%	0 0,0% 0,0%	3 18,8% 12,0%	11 68,8% 33,3%	16
Total général	8	1	25	33	

Bien que rare, la prise de parole des familles s'avère extrêmement intéressante pour les organisateurs, dans l'objectif de lutter contre d'éventuelles défections silencieuses.

2) Une défection pas si évidente malgré un marché très concurrentiel

La seconde réaction possible en cas de mécontentement présentée par Hirschmann est la défection, facilement réalisée en théorie en ce qui concerne les colonies de vacances. Quelques barrières cependant gênent la fluidité des acteurs.

a) Une défection très libre, parfois forcée

L'organisation du marché des vacances collectives pour mineurs est tout à fait favorable au départ immédiat des personnes insatisfaites.

En effet, la délégation d'autorité pédagogique est un « contrat » passé entre les acteurs pour une durée strictement limitée : le temps du séjour de vacances. Aucune obligation ne pèse sur les acteurs en dehors de cette période. En outre, ce marché est extrêmement concurrentiel comme déjà expliqué : retrouver un séjour similaire et /ou un organisme similaire ne présente pas de difficultés particulières.

Par conséquent, une famille ou un animateur insatisfait par un séjour ou un organisme peut très facilement en changer, comme par exemple va sûrement le faire Mme TUBIER comme elle l'indique dans son courrier : absolument rien ne l'en empêche. Cette situation est même relativement rare selon les organisateurs rencontrés : il est en effet très peu fréquent qu'une famille signale son intention de quitter l'organisme ou de changer de séjour. Une telle décision se fait donc de manière silencieuse, comme a pu le faire par exemple Mme MAZIN à la suite d'un « mauvais » séjour :

*Par contre pour ** je m'en suis voulue de pas l'avoir fait pour critiquer ce qui n'allait pas mais ...
On prend pas le temps quoi. Tu te dis il y retournera pas quoi. Point. Oui pi tant pis pour eux.*

De plus, le contexte économique actuel est défavorable aux colonies de vacances avec hébergement, dont la fréquentation ne cesse de diminuer ces dernières années pour cette raison principalement¹¹¹. L'intérêt de ce constat pour l'analyse est de soulever le fait que certaines personnes peuvent décider de ne plus participer à ces séjours uniquement pour des raisons économiques, sans être mécontents d'une prestation ou d'un organisme. Le départ dû à l'aspect financier est difficilement quantifiable car ces familles vont extrêmement rarement prendre la parole pour faire part de cette situation aux autres acteurs, ce qui rend plus difficile la mesure du niveau de satisfaction dans sa globalité. Il s'agit alors de défections forcées, là encore très majoritairement silencieuses.

b) La loyauté comme barrière à la défection

La première barrière pouvant empêcher la défection d'un acteur est le système de valeurs que celui-ci possède en commun avec les autres acteurs. En effet, lorsque l'insatisfaction survient après plusieurs années, la loyauté mise en avant par Hirschmann intervient et peut empêcher le départ. De plus, une famille peut hésiter à changer d'organisme lorsque celui par lequel elle vient d'être insatisfaite présente des principes correspondant à ses dispositions structurantes : le risque est alors de se tourner vers un autre organisateur avec des valeurs opposées.

Ces deux formes de freins à la défection apparaissent nettement dans l'analyse des fiches de satisfactions retournées au Bureau Qualité. Il apparaît très clairement que les clients habituels de VPT sont ceux qui expriment le plus la volonté de continuer d'envoyer leurs enfants avec VPT : ils sont 70% à répondre oui à cette question, et aucun d'entre eux annonce changer d'organisme. En ce qui concerne les nouveaux clients VPT, seuls 50.9% d'entre eux sont sûrs de continuer avec l'association, tandis que 12.3% ne le feront pas. Le renouvellement de l'autorité pédagogique semble donc plus dur pour les nouveaux clients, qui pourtant expriment un niveau de satisfaction identique à celui des habitués (8% de peu satisfaits, 35% de satisfaits, 57% de très satisfaits).

¹¹¹ Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, *Les départs en vacances aujourd'hui des enfants et des adolescents : progression des inégalités et resserrement autour de la famille*, op.cit, page 3.

TABLEAU N°8 :

Tableau croisé dynamique avec pour variables la qualité de clients par rapport à l'organisme et la volonté exprimée de repartir avec l'organisme

	1er séjour VPT	Client VPT	Total général
Oui	29 50,9% 50,9%	28 49,1% 70,0%	57
Eventuellement	21 63,6% 36,8%	12 36,4% 30,0%	33
Non	7 100,0% 12,3%	0 0,0% 0,0%	7
Total général	57	40	97

TABLEAU N° 9:

Tableau croisé dynamique avec pour variables la qualité de clients par rapport à l'organisme et le niveau de satisfaction exprimé

	1er séjour VPT	Client VPT	Total général
Moyennement / Non Satisfait	5 62,5% 8,8%	3 37,5% 7,5%	8
Satisfait	19 55,9% 33,3%	15 44,1% 37,5%	34
Très Satisfait	33 60,0% 57,9%	22 40,0% 55,0%	55
Total général	57	40	97

La loyauté semble donc un frein efficace à la défection, complété par le travail du Bureau Qualité, qui s'érige comme une barrière institutionnelle à la défection et le partenaire privilégié des acteurs souhaitant prendre la parole. De nouvelles relations entre eux vont alors être mises en place pour résoudre ces conflits.

B- Mise en place de relations très contrôlées pour résoudre un conflit

Tandis que les acteurs n'avaient quasiment aucun contact entre eux avant et pendant le séjour de vacances, et acceptaient cette configuration, des comportements totalement inverses se présentent en cas de rapports de force. Aux yeux de chacun d'entre eux, la résolution des conflits semble passer par la création inopinée de la meilleure relation possible, ce qui n'est pas sans difficulté (1). En conséquence de cela, le service qualité de l'organisme est alors mis en avant par rapport à d'autres acteurs (2).

1) Enjeux d'une relation à construire en période de conflits

Bien que la plupart du temps effectuée de manière silencieuse, une défection peut être annoncée par des acteurs à travers une prise de parole. L'organisme, qui jusqu'à présent avait tout mis en œuvre pour maintenir les parents à distance de l'institution, va alors tenter de construire la meilleure relation possible pour empêcher ce départ : une réclamation est en effet perçue comme « un acte majeur qui mérite la plus grande attention », dans le but de « reconquérir la confiance du client » (courrier interne, annexe7). L'enjeu est donc de taille pour l'organisateur, puisqu'un traitement des remarques des parents jugé insuffisant a de très fortes probabilités d'entraîner une défection, comme ce fut notamment le cas pour Mme MAZIN (mère de famille) :

*Voilà ça s'est fait tout seul, ils sont partis à l'****, pi y a une fois où à l'**** ça a été une catastrophe ambulante, donc c'était terrible, et je me suis dit plus jamais l'****, c'était vraiment... terrible. Et j'avais écrit à l'****, et j'ai jamais eu de nouvelles, j'ai dit bon ben maintenant c'est terminé, plus d'**** c'est fini, euh ...*

Bien que non étudié dans ce mémoire, il convient de préciser que l'enjeu à l'instant mis en lumière est nettement plus fort encore lorsque les plaignants sont des collectivités ou des comités d'entreprises. En effet, comme le met en lumière Yohan du Bureau Qualité, le nombre d'enfants, donc de clients, en jeu est beaucoup plus élevé :

Mais ça peut être aussi un client qui s'inscrit via un comité d'entreprise. Si c'est mal traité, si lui il est pas content et qu'il en parle à son CE, ça peut avoir 10-20-30-40-50 inscrits, et pas que sur un séjour. Le CE il va prendre 5-6 séjours, donc ça va impliquer plusieurs producteurs, donc c'est là l'importance du Bureau Qualité, c'est qu'une réponse peut avoir beaucoup d'incidences sur plusieurs producteurs, sur le CE, et même si on est associatif et que notre but c'est de faire partir les gens en vacances

Les difficultés soulevées pour la mise en place de cette nouvelle relation résident dans les particularités de celles-ci par rapport aux précédentes.

Tout d'abord, tandis que les enfants étaient au cœur des relations précédentes (voir lettre de pré séjour en annexe 4), et sont comme déjà vu au centre des préoccupations des animateurs, ce sont véritablement les parents cette fois-ci sur lesquels l'attention des organisateurs se concentre, comme l'explique Christelle LIMA :

Et vous sur une fiche où l'enfant semble avoir aimé le séjour et les parents ne sont pas contents, vous prenez quel avis en compte ?

Ben celui des parents parce que nous ce qui ... Voilà, ce qui est important, c'est le contrat. Les parents ont signé un contrat, avec tant d'activités, tant de ... Voilà, donc si les termes ne sont pas respectés, ça peut être dangereux, donc euh ... nous on est obligé de répondre, même si l'enfant s'est plu pendant son séjour.

Une autre difficulté de cette nouvelle relation provient de la duplicité de ses objectifs : répondre au mécontentement d'une famille pour empêcher son départ, mais sans pour autant satisfaire l'ensemble de ses exigences. En effet, il ressort des entretiens réalisés avec des organisateurs que ces derniers s'estiment devoir trouver un « équilibre », selon les mots de Yannick PEREL (VPT21) entre répondre aux attentes d'une famille pour que celle-ci revienne tout en essayant de faire le moins de concessions possibles. Ainsi, dans la lettre réponse exemple, il est possible de voir ces deux objectifs. La volonté de contenter la famille apparaît par des phrases telles que « nous sommes sincèrement navrés que ce séjour n'ait pas totalement répondu à vos attentes ». Cependant, le reste de la réponse ne va absolument pas dans le sens de la famille, qui exige un remboursement du séjour pour multiples raisons. Des contradictions aux affirmations des parents sont

apportées, la parole de l'enfant est même mise en cause par la phrase « Peut-être a-t-il exagéré son état en vous racontant son séjour à son retour ». Par conséquent, il apparaît à travers l'exemple de cette lettre que la volonté d'empêcher une famille de changer d'organisme se traduit chez les organisateurs par la mise en place de contacts qui n'existaient pas auparavant, et non nécessairement par la satisfaction totale des parents : la difficulté réside dans l'équilibre entre ces aspects.

Enfin, le dernier enjeu de cette relation provient de ses particularités. En effet, celle-ci est directe et très personnalisée : il est possible de remarquer à propos de l'exemple de lettre réponse fournie en annexe 6 que celle-ci s'adresse précisément à la plaignante, que les prénoms de ses enfants sont cités, etc. L'échange ne passe pas par un intermédiaire, l'organisme tente de se rapprocher le plus possible des familles. C'est la première et unique fois que de tels contacts personnels existent entre acteurs : cette relation n'a rien à voir avec celles à laquelle les acteurs sont habitués, tous ne sont donc pas à l'aise avec cela.

En raison de toutes ces difficultés, un seul acteur parmi les organisateurs va être mis en avant pour entreprendre cette relation : le service qualité.

2) Mise en avant du service qualité

En ce qui concerne la Ligue de l'Enseignement, le Bureau Qualité est un service situé au siège parisien de la branche vacances VPT. Il est actuellement composé de deux personnes. Tout comme les autres organisateurs rencontrés, aucun d'eux n'a une formation spécifique pour effectuer ce travail de « service-après-vente », mais tous deux ont travaillé longtemps dans l'animation sur le terrain avant d'occuper leurs postes actuels. Le Bureau Qualité traite l'ensemble des réclamations ou plaintes déposées par des familles à propos d'un séjour de vacances, pour mineurs ou pour adultes. Leur travail consiste donc à répondre à chacune de ces remarques, décider si oui ou non un dédommagement peut être envisagé.

Ce service est très nettement mis en avant pour l'association pour traiter les demandes de familles à l'issue de séjours, comme le montre la lettre interne reproduite en annexe 7 : par ce courrier interne, le Bureau Qualité demande aux services producteurs et diffuseurs de ne pas « interférer dans le traitement des réclamations », leur rappelant leur unique mission de faire remonter les plaintes sans y répondre et de satisfaire des demandes d'enquête, avant de conclure qu'il est « l'unique responsable du traitement des réclamations, suivant les moyens et sous la forme que lui seul maîtrise ». Il en est de même dans d'autres documents, publics cette fois-ci : ainsi dans le carnet de voyage, dans les brochures ou dans les fiches techniques figure le Bureau Qualité, la plupart du temps écrit en gras, comme service à contacter en cas d'insatisfaction.

Cette politique interne démontre une fois de plus l'importance accordée à cette relation : seul un service avisé doit la mettre en place, et non d'autres susceptibles de mal la gérer, et donc de ne pas empêcher la défection de la famille. Ce point est de vue est explicite chez les employés du Bureau Qualité :

Christelle : On demande les éléments de réponse au producteur qui demande à l'équipe, et après ça tombe tout brut, il faut pas que ce soit retranscrit comme ça aux parents. Parce que quelques fois on est obligé vraiment de tout enrober, de ne pas tout dire, parce que ... si on envoyait directement les réponses que font les producteurs aux parents, on aurait beaucoup moins de clients (rires).

Yohan : Oui un portable super cher perdu, et la réponse « Il n'avait pas qu'à l'emmener », ben... (rires).

Ainsi, malgré le partage de nombreuses dispositions favorisant une certaine harmonie entre les différents acteurs des colonies de vacances, des conflits peuvent éclater entre eux lors des séjours de vacances, conflits favorisés par de possibles inadéquations de valeurs et basés sur une évaluation négative des rares données accessibles des séjours. Cependant, ces rapports de force sont peu fréquemment virulents, et nombreux d'entre eux se résolvent, replaçant les acteurs dans une situation favorable à un renouvellement postérieure de la délégation d'autorité pédagogique.

CONCLUSION

Tandis que de nombreuses recherches avaient déjà été menées sur les relations entre les parents et l'institution scolaire, ce mémoire avait pour vocation de se concentrer sur un second transfert d'autorité pédagogique que les familles pouvaient conclure avec un autre partenaire : les colonies de vacances. Ces dernières peuvent véritablement être considérées comme des acteurs de l'éducation des enfants, et ce depuis leur création au XIXe siècle, en raison des nombreuses valeurs qu'elles véhiculent et souhaitent transmettre aux jeunes. L'objectif de la recherche était alors d'examiner dans quelles conditions se préparait puis se déroulait cette délégation entre les deux acteurs. Du fait du caractère totalement volontaire de la participation à ces séjours, à l'inverse de l'Ecole obligatoire, l'hypothèse selon laquelle les relations entre « colos » et parents étaient très différentes de celles entre les professeurs et les familles avait été posée.

Trois conclusions majeures ont été mises en avant par le travail empirique réalisé pour ce mémoire dans le but de comprendre et analyser le fonctionnement de cette délégation d'autorité pédagogique.

Tout d'abord, celle-ci est conclue entre des émetteurs partageant des dispositions structurantes favorables aux colonies de vacances notamment par une pratique fréquente et appréciée de la vie en collectivité, ainsi qu'un système de valeurs commun et une fréquentation passée de ces séjours. Par tous ces aspects, les acteurs s'entendent donc parfaitement sur le contenu, l'organisation et le mode de fonctionnement de la délégation d'autorité pédagogique, et ce quel que soit leur milieu social. En effet, le facteur essentiel à analyser pour comprendre si un transfert va bien se dérouler entre les acteurs est le niveau de correspondance entre l'habitus des acteurs en question.

La seconde particularité de ce transfert éducatif est la configuration à distance entre les acteurs. Evidente au premier regard (les parents ne partent pas avec les enfants dans le centre de vacances), celle-ci est en réalité beaucoup plus marquée qu'une simple séparation physique. Ainsi, par de multiples procédés (relations épistolaires, limitation

des communications pendant le séjour, etc.), les familles sont nettement mises à l'écart, rendues quasiment aveugles et sourdes, et ce avant même le début de la délégation. Ce maintien d'une distance entre les acteurs ne cause pas véritablement de problèmes aux acteurs : au contraire, cela fait totalement partie du système de valeurs qu'ils partagent et auquel ils sont attachés.

Enfin, c'est à partir de ces deux particularités des colonies de vacances (habitus partagé et configuration à distance) que peuvent être comprises les tensions qui peuvent apparaître entre acteurs à propos de ces séjours, comme cela peut être le cas pour toute institution. Principalement dus à des décalages entre les systèmes de valeurs des acteurs ou à une évaluation de la délégation sur les rares aspects facilement visibles de celle-ci, les rapports de force qui peuvent naître n'aboutissent pas nécessairement à une défection des acteurs mécontents.

Ainsi, il apparaît que la délégation d'autorité pédagogique qui a lieu dans un séjour de vacances se déroule via des relations peu conflictuelles car elle s'opère la majeure partie du temps entre des acteurs disposés à son bon fonctionnement.

Cependant, pour des raisons pratiques évidentes, les recherches effectuées pour ce mémoire ont dû être circonscrites fortement. En effet, le cas des séjours de vacances avec hébergement organisés par une association d'éducation populaire laïque comme la Ligue de l'Enseignement n'est qu'une forme particulière de vacances collectives pour mineurs. De plus, seul le cas des enfants inscrits par une famille avec laquelle il vit quotidiennement a été étudié. Il serait donc très intéressant dans d'autres mémoires de recherches ou dans le cadre d'un doctorat d'étudier plus globalement cette question, et de regarder si les conclusions de ce mémoire peuvent s'appliquer plus globalement à toutes les délégations d'autorité pédagogique conclues entre les institutions chargées principalement de l'éducation des enfants (familles, éducateurs, foyers, etc.) et des formes vacances collectives (centre de loisir / scoutisme ; organisme religieux ou laïc ; association d'éducation populaire ou société commerciale ...).

ANNEXES

ANNEXE 1 : DONNEES EMPIRIQUES

Annexe 1a : Tableau récapitulatif des entretiens

Identité des personnes interrogées	Qualité des personnes interrogées	Qualité de l'entretien	Date et durée de l'entretien	Lieu de l'entretien	Retranscription de l'entretien
FAMILLES (9)					
Famille BARDIER (nom modifié)	Mère (mariée avec le père des trois enfants) + un fils	ESD, face à face, enregistré	03/01/2015 (1h45)	Domicile, Davayé (71)	Retranscrit
Famille MAZIN (nom modifié)	Mère (mariée avec le père des deux enfants) + un fils	ESD, face à face, enregistré	21/02/2015 1H40	Domicile, Paris 3 ^e (75)	Retranscrit
Famille DUPONT (nom modifié)	Mère (divorcée du père des enfants, célibataire)	ESD, face à face, enregistré	28/02/2015 1H20	Domicile, Paris 11 ^e (75)	Retranscrit
Famille PANNE (nom modifié)	Père & Mère (mariés, trois enfants) + un fils	ESD, face à face, enregistré	04/03/2015 1H	Domicile, Couternon (21)	Retranscrit
Famille LEVEAUX (nom modifié)	Mère (mariée avec le père) + un fils	ESD, face à face, enregistré	11/03/2015 1H30	Domicile, Fontoy (57)	Retranscrit
Famille STAMMER (nom modifié)	Mère (divorcée du père) + Beau-père	ESD, face à face, enregistré	12/03/2015 2H	Domicile, Ars-sur-Moselle (57)	Non retranscrit
Famille HERMANN (nom modifié)	Père (marié avec la mère des deux enfants)	ESD, face à face, enregistré	12/03/2015 1H	Bar, Nancy (54)	Retranscrit
Famille DUCHAMP (nom modifié)	Mère + père (mariés, trois enfants)	ESD, face à face, enregistré	28/03/2015 1H25	Domicile, Couternon (21)	Retranscrit
Famille LEJEUNE (nom modifié)	Mère (marié avec le père des deux enfants) + un fils	ESD, face à face, enregistré	15/04/2015 1H10	Bar, Paris-Défense (75)	Non retranscrit
ANIMATEURS (6)					
Nouria ABOU	Animatrice / directrice occasionnelle - prof de français	ESD face à face, enregistré	26/12/2014 1H40	Domicile parental Dijon (21)	Retranscrit
Yacine BACHTLI	Animateur / Directeur occasionnel - CPE en collège	ESD, face à face, enregistré, 1H45	29/01/2015 1H45	Collège Solignac Strasbourg (67)	Retranscrit

Vanessa d'ALBERTO	Animatrice professionnelle	ESD, face à face, enregistré	27/02/2015 1H50	Centre de vacances Chaux-Neuve (25)	Non retranscrit
Antoine GAULARD	Animateur occasionnel – Etudiant en STAPS	ESD, face à face, enregistré	10/03/2015 1H10	Fac de Sports, Besançon (25)	Retranscrit
Sophie MARTIN	Animatrice occasionnelle – Etudiante à Sciences PO	ESD, face à face, enregistré	07/04/2015 1H	SciencesPo Strasbourg (67)	Non retranscrit
Marie-Charlotte SIMON	Animatrice occasionnelle – Etudiante à Sciences PO	ESD, face à face, enregistré	14/04/2015 1H05	SciencesPo Strasbourg (67)	Non retranscrit
ORGANISATEURS (6)					
Denis CHAUVEL	Délégué général LDE21	Entretien informel	22/10/2014 1H	Bureaux VPT 21 Dijon (21)	*
Anne SCHAUMBERG	Responsable vacances VPT68	ESD, face à face, enregistré	11/12/2014 1H45	Bureaux VPT 68 Sausheim (68)	Retranscrit
Véronique BARTH	Responsable vacances VPT 67	ESD, face à face, enregistré	14/01/2015 1H20	Bureau VPT 67 Strasbourg (67)	Retranscrit
Lucie TARDIEU Yannick PEREL	Service vacances VPT 21	ESD, face à face, enregistré	06/03/2015 1H30	Bureau VPT 21 Dijon (21)	Retranscrit
Christelle LIMA	Bureau Qualité de VPT	ESD, face à face, enregistré	15/04/2015 1H10	Bureau Qualité Paris 20 ^e (75)	Retranscrit
Jacques CHAUVIN	Ancien cadre de la Centrale de la Ligue de l'Enseignement Ancien Président de l'OVLEJ	ESD, face à face, enregistré	16/04/2015 1H30	Siège LDE Paris 7 ^e (75)	Retranscrit
DIVERS (3)					
Isabelle TRABAND	Présidente FCP67	ESD, face à face, enregistré	05/12/2014 1H20	Bureaux FCPE 67 Strasbourg (67)	Retranscrit
Isabelle MONFORTE	Chargé de recherche à l'OVLEJ	ESD, au téléphone, enregistré	11/02/2015 1H	Téléphone	Retranscrit
Thierry ROCHEGUNE	Directeur départemental J&S 67	ESD, face à face, enregistré	17/02/2015 2H	Bureau DDCSJS Strasbourg (67)	Non retranscrit

Annexe 1b : Grilles d'entretiens

Grille d'entretien pour les animateurs :

THEME	INTERROGATIONS	QUESTIONS A POSER
ANIMATION	Arrivée ans l'animation	<ul style="list-style-type: none"> - Comment es-tu arrivé dans l'animation ? Famille, amis, expériences personnelles ? - Comment s'est déroulée ta formation BAFA ? Quel contenu ? Quelle utilisé ? Quels souvenirs ? - Quelles étaient tes motivations initiales ? - Comment se sont passées tes premières expériences ? Quels souvenirs en as-tu ? Etais-tu surpris, déçu, satisfait ... ?
	Carrière dans l'animation	<ul style="list-style-type: none"> - Quels types de séjours as-tu animé : public, lieu... ? - Avec quels organismes es-tu parti ? - Quelles différences existent selon les séjours, selon les organismes ? - Quelles ont été tes motivations pour continuer dans l'animation ? - Quels souvenirs / quelles anecdotes peux-tu me raconter ? -Peux-tu m'expliquer ce qu'est selon toi l'esprit colo ?
PARENTS	Impression sur les parents	<ul style="list-style-type: none"> - As-tu vu des différences dans le comportement des parents selon les séjours que tu as fait ? Selon les publics, selon l'âge, selon la CSP, etc ? - Même question pour les animateurs / directeurs ? As-tu vu une évolution dans les attitudes des parents ?
	Prise en compte dans le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Comment les parents influencent-ils ton travail dans l'animation ? - Fais-tu des choses ou pas en pensant aux parents ?
	Organisation de la relation avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> - Comment la relation entre le centre et les parents était-elle organisée dans les séjours ? - Même question pour la relation enfants-parents ? - Quel est ton point de vue sur tout ça ?
	Contacts directs avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> - A quel moment as-tu des contacts directs avec les parents ? - Quelle est la nature de ces contacts ? Sont-ils contraints, libres recherchés ? - Quel est le contenu de ce qu'on te dit ? De ce que tu dis ? - Comment vis tu ces contacts ? Quels sentiments ?

<p>ECOLE</p> <p><i>(uniquement pour ceux s'orientant / étant dans le professorat)</i></p>	<p>Impression sur les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comment considères-tu les parents des enfants que tu as à l'école ? Comment qualifierais-tu ta relation avec les parents dans le cadre de l'école ? - Quelles différences entre colos et école dans l'attitude des parents ? - As-tu vu des différences dans le comportement des parents selon les écoles que tu as faites ? Selon les publics, selon l'âge, selon la CSP, etc ? - Même question pour tes collègues professeurs ? - As-tu vu une évolution dans les attitudes des parents ?
	<p>Prise en compte dans le travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comment les parents influencent-ils ton travail dans l'animation ? - Fais-tu des choses ou pas en pensant aux parents ?
	<p>Organisation de la relation avec les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comment la relation entre le centre et les parents était-elle organisée dans les séjours ? - Même question pour la relation enfants-parents ? - Quel est ton point de vue sur tout ça ?
	<p>Contacts directs avec les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A quel moment as-tu des contacts directs avec les parents ? - Quelle est la nature de ces contacts ? Sont-ils contraints, libres recherchés ? - Quel est le contenu de ce qu'on te dit ? De ce que tu dis ? - Comment vis tu ces contacts ? Quels sentiments ?
<p>QUESTIONS PERSONNELLES</p>	<p>Etudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quel parcours as-tu fait ? Quel diplôme as-tu ? - Comment tes études étaient-elles financées ? Avais-tu besoin de travailler ? Quel job faisais-tu ?
	<p>Profession</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle profession exerces-tu aujourd'hui ? En cela consiste ? - Peux-tu me dire comment tu en es arrivée ? Peux-tu me décrire ta carrière professionnelle ?
	<p>Colonie de vacances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - As-tu fait des colonies quand tu étais jeune ? Quel souvenir en as-tu ? - Tes parents ont-ils fait des colonies ? Tes frères et sœurs ? Ont-ils été animateurs ? - Vos enfants vont-ils en colo ? - Comment peux-tu expliquer que tu sois parti (ou pas à en colonie de vacances) ? - As-tu des amis, des connaissances qui sont partis en colonies de vacances ? Qui ont été animateurs ?
	<p>Famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles professions font tes parents ? Tes frères et sœurs ? - Partais-tu en vacances ? - Quelles activités font tes enfants ?
	<p>Loisirs, école et engagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Es-tu dans un club sportif ? Culturel ? Quels sont tes loisirs ?

		<ul style="list-style-type: none">- Comment vivais-tu l'école ? Quelles notes avais-tu ? Quelles relations avais tu avec tes professeurs ?- As-tu des engagements ? Politiques ? Associatifs ? Religieux ?
--	--	---

Grille d'entretien pour les organisateurs :

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Valeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous me décrire les valeurs de la Ligue de l'Enseignement ? Quelles différences avec d'autres organismes ? - Qui décide de cela ?
	Projet éducatif	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous m'expliquer ce qu'est selon vous l'esprit colo ? - Comment est-il construit ? Par qui ?
	Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous m'expliquer le fonctionnement, l'organisation de la LDE ? - Pouvez-vous me décrire quelles relations vous avez avec les autres fédérations ? Avec Paris ? - Comment sont produits tous les documents transmis aux parents ? Qui et comment cela est décidé ?
TRAVAIL QUOTIDIEN	Création des séjours	Comment créez-vous les séjours de vacances ? Avec quels objectifs ? Sur quelles bases ?
	Promotion des séjours	A qui vous adressez –vous lorsque vous vendez les séjours ? Comment sont produits les catalogues ? Comment se déroule une vente via un intermédiaire ?
PARENTS	Relations avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> - Comment pourriez-vous décrire vos relations professionnelles avec les parents des enfants ? - Comment souhaiteriez-vous qu'elles soient ? - Avez-vous une évolution dans l'attitude des parents ? Comment l'expliquer ? - Différences entre scolaire, périscolaire & extrascolaire ?
	Contacts directs avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> - A quel moment avez-vous des contacts directs avec les parents ? - Quelle est la nature de ces contacts ? Sont-ils contraints, libres recherchés ? - Quel est le contenu de ce qu'on vous dit ? De ce que vous dites ? - Comment vivez-vous ces contacts ? Quels sentiments ?
	Représentations des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Qui sont les parents qui inscrivent leurs enfants auprès de vous ? - Quelles sont leurs motivations ? - Quelles sont leurs attentes ?
QUESTIONS PERSONNELLES	Etudes	<ul style="list-style-type: none"> - Quel parcours avez-vous fait ? Quel diplôme avez-vous ? - Comment tes études étaient-elles financées ? Avez-vous besoin de travailler ? Quel job faisiez-vous ?

	Profession	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle profession exercez-vous aujourd'hui ? En cela consiste ? - Pouvez-vous me dire comment vous en êtes arrivée ? Pouvez-vous me décrire ta carrière professionnelle ?
	Colonie de vacances	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous fait des colonies quand vous étiez jeune ? Quel souvenir en avez-vous ? Comment pouvez-vous expliquer que vous soyez parti (ou pas) à en colonie de vacances ? - Avez-vous été animateur ? Directeur ? - Vos parents ont-ils fait des colonies ? Vos frères et sœurs ? Ont-ils été animateurs ? - Vos enfants vont-ils en colo ? - Avez-vous des amis, des connaissances qui sont partis en colonies de vacances ? Qui ont été animateurs ?
	Famille	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles professions font vos parents ? Vos frères et sœurs ? - Partiez-vous en vacances ? - Quelles activités font vos enfants ?
	Loisirs, école et engagements	<ul style="list-style-type: none"> - Etes-vous dans un club sportif ? Culturel ? Quels sont vos loisirs ? - Comment viviez-vous l'école ? Quelles notes aviez-vous ? Quelles relations aviez-vous avec vos professeurs ? - Avez-vous des engagements ? Politiques ? Associatifs ? Religieux ?

Grille d'entretien pour les familles :

<p>COLONIES DE VACANCES DE LEURS ENFANTS</p>	<p>Décision de l'inscription</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont vos attentes / vos craintes vis-à-vis des colos ? - Quels sont les possibles apports / inconvénients des colos ? - Que prenez-vous en compte pour choisir un organisme ? Un séjour ? - Quels documents / quelles informations disposiez-vous avant l'inscription ? Qu'auriez-vous aimé disposer d'autres ? - Disposez-vous d'aides pour financer le séjour ?
	<p>Avant le départ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quel état d'esprit étiez-vous avant le départ de votre enfant ? - Quels documents / quelles informations disposiez-vous avant le départ ? Qu'auriez-vous aimé disposer d'autres ? - Quels contacts avez-vous avant le départ avec l'organisme ? L'équipe d'animation ? Le centre ? Auriez-vous aimé en avoir plus ?
	<p>Pendant le séjour</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles nouvelles / quels contacts avez-vous eu avec votre enfant ? L'équipe ? Les organisateurs ? Qu'en pensez-vous ? Etait-ce suffisant ? - Par quels moyens avez-vous eu ces contacts ? Quels moyens le centre avait-il mis en place ? Qu'en pensez-vous ? Etait-ce suffisant ? - Avez-vous rencontré des membres de l'équipe d'animation ? Dans quel contexte ? Cela vous-a-t-il plu ?
	<p>Après le séjour</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles nouvelles / quels contacts avez-vous eu avec l'équipe ? Les organisateurs ? Qu'en pensez-vous ? Etait-ce suffisant ? Dans quel contexte ? - Avez-vous retourné un bilan ? Comment expliqueriez-vous cela ? - Etiez-vous satisfait des séjours de votre enfant ? Comment expliquer cela ? Quelles suites avez-vous donné ? - Au final, quel bilan tirez-vous des séjours ? Qu'est-ce qui pourrez être amélioré ?
<p>EDUCATION DE L'ENFANT</p>	<p>Scolarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Que représente l'école pour vous ? Quels souvenirs en avez-vous ? Etes-vous à l'aise avec l'école ? Etes-vous impliqué dans l'école ? Comment l'expliquer ? - Comment qualifieriez-vous vos relations avec les professeurs ? Comment expliquer cela ? - Comment s'organise les devoirs à la maison ? Votre enfant est-il aidé ?
	<p>Extrascolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles autres activités pratiquent votre enfant ? Dans quel cadre ?

QUESTIONS PERSONNELLES	Etudes	<ul style="list-style-type: none"> - Quel parcours avez-vous fait ? Quel diplôme avez-vous ? - Comment tes études étaient-elles financées ? Avez-vous besoin de travailler ? Quel job faisiez-vous ?
	Profession	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle profession exercez-vous aujourd'hui ? En cela consiste ? - Pouvez-vous me dire comment vous en êtes arrivée ? Pouvez-vous me décrire ta carrière professionnelle ?
	Colonie de vacances	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous fait des colonies quand vous étiez jeune ? Quel souvenir en avez-vous ? Comment pouvez-vous expliquer que vous soyez parti (ou pas) à en colonie de vacances ? - Avez-vous été animateur ? Directeur ? - Vos parents ont-ils fait des colonies ? Vos frères et sœurs ? Ont-ils été animateurs ? - Vos enfants vont-ils en colo ? - Avez-vous des amis, des connaissances qui sont partis en colonies de vacances ? Qui ont été animateurs ?
	Famille	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles professions font vos parents ? Vos frères et sœurs ? - Partiez-vous en vacances ? - Quelles activités font vos enfants ?
	Loisirs, école et engagements	<ul style="list-style-type: none"> - Etes-vous dans un club sportif ? Culturel ? Quels sont vos loisirs ? - Comment viviez-vous l'école ? Quelles notes aviez-vous ? Quelles relations aviez-vous avec vos professeurs ? - Avez-vous des engagements ? Politiques ? Associatifs ? Religieux ?

Annexe 1c : Présentation de l'échantillon de fiches de satisfactions analysées

L'âge des enfants dont les familles ont souhaité retourner cette feuille est variable, entre 7 et 16 ans. La répartition entre ces âges est relativement équilibrée.

Age des participants (en années)	Nombre	Pourcentage
7	10	10,3%
8	11	11,3%
9	10	10,3%
10	13	13,4%
11	10	10,3%
12	12	12,4%
13	9	9,3%
14	11	11,3%
15	7	7,2%
16	4	4,1%
Total	97	100,0%

L'échantillon est réparti en ce qui concerne le **sexe** de l'enfant.

Sexe des participants	Nombre	Pourcentage
Filles	46	47,4%
Garçons	51	52,6%
Total	97	100%

Les répondants se sont inscrits à quasiment part égale de manière individuelle ou via un comité d'entreprises.

Modalités d'inscriptions	Nombre	Pourcentage
CE	52	53,6%
Individuel	45	46,4%
Total	97	100%

Une partie un peu plus importante des répondants a effectué lors de ce séjour son premier voyage avec Vacances Pour Tous.

Liens avec Vacances Pour Tous	Nombre	Pourcentage
1er départ VPT	57	58,8%
Client VPT	40	41,2%
Total	97	100%

ANNEXE 2 : Photo de la couverture d'une brochure VPT



ANNEXE 3 : Paroles des *Jolies Colonies de Vacances* de Pierre PERRET

(REFRAIN) Les jolies colonies de vacances
Merci maman, merci papa
Tous les ans, je voudrais que ça r'commence
You kaïdi aïdi aïda.

J'vous écris une petite bafouille
Pour pas qu'vous vous fassiez d'mouron
Ici on est aux p'tits oignons
J'ai que huit ans mais je m'débrouille
J'tousse un peu à cause qu'on avale
La fumée d'l'usine d'à côté
Mais c'est en face qu'on va jouer
Dans la décharge municipale.

(REFRAIN)

Pour becqu'ter on nous met à l'aise
C'est vraiment comme à la maison
Les fayots c'est du vrai béton
J'ai l'estomac comme une falaise
L'matin on va faire les poubelles
Les surveillants sont pas méchants
Ils ronflent les trois quarts du temps
Vu qu'y sont ronds comme des queues d'pelles.

(REFRAIN)

Hier, j'ai glissé de sur une chaise
En f'sant pipi dans l'avabo
J'ai l'menton en guidon d'velo
Et trois canines au Père Lachaise
Les punitions sont plutôt dures
Le pion il a pas son pareil
Y nous attache en plein soleil
Tout nus barbouillés d'confiture.

(REFRAIN)

Pour se baigner c'est l'coin tranquille
On est les seuls personne y va
On va s'tremper dans un p'tit bras
Où sortent les égouts d'la ville
Paraît qu'on a tous le typhusse
On a l'pétrus tout boutonneux
Et l'soir avant d'se mettre au pieu
On compte à çui qu'en aura l'pluse

(REFRAIN)

J'vous envoie mes chers père et mère
Mes baisers les plus distingués
J'vous quitte là j'vais voir ma fiancée
Une vieille qu'a au moins ses dix berges
Les p'tits on n'a vraiment pas d'chance
On nous fait jamais voyager
Mais les grandes filles vont à Tanger
Dans l'autre colonie d'vacances.

(REFRAIN)



Bonjour à toi,

Tu as choisi la Corse, ses superbes paysages et ses multiples activités pour passer une partie de tes vacances. Toute l'équipe te souhaite la bienvenue sur l'île de beauté !

Le séjour

L'hébergement aura lieu à la fois à Saint Florent et à Galéria. Il se fera sous tentes.



Le séjour se déroule en Haute Corse. Cette région montagneuse sait parfaitement allier lieux touristiques et lieux reculés, loin de tout regard et réservés aux plus curieux. Elle offre une multitude d'activités : randonnée, voile, descente de rivière, plongée... Pendant le séjour, tu auras l'occasion de pratiquer plusieurs d'entre elles.

Tu es acteur de tes vacances : ce sera à toi de décider ce que tu souhaites en faire, en concertation avec les autres jeunes et l'équipe d'animation.

Les choses à ne pas oublier

- Ton sac à dos : SURTOUT ne prend pas de valise ! Pendant ce séjour, les déplacements se feront en bus, en train ou à pied, alors ne te surcharge pas.
- Le certificat médical pour la plongée si tu es inscrit sur les séjours « Corsica Cocktail » ou « Corsica Plongée ». C'est IMPORTANT si tu veux pouvoir participer à cette activité.
- Ta casquette, tes lunettes de soleil, ta crème solaire ... et tout ce qui pourra te protéger du soleil corse.
- Ta carte d'identité ou ton passeport.
- Et surtout ton énergie pour vivre pleinement ces 12 jours.



Contact

Si tu as des questions, n'hésite pas à nous contacter : sejourcorsica@gmail.com. Lors du séjour, si tes parents veulent avoir des nouvelles, le numéro de la directrice est la suivante : 06 66 86 81 27. Le message te sera rapidement transmis !

Chloé, Axelle, Kévin, Elias, Evariste et Lola

ANNEXE 5 : Lettre de plainte reçue suite au séjour d'observation participante

Madame, Monsieur,

Mon fils, [redacted], 8 ans, vient de rentrer d'une colonie à la neige avec votre organisme, du 21 au 28 février à Chaux Neuve. Il a été victime de 2 vols.

J'ai rangé sa valise et n'ai pas pu trouver son masque pour le ski. J'interroge alors mon fils, qui m'explique que ce masque a été volé, qu'il l'a dit, que personne ne l'a aidé, et il fond en larmes.

Cet évènement s'est passé dans le chalet mercredi.

Mon fils avait accroché son masque au porte-manteau, sous sa combinaison, et il ne l'a pas retrouvé le lendemain.

Il s'est plaint auprès de 3 moniteurs : [redacted]. D'après lui, rien n'a été fait pour l'aider à retrouver son masque de ski.

Cet enfant a donc terminé son séjour en skiant sans rien pour lui protéger les yeux ; il m'a dit que lorsqu'il neigeait, il devait fermer les yeux en skiant, car cela le piquait.

Et si un grand soleil avait été présent, que se serait-il passé pour les yeux de mon fils ??

Il s'agissait d'un masque neuf d'excellente qualité (je tiens à de la qualité pour la protection des yeux, un catégorie 2), acheté chez l'opticien, cher (facture en PJ), juste avant le départ en colo.

Mon fils a été victime d'un autre vol (après celui du masque, peut-être le jeudi) :

Ses affaires étaient rangées dans le placard attribué.

Il n'a pas retrouvé l'un de ses 2 collants chauds pour le ski (celui qui était neuf, bien sûr).

Il s'est plaint auprès de 2 animatrices : [redacted].

De la même façon, ses plaintes sont restées sans écho.

Je suis très choquée de constater que, au sein d'un hébergement collectif pour enfants, des vols puissent se produire et que l'équipe d'animation trouve cela normal et ne réagisse pas, malgré les plaintes répétées d'un enfant victime des vols. Je trouve que ce n'est pas rassurant, du point de vue des valeurs à transmettre à nos enfants.

En faisant la valise pour le retour, il a été inscrit sur le trousseau par Héliène Fréon « perdu » en face de : collants chauds & lunettes de ski Oxbow neuves.

Il ne s'agit nullement d'une perte.

Bien évidemment, je ne peux accepter que nous soyons victimes de ce vol. En conséquence, je vous demande de bien vouloir faire marcher votre assurance (copies des factures en PJ).

Bien évidemment aussi, pour les futures colonies de mon fils, j'écarterai

***NB** : le programme proposé par cette colonie m'avait beaucoup plu sur le papier. Mon fils a apprécié toutes les activités et a été content, à l'exception des vols, qui l'ont choqué ; Il a surtout été choqué par le fait que personne ne l'a aidé.*

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

ANNEXE 6 : Exemple d'une lettre réponse du Bureau Qualité



Dossier : R 1439830

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler tout particulièrement notre attention sur les conditions qui ont entouré l'accueil de vos enfants au centre de [redacted] du 8 au 15 février 2015, et nous vous en remercions.

Sachez que c'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance des termes contenus dans votre correspondance et croyez bien que nous sommes sincèrement navrés que ce séjour n'ait pas totalement répondu à vos attentes.

Concernant tout d'abord le placement dans le train, nous sommes malheureusement tributaires des places que le service groupes de la SNCF nous attribue. Ainsi, il peut arriver qu'un même groupe soit éclaté dans plusieurs voitures. Dans ce cas, nous augmentons le taux d'encadrement et organisons, après le départ du train, des changements de places avec les voyageurs qui l'acceptent, afin de regrouper les enfants.

Par ailleurs, nous vous confirmons que les inventaires sont bien réalisés à l'arrivée et au départ. Peut-être les animateurs n'ont-ils pas toujours coché les éléments du trousseau sur les fiches mais les inventaires ont bien été faits, sans quoi de nombreuses disparitions de vêtements auraient été signalées.

Nous vous assurons par ailleurs que l'assistante sanitaire du centre est rigoureuse et qu'au moindre problème de santé, elle contacte les responsables légaux de l'enfant et organise une visite chez le médecin si nécessaire.

[redacted] a effectivement été vu par l'assistante car il ne sentait pas en forme. Elle a vérifié sa température et constaté qu'il n'avait pas de fièvre. Deux jours plus tard, il s'est à nouveau présenté à l'infirmerie et l'assistante sanitaire vous en a informé. Vous avez convenu ensemble de lui faire prendre un Doliprane.

En dehors de ces deux cas, [redacted] allait bien durant son séjour et il n'est resté au centre que les deux demi-journées où il s'est plaint. Le reste du temps, les animateurs devaient l'encourager à aller skier car [redacted] ne voulait rien faire, ne semblait intéressé par aucune activité.

Quelques enfants ont été malades au cours de cette semaine et d'autres se sentaient un peu faible, sans toutefois être malades. L'équipe a pris toutes les précautions nécessaires en faisant appel au médecin si besoin était ou en appelant le Samu ou les parents pour avoir des accords de distribution des médicaments. Il n'est jamais simple de gérer des cas d'enfants qui ne sont pas réellement malades mais qui ne se sentent pas en grande forme, comme cela a été le cas pour [redacted]. Peut-être a-t-il exagéré son état en vous racontant son séjour à son retour.

Pour autant, nous vous assurons qu'il n'est en aucun cas resté des journées entières au centre à ne rien faire. Il a skié un peu près autant que ses camarades, réussissant même à passer son niveau de ski supérieur. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il pas apprécié son séjour, ce que nous regrettons sincèrement. Son frère [redacted] participait quant à lui volontiers et avait une réelle envie de s'amuser. Il a semblé pleinement profiter de son séjour.

1

Voici la réponse que nous vous devions, en espérant que l'ensemble des éléments précités contribuera à dissiper vos doutes concernant la rigueur et le professionnalisme qui caractérisent notre association.

Nous vous remercions enfin d'avoir veillé à nous présenter vos remarques et nous réaffirmons l'intérêt que nous portons aux critiques qui nous sont adressées.


Nous sommes en effet persuadés que c'est en restant à l'écoute de nos usagers que nous améliorerons, lorsque besoin est, la qualité de nos services et de nos prestations et à cet égard, sachez que nous en tirerons tous les enseignements voulus pour l'organisation des prochains séjours.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, et en vous réitérant tous nos regrets,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Christel LIMA
Bureau Qualité
Ligue de l'enseignement/Vacances pour tous

ANNEXE 7 : Lettre interne sur le déroulement du traitement des réclamations



VACANCES
de la Ligue de l'enseignement

Service de Promotion des Vacances

PROCÉDURES DE LA PRODUCTION – DIFFUSION EN CENTRALE DE RÉSERVATION

Emetteurs :

- Administration de la Diffusion
- Bureau Qualité
- Convocations départs/Fiches Techniques
- Direction SPVL
- Edition/Communication
- Logistique Transports/Assistances Départs
- Programmation Informatique des Séjours

Destinataires :

- Conseillers Vacances
- Délégués Vacances
- Diffuseurs
- Directeurs de Centre
- Producteurs
- Responsables d'Antenne
- Secrétaires Généraux/Délégués Vacances

3 FEVRIER 2012
NOMBRE DE PAGES : 3
NOTE N°

Gestion des réclamations

La **gestion d'une réclamation est un acte majeur qui mérite la plus grande attention**. Traiter une réclamation est assimilé à **une véritable vente**. Il s'agit de **reconquérir la confiance du client**, de sauvegarder de bonnes relations pour permettre de futures réservations.

Pour favoriser **une telle reconquête**, le Bureau qualité est désigné comme **étant l'unique responsable du traitement des réclamations** suivant les moyens et sous la forme que lui seul maîtrise.

Le conseiller vacances ne doit pas interférer dans le traitement des réclamations, d'aucune manière que ce soit. **Son rôle, de toute importance, consiste à veiller à faire remonter au Bureau Qualité, sans délai, les réclamations écrites qu'il reçoit en direct, assorties des bons et confirmations d'inscription correspondants, voire d'un commentaire sur le contenu de la réclamation si elle engage sa responsabilité de vendeur.**

Le producteur ne doit pas non plus interférer dans le traitement des réclamations, d'aucune manière que ce soit. **Son rôle consiste à veiller à faire remonter au Bureau Qualité les éventuelles réclamations qu'il reçoit en direct, à fournir ses éléments de réponses à toute forme de sollicitation du Bureau Qualité, le plus vite possible et au plus tard 20 jours après le questionnement du Bureau Qualité.**

A RETENIR

Le Bureau Qualité est l'unique responsable du traitement des réclamations suivant les moyens et sous la forme que lui seul maîtrise.

Manuel de procédures

Réclamations E1 – Gestion

Charte

Article 7 § 6 - Engagement qualité du producteur sur le suivi de réalisation

Cahier des Labels

pour toute information complémentaire

Contactez :
Mme BERRIOT
01.43.58.95.72
berriot@la.ligue.org

SOURCES

1- Législation et documents officiels

Code de l'action sociale et des familles

Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif, disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000413001&dateTexte=&categorieLien=id> (consulté le 01 juin 2015).

Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989, dite Loi JOSPIN, disponible sur http://dcalin.fr/textoff/loi_1989.html, (consulté le 02 février 2015)

MENARD Michel, *Rapport d'information sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisir*, Paris, Assemblée Nationale, 2013.

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, *Les chiffres clés de la vie association*, Paris, 2007.

MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, *Dossier de presse « #Instantcolo »*, Paris, 2015

VALLAUD-BELKACEM Najat, *Discours de la ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports au Sénat, lors du débat sur le thème « Quel avenir pour les colonies de vacances? »*, Paris, Sénat, 2014.

2- Imprimés à caractère de source

- Rapports d'expertise

CREDOC, « *L'autre peine* », *enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*, Paris, 2000.

FOTINOS Georges, *Rapport : L'Etat des relations Ecole - Parents. Entre méfiance, défiance et bienveillance*, Paris, Casden Banque Populaire, 2013.

OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOIRSIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES, *Devenir directeur et animateur occasionnels aujourd'hui*, Paris, 2004.

OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOIRSIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES, *Rétrospective de la fréquentation ses séjours collectifs*, Paris, 2005.

OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOIRSIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES, *Centre de vacances, colonies de vacances... Perception et attentes des parents*, Paris, 2005.

OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOIRSIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES, *Les colos aujourd'hui, un secteur en évolution : quels publics pour quels séjours ?*, Paris, 2011.

OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOIRSIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES, *Les départs en vacances aujourd'hui des enfants et des adolescents : progression des inégalités et resserrement autour de la famille*, Paris, 2013.

OBSERVATOIRE DES VACANCES ET DES LOIRSIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES, *Les centres de loisirs, état des lieux de la fréquentation en 2011*, Paris, 2014.

TNS SOFRES, *Les adolescents, leur téléphone portable, et l'internet mobile*, 2009.

- Documents à caractère primaire

FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES, *Projet éducatif de la FCPE*, Paris, 2011.

FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES, *Participation et résultats aux élections de parents d'élèves dans le Bas-Rhin*, 2014.

GRANDEUR NATURE, *Mémento du convoyeur*, 2013.

GRANDEUR NATURE, *Listing des jeunes inscrits pour les séjours Été 2014*, juin 2014.

GRANDEUR NATURE, *Memento du convoyeur*, Été 2014.

GRANDEUR NATURE, *Projet pédagogique*, 2014.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, *La laïcité dans les séjours de vacances*, Paris, 2013

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, *Projet Educatif Loisirs – Vacances*, Paris, 2013.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, *S'associer est une force : l'essentiel de la Ligue de l'Enseignement*, Paris, 2014.

VACANCES POUR TOUS, *Fiche technique de séjour 12/15 ans - Centre Grandeur Nature*, Été 2014.

VACANCES POUR TOUS, *Catalogue Vacances Junior – Été 2015*, VPT Centrale, Paris, 2014.

VACANCES POUR TOUS, *Guide Pratique – Colonies Enfants et Adolescents*, Paris, 2014.

VACANCES POUR TOUS, *Exemple d'une lettre envoyé par un directeur aux familles en préparation du séjour*, 2014.

VACANCES POUR TOUS, *Carnet de Voyage*, 2015.

VACANCES POUR TOUS, *Fiche d'appréciation ENFANTS/JUNIORS*, 2015.

VACANCES POUR TOUS, *Mail de réponse du Bureau Qualité suite à une plainte*, Paris, 2015.

VACANCES POUR TOUS, *Mail du Bureau Qualité sur la gestion des plaintes*, Paris, 2015.

3 - Archives

N°1 : Consultation de 97 fiches de satisfaction retournées au Bureau Qualité de VPT à l'occasion des séjours de vacances d'hiver, consultées le jeudi 16 avril 2015, Paris.

4 - Données d'enquête

- Entretiens

N°1 : CHAUVEL Denis, Secrétaire Général de la Ligue de l'Enseignement en Côte d'Or, Face à Face non-enregistré, 22 octobre 2014, Dijon, 1h00.

N°2 : TRABAND Isabelle, Présidente de la FCPE 67, Face à Face enregistré, 08 Décembre 2014, Strasbourg, 1h20 (RETRANSCRIT).

N°3 : SCHAUMBERG Anne, Responsable Vacances VPT 68, Face à Face enregistré, 11 Décembre 2014, Sausheim, 1h45 (RETRANSCRIT).

N°4 : ABOU Nouria, Professeure de français et Animatrice occasionnelle l'été, Face à Face enregistré, 26 décembre 2014, Dijon, 1h40 (RETRANSCRIT).

N°5 : Famille BARDIER, mère et fils, Face à Face enregistré, Samedi 03 janvier 2015, Davayé, 1h35 (RETRANSCRIT).

N°6 : BARTH Véronique, femme, Responsable Vacances VPT 67, Face à Face enregistré, 14 janvier 2015, 1h20 (RETRANSCRIT).

N°7 : BACHTLI Yacine, homme, CPE au collège Solignac à Strasbourg et directeur de séjours, Face à Face enregistré, 29 janvier 2015, Strasbourg, 1h45 (RETRANSCRIT).

N°8 : MONFORTE Isabelle, responsable de recherche à l'OVLEJ, entretien téléphonique enregistré, mercredi 11 Février 2015, 1h (RETRANSCRIT).

N°9 : Thierry ROCHEGUNE, directeur régional Jeunesse & Sports en Alsace, Face à Face enregistré, Mardi 17 Février 2015, Strasbourg, 2h (NON RETRANSCRIT)

N°10 : Famille MAZIN, mère et fils, Face à Face enregistré, Samedi 21 Février 2015, Paris 3^e, 1h40 (RETRANSCRIT).

N°11 : D'ALBERTO Vanessa, animatrice professionnelle, Face à Face enregistré, vendredi 27 Février 2015, Chaux-Neuve, 1h50 (NON RETRANSCRIT).

N°12 : Famille DUPONT, mère, Face à Face enregistré, Samedi 28 février 2015, Paris 11^e, 1h20 (RETRANSCRIT).

N°13 : Famille PANNÉ, père mère et fils, Face à Face enregistré, Mercredi 04 mars 2015, Couternon, 1h00 (RETRANSCRIT).

N°14 : TARDIEU Lucie et PEREL Yannick, employés Vacances Pour Tous 21, Face à Face enregistré, Vendredi 06 mars 2015, Dijon, 1h30, (RETRANSCRIT).

N°15 : GAULARD Antoine, étudiant en STAPS et animateur occasionnel, Face à Face enregistré, Mardi 10 mars 2015, Besançon, 1h10 (RETRANSCRIT).

N°16 : Famille LEVEAUX, mère et fils, Face à Face enregistré, Mercredi 11 mars 2015, Fontoy, 1h30, (RETRANSCRIT).

N°17 : Famille STAMMER, mère et beau-père, Face à Face enregistré, Jeudi 12 mars 2015, Ars-sur Moselle, 2h, (NON RETRANSCRIT).

N°18 : Famille Hermann, père, Face à Face enregistré, Jeudi 12 mars 2015, Nancy, 1h, (RETRANSCRIT).

N°19 : Famille DUCHAMP, père et mère, Face à Face enregistré, Samedi 28 mars 2015, Couternon, 1h25, (RETRANSCRIT).

N°20 : Sophie MARTIN, étudiante à Sciences Po Strasbourg et animatrice occasionnelle, Face à Face enregistré, Mardi 07 avril 2015, 1h, (NON RETRANSCRIT).

N°21 : Marie-Charlotte SIMON, étudiante à Sciences Po Strasbourg et animatrice occasionnelle, Face à Face enregistré, Mardi 14 avril 2015, Strasbourg, 1h05, (NON RETRANSCRIT).

N°22 : Christelle LIMA, responsable du Bureau Qualité de Vacances Pour Tous, Face à Face enregistré, mercredi 15 avril 2015, Paris 20^e, 1h10, (RETRANSCRIT).

N°23 : Famille LEJEUNE, mère et fils, Face à Face enregistré, mercredi 15 avril 2015, Paris Défense, 1h10, (NON RETRANSCRIT).

N°24 : Jacques CHAUVIN, ancien cadre de la Ligue de l'Enseignement, Face à Face enregistré, jeudi 16 avril 2015, Paris 7^e, 1h30, (RETRANSCRIT).

- Notes ethnographiques

N°1 : Chaux-Neuve (25), 21 Février au 28 Février 2015, 7 jours, séjour de vacances ski, en qualité d'animateur.

5- Sources diverses

- Romans :

BEAUSONGE Justin, *Le camp des vaillants petits travailleurs*, Paris, H&O, 2014, 143 p.

- Documentation en ligne :

<http://www.laligue.org/rejoindre-la-ligue> (consulté le 15 décembre 2014)

<http://www.ovlej.fr/> (consulté le 10 janvier 2015)

<http://www.jp.a.asso.fr> (consulté le 15 janvier 2015)

<http://www.jeunes.gouv.fr/ministere/actions-interministerielles/vacances-et-loisirs-collectifs/accueils-collectifs-de-mineurs/article/parents-ce-qu-il-faut-savoir> (consulté le 20 janvier 2015)

<http://www.eedf.fr/qui-sommes-nous/association-laique.html> (consulté le 05 mai 2015)

<http://www.scouts-europe.org/> (consulté le 05 mai 2015)

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F23425.xhtml> (consulté le 02 juin 2015)

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/censure/14086> (consulté le 04 juin 2015)

- Articles de presse :

AFP, « Le statut des animateurs de colonies de vacances devant le Conseil d'Etat », *Le Monde*, 30 juillet 2011.

AFP, « Les colonies de vacances sont désertées », *Libération*, 10 juillet 2013.

AFP, « Trop chères, les colonies de vacances sont désertées », *Le Monde*, 10 juillet 2013.

AFP, « Décès d'un garçon de huit ans dans une colonie de vacances en Ariège », *Libération*, 10 juillet 2014.

BELLEC Maxime, « Enfant de la DDASS, je garde de très bons souvenirs des colonies de vacances », *Le Figaro*, 03 juillet 2014.

BOUR Emmanuelle, « La mort d'un enfant en colonies de vacances toujours inexplicée », *Le Monde*, 17 juillet 2014.

GERMAIN Emmanuelle, « Les colonies séduisent de moins en moins », *Le Figaro*, 5 juillet 2014.

LECLAIR Agnès, « Les colonies de vacances menacées », *Le Figaro*, Aout 2011.

MALLEVOÛE Delphine DE et BEYER Caroline, « Colonies de vacances : la lente désaffection », *Le Figaro*, 15 juillet 2014.

ZEROUALA Faïza, *L'impossible deuil de l'accident de Beaune, 30 ans après*, *Le Monde*, 2012.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- Bibliographie générale

- Ouvrages de méthodologie

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, 4e édition, Paris, La Découverte (coll. « Grands Repères »), 2010, 336 p.

BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude et PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue : Préalables épistémologiques*, 5e édition, Berlin ; New York, Mouton de gruyter (coll. « Textes de Sciences Sociales »), 2006, 360 p.

VAN CAMPENHOUDT Luc et QUIVY Raymond, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4e édition, Paris, Dunod, 2011, 272 p.

- Classiques de sociologie

BECKER Howard, *Outsider : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985, 247 p.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignements*, Paris, Les Editions de Minuit (coll. « Sens Commun »), 1970, 284 p.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 360 p.

GOFFMAN Erving, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Editions de Minuit (coll. « Le sens commun »), 1968, 447 p.

- Dictionnaires :

AKOUN André et ANSART Pierre, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert (coll. « Seuil »), 1999, 587 p.

BEITONE Antoine, DOLLO Christine, LAMBERT Jean-Renaud, PARAYRE Sandrine et ALPE Yves, *Lexique de sociologie*, 3e édition, Paris, Dalloz, 2010, 425 p.

BOUDON Raymond, BESNARD Pierre, CHERKAOUI Mohamed et LECUYER Bernard-Pierre, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse, 2005, 279 p.

ECHAUDEMAISON Claude-Danièle, *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, 8e édition, Paris, Nathan, 2009, 575 p.

- Ouvrages d'économie

CASSIERS Isabelle, *Redéfinir la prospérité : jalons pour un débat public*, Paris, Editions de l'Aube, 2011, 281 p.

HIRSCHMANN Albert, *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995, 212 p.

- Interventions scientifiques

LONCLE-MORICEAU Patricia, *Discours lors de l'inauguration d'une chaire de recherche sur la jeunesse : recherche et politiques de jeunesse, quels apports pour la décision et la pratique ?*, Paris, 2012.

2- Bibliographie sur l'objet de recherche

- Sociologie de l'action publique

MINONZIO Jérôme et VIPARD Laetitia, « Focus. L'intervention des CAF en faveur des vacances familiales, des enfants et des jeunes », *Informations sociales*, 2014, n° 181, p. 110-113.

- Sociologie de l'animation

BESSE-PATIN Baptiste, « Le BAFA, une ingénierie de la conformation », Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles, Paris, France, 2012, 12 p.

GILLET Jean-Claude, « L'animation et ses analogies: Perspectives internationales », *Agora débats/jeunesses*, 2005, vol. 39, n° 1, p. 12-24.

LEBON Francis, « Division politique du travail dans l'animation », *Agora débats/jeunesses*, 2006, vol. 40, n° 1, p. 64-75.

LEBON Francis, « Usages sociaux des centres de loisirs », *Agora débats/jeunesses*, 2006, vol. 42, n° 1, p. 114-127.

LEBON François, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »), 2009, 128 p.

PINTO Vanessa, « Les étudiants animateurs : un petit boulot vocationnel », *Agora débats/jeunesses*, 2008, vol. 48, p. 20-30.

- Sociologie de l'éducation

DUBET François, *Ecole, Familles: Le malentendu*, Paris, Textuel (coll. « Le penser-vivre »), 2003, 170 p.

DUBET François, DURU-BELLAT Marie et VERETOUT Antoine, *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Paris, Seuil, 2010, 211 p.

GAYET Daniel, *Les pratiques éducatives des familles*, Paris, PUF, 2004, 185 p.

PERIER Pierre, *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Le sens social »), 2005, 221 p.

- Sociologie de l'éducation populaire

BOUCHER-PETROVIC Nathalie, « Les mutations de l'éducation populaire », *Agora débats/jeunesses*, 2006, vol. 41, n° 1, p. 112-124.

CHATEIGNER Frédéric, « “Considéré comme l'inspirateur...” : Les références à Condorcet dans l'éducation populaire », *Sociétés contemporaines*, 2011, vol. 81, n° 1, p. 27-60.

CHATEIGNER Frédéric, *Thèse de doctorat. Éducation populaire : les deux ou trois vies d'une formule*, Université de Strasbourg, 2012, 474 p.

ÉTEVE Christiane, « Mignon Jean-Marie, Une histoire de l'Éducation populaire », *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, 2007, n° 161, p. 129-132.

MIGNON Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007, 264p.

POUJOL Geneviève, « Éducation populaire: une histoire française », *Hermès, La Revue*, 2005, n° 2, p. 126-130.

- Sociologie de la famille

DECHAUX Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »), 2009, 127 p.

DE SINGLY François, *Sociologie de la famille contemporaine : domaines et approches*, 4e éd., Paris, Armand Colin (coll. « Collection universitaire de poche »), 2010, 127 p.

DE SINGLY François, « Pourquoi la famille est-elle redevenue aimable ? », *Sciences Humaines*, janvier 2015, n° 266, p. 42-45.

HUMBERT Sylvie, *Famille et Education : l'Enfant Roi*, Paris, Ester (coll. « L'Espace Juridique »), 2012, 239 p.

SEGALEN Martine, *Sociologie de la famille*, 6e éd., Paris, Armand Colin (coll. « U »), 2006, 368 p.

- Sociologie de la jeunesse

MOLLO-BOUVIER Suzanne, « De l'école aux vacances. Prolégomènes à une analyse sociologique des vacances des enfants », *Revue française de pédagogie*, 1994, vol. 106, n° 1, p. 79-90.

MONFORTE Isabelle, « De l'entre soi familial à la sociabilité : un enjeu pour les vacances des enfants et des adolescents », *Informations sociales*, 2014, vol. 181, p. 20-28.

PINTO Vanessa, *A l'école du salariat, Les étudiants et leurs « petits boulots »*, Paris, PUF (coll. « Le lien social »), 2014, 330 p.

OCTOBRE Sylvie, « Les enfants du numérique : mutations culturelles et mutations sociales », *Informations sociales*, 2014, n° 181, p. 50-60.

VANDE VELDE Cécile, *Devenir Adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF., Paris, (coll. « Le lien social »), 2008, 278 p.

- Sociologie des loisirs et du tourisme

CHAUVIN Jacques, *Le tourisme social et associatif en France, Acteur majeur de l'économie sociale*, Paris, L'Harmattan (coll. « Tourismes et Sociétés »), 2002, 176 p.

DUMAZEDIER Joffre, *Vers une société du loisir ?*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 1962, 310 p.

- Sociologie du monde carcéral

LABRECQUE-LEBEAU Lissandre, *Ce qu'enfermer veut dire : esquisse d'une sociologie des espaces clos contemporains*, UQAM, Montréal, 2009, 187 p.

RICORDEAU Gwénola, « La Famille au risque de la prison », Université de Louvain (Belgique), 2013, 8 p.

- Sociologie des nouvelles technologies

GONORD Alban et MENRATH Joëlle, *Mobile Attitude. Ce que les portables ont changé dans nos vies*, Paris, Hachette, 2005, 277 p.

3- Bibliographie sur le sujet de recherche

AMSELLEM-MAINGUY Yaelle et MARDON Aurélia, « Se rencontrer, être en groupe et avoir du temps pour soi : socialisations adolescentes en colonies de vacances », *Informations sociales*, 2014, n° 181, p. 34-41.

BUSY Jean-Gabriel, « Qu'est-ce qu'on enseigne dans les centres de vacances et les centres de loisirs? », Conférence JPA, Paris, France, 2011, 19 p.

CHAUVIN Jacques, *Les colonies de vacances : domaine privilégié de l'éducation populaire*, Paris, L'Harmattan, 2009, 215 p.

DOWNS Laura Lee, *Histoire des colonies de vacances*, Paris, Perrin, 2009, 433 p.

HERMAN Elisa, « La bonne distance, l'idéologie de la complémentarité légitimée en centres de loisirs », *Cahiers du Genre*, 2007, vol. 42, p. 121-139

HOUSSAYE Jean, « Aux marges de la pédagogie institutionnelle : les colonies de vacances », *Carrefours de l'éducation*, 2004, vol. 17, p. 130-141.

HOUSSAYE Jean, « Le centre de vacances et de loisirs prisonnier de la forme scolaire », *Revue française de pédagogie*, 1998, vol. 125, p. 95-107.

ROBERT Christophe, « Qui veut la peau des colos ? », *Le Journal de l'Action Sociale et du Développement Social*, septembre 2014, n° 189, p. 17-23.

TABLES DES MATIERES

SOMMAIRE	3
ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE MEMOIRE :	4
INTRODUCTION	5
I) Présentation rapide des colonies de vacances en France	5
A- Retour historique sur les séjours de vacances en France	5
B- Etat actuel du secteur des colonies de vacances	7
II) Revue de littérature et question de départ	11
III) Construction de la problématique	14
A- Familles, Ecoles, Séjours de vacances et autres émetteurs pédagogiques au sens de Bourdieu & Passeron	15
B- L'exemple des relations entre Ecole et Familles	17
C – Problématique du mémoire	20
IV) Présentation du travail d'enquête empirique	21
A- Passation d'entretiens semi-directifs	22
B- Observation participante dans un séjour de vacances d'une semaine	26
C- Analyse quantitative de fiches de satisfactions des parents	27
D- Analyse d'archives	30
CHAPITRE 1 : Intériorisation et partage de valeurs communes à tous les acteurs	32
I) Un ensemble de valeurs communes nommé « esprit colos » comme fondation de l'institution	32
A- Des dispositions permanentes favorables aux vacances collectives pour mineurs	33
1) L'engagement associatif ou militant au cœur de la vie des acteurs	33
2) Des acteurs accoutumés à la notion de délégation d'autorité pédagogique	34
B- Enjeux définitionnels d'un séjour de vacances	36
1) Adhésion et rejet autour d'une forme particulière de vacances collectives pour mineurs	36
a) Trois formes de vacances collectives pour mineurs éloignées	36
b) Des attitudes très marquées des acteurs vis-à-vis de ces trois formes	38

2) Adhésion militante ou inconsciente pour une idéologie pour les vacances des jeunes	40
a) « L'affirmation d'intentions éducatives », une obligation pour les organisateurs de vacances collectives pour mineurs.....	40
b) Présentation des intentions éducatives de la Ligue de l'Enseignement pour les vacances jeunes.....	42
c) Adhésion militante ou inconsciente aux valeurs de l'organisme	44
C- Contenu spécifique de la délégation d'autorité pédagogique des séjours étudiés.....	46
1) Une source d'enrichissements multiples participant à l'éducation de l'enfant.....	46
a) La recherche de vacances éducatives	47
b) Un tremplin pour apprendre à vivre sa vie	48
c) Un moyen de s'ouvrir sur le monde	49
2) La recherche d'une fonction ludique mais non-consumériste	50
a) Un terrain de jeux et de découvertes	50
b) Une opposition « Club Med » vs séjours de vacances	52
II) Transmission de l'habitus et volonté de perpétuer l'institution	54
A- « Pour moi il était évident que mes enfants iraient en colo ».....	54
1) Des vacances vécues comme une véritable chance par les parents.....	54
2) Inscrire son enfant en colonies de vacances, une véritable stratégie de reproduction	55
B- Continuer de faire vivre le passé, préparer le futur	57
1) Une suite logique à la participation aux séjours de vacances.....	57
a) Un passage favorisé par l'institution.....	58
b) L'amusement au détriment de tout autre motivation	59
2) Un job d' « anticipation », parfois d' « éternisation ».....	60
C- L'intériorisation rapide des valeurs du séjour de vacances par les enfants	62

CHAPITRE 2 : Une continue configuration à distance entre les différents acteurs65

I) Asymétrie d'informations et méprise entre acteurs avant le séjour	65
A- L'organisation de la délégation d'autorité pédagogique, entre confiance et préjugés .	66
1) Une délégation d'autorité pédagogique préparée dans l'ignorance	66
a) La difficulté matérielle d'investir les familles dans la conception des séjours	66
b) Des familles jugées inaptées ou non-intéressées	68
2) Un niveau de confiance des familles fonction de la connaissance de l'institution	70
3) Enjeux de la représentation médiatique et culturelle des séjours de vacances	72

B- Une première mise à l'écart des parents à travers la prise de contacts	74
1) Une relation épistolaire au détriment de contacts humains	75
2) Un échange d'informations nombreuses mais triées	79
C- Une situation acceptée mais pas toujours jugée satisfaisante	82
1) Des pratiques suffisantes pour préparer la délégation d'autorité pédagogique	82
2) La nécessité de relations directes pour la gestion de problématiques particulières ...	84
a) Le premier départ en colonies de vacances.....	84
b) Une nouvelle identité pour les pensionnaires des centres de vacances	74
II) Recherche et instauration d'un isolement lors du séjour.....	87
A- Confiner l'intérieur et écarter l'extérieur	87
1) L'émergence d'un monde social propre au centre de vacances	88
a) Un cadre de vie strictement circonscrit	88
b) Une nouvelle identité pour les pensionnaires du centre de vacances	90
2) Contrôle institutionnel des flux d'informations	91
a) Limitation des contacts depuis l'extérieur	91
b) Censure des informations depuis l'intérieur.....	93
c) Rôle central du directeur de séjour dans la gestion des flux d'informations	94
3) Le recours à l'extérieur en cas de force majeure.....	95
B- Une situation valeur intégrante de « l'esprit colo »	96
1) L'acquisition de l'autonomie par la rupture avec les parents	96
2) La participation des parents à cette rupture	97
3) L'exigence de perméabilité pour les cas de force majeure	98
C- Les nouvelles technologies, véritable nouvelle problématique	100
1) L'opposition forte entre « esprit colo » et nouvelles technologies	100
2) Une source de tensions avec les jeunes imprégnés de « Mobile Attitude »	101
a) Un objet intime et personnel	102
b) Un outil d'infiltration des familles dans le centre de vacances	103
3) De nouvelles exigences de communication avec l'extérieur	104
CHAPITRE 3 : Évaluation du séjour et rapports de force entre acteurs	106
I) Décalages temporels et structurels dans les valeurs des acteurs.....	107
A- « Je pense que quand on n'a jamais fait de colonie, on peut pas comprendre »	107
B- Altération possible de l'habitus et modification de certaines valeurs	109
C- Une situation engendrant des conflits particulièrement violents.....	110

II) Rôles primordiaux des aspects visibles du séjour de vacances	113
A- Le retour de l'enfant, principale source de bilan du transfert d'autorité pédagogique	113
1) « Les colos, c'est pour les enfants, pas pour les parents ... Non ? »	113
2) L'enfant, agent de liaison entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution.....	114
3) Enjeux et difficultés de l'avis de l'enfant comme source de bilan	116
B- Le caractère crucial des rencontres entre acteurs.....	118
1) Fonction de représentation lors de la passation de l'autorité pédagogique	118
2) Une rencontre importante au-delà du simple séjour	121
C- Un bilan basé sur de rares données quantifiables et objectives	122
1) Les activités, premier facteur matériel d'appréciation	122
2) Des retours négatifs des parents extrêmement marquants.....	127
III) Diverses modalités possibles pour solutionner les rapports de force	128
A- Exit, voice and loyalty : un modèle applicable aux séjours de vacances	128
1) Une prise de parole aux multiples significations	129
a) La difficulté de connaître le bilan des familles.....	129
b) La majorité des cas : l'expression d'une grande satisfaction.....	130
c) La création d'un rapport de force	131
d) Une prise de parole à visée constructive.....	132
2) Une défection pas si évidente malgré un marché très concurrentiel.....	134
a) Une défection très libre, parfois forcée	134
b) La loyauté comme barrière à la défection	135
B- Mise en place de relations très contrôlées pour résoudre un conflit	137
1) Enjeux d'une relation à construire en période de conflits.....	137
2) Mise en avant du service qualité	139

CONCLUSION..... 141

ANNEXES..... 143

ANNEXE 1 : DONNEES EMPIRIQUES	143
Annexe 1a : Tableau récapitulatif des entretiens	143
Annexe 1b : Grilles d'entretiens	145
Annexe 1c : Présentation de l'échantillon de fiches de satisfactions analysées	152
ANNEXE 2 : Photo de la couverture d'une brochure VPT	154
ANNEXE 3 : Paroles des <i>Jolies Colonies de Vacances</i> de Pierre PERRET.....	154

ANNEXE 4 : Exemple d'une lettre écrite par une équipe d'animation avant un séjour....	156
ANNEXE 5 : Lettre de plainte reçue suite au séjour d'observation participante	157
ANNEXE 6 : Exemple d'une lettre réponse du Bureau Qualité	158
ANNEXE 7 : Lettre interne sur le déroulement du traitement des réclamations	159
SOURCES	160
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	166
TABLES DES MATIERES	171

Créées à la fin du XIX^e siècle, les colonies de vacances accueillent encore aujourd'hui en France plus d'un million de jeunes chaque année. Porteuses de valeurs qu'elles transmettent aux enfants, ces dernières participent donc à leur éducation, fonction traditionnellement occupée par la famille. Comme ils le font avec l'École, les parents délèguent donc pendant quelques semaines cette mission aux acteurs des séjours. L'objectif de ce mémoire est d'étudier comment s'organisent et fonctionnent les relations entre les deux institutions dans le cadre de cette délégation d'autorité pédagogique. Le travail empirique réalisé démontre l'existence d'un habitus commun aux familles, animateurs et organisateurs des colonies de vacances. Ce système de valeurs partagées est à la base de tout le fonctionnement de l'institution, et explique notamment la nette mise à l'écart des parents avant et pendant le séjour, ainsi que la rareté de conflits entre eux.

Created at the end of the 19th century, summer camps are still seen today as a pleasant opportunity to go on holiday by more than a million of young French people. Just as family members have an important part in conveying social values, summer camps play a specific role in children and teenagers' education. As they do with School from September to June, parents delegate this mission to camps' leaders for a few weeks. The aim of this master's thesis is to analyze how the temporary delegation of the parents' educational functions works between both social institutions. The empirical study demonstrates that families, youth leaders and camps' organizers share a habitus upon which relies the sound functioning of the holiday resort. This shared value system mainly explains why families are set aside before and during the camp and helps us to understand why conflicts are quite unusual between the actors.